



374w6

Ville de Lille

**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**

Séance du 20 février 1995

N° D 95/01

1 D 2 / 204

SOMMAIRE

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)

Pages

- Pour l'ordre du jour de la séance 3811

- Délibération 12 A 258

Séance du 20 février 1995

N° D 95/01

Conseil le 14 Mars 1992

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 Mars 1992

sous la Présidence de M. Pierre MATHIEU, Maire

Ordre du jour du Conseil Municipal du 30 Mars 1992

SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	2
- Ordre du jour de la séance	3 à 11
- Délibérations	12 à 258

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocé le 14 février 1995

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 février 1995

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mme CAPON, M. CATESSON, Mme CODACCIONI, M. DAUBRESSE, Mmes DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, Mmes DENYS-CATELLE, d'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, IFRI, JAGU, KANNER, Mme MATTIGHELLO, M. MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STAHL, STANIEC-WAVRANT, TANGHE-LEGUEVEL, MM. TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Etaient excusés : Mmes BRACQ, CARON, CHEBOUB-KERROS, MM. COLIN, DELANNOY (pouvoir), DEMAILLE (pouvoir), DEPERNE, HASCOET, Mme STIKER, M. SULMAN (pouvoir).

ORDRE DU JOUR

Pages

95/2 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.	12
95/3 - Secours Populaire Français - Transfert sur un autre site - Participation de la Ville.	18
95/134 - Disposition budgétaire particulière concernant la cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).	19
95/138 - Motion pour un meilleur financement des Collectivités Locales.	20

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

95/4 - Commune Associée d'Hellemmes - Prêt de salles communales - Revalorisation des tarifs.	22
95/5 - Commune Associée d'Hellemmes - Travaux de sécurité dans les établissements d'enseignement élémentaire du premier degré.	23

PERSONNEL

95/6 - Restaurant Municipal - Création d'un poste d'agent de maîtrise municipal.	24
95/7 - Agent du Crédit Municipal - Recrutement - Convention.	25
95/8 - Suppression de deux postes de psychologue à demi-vacation et création d'un poste à temps complet - Régularisation.	26
95/9 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste de technicien-maquettiste au service Reprographie.	27
95/10 - Personnel de la Ville de Lille - Création d'emplois de service.	28
95/11 - Personnel Municipal - Remise gracieuse d'un trop perçu de rémunération.	29

FINANCES

95/12 - Débat d'orientation budgétaire 1995 - Rectificatif. (Ce rapport est repris dans l'introduction de la présentation du Budget Primitif 1995)	
--	--

95/13 - Budget Primitif 1995.	30
95/14 - Budget Primitif 1995 - Fiscalité directe locale - Vote des taux.	38
95/15 - Pouponnière - Budget Prévisionnel de 1995 - Ratification.	40
95/135 - Présentation du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière du Crédit Municipal de Lille en 1994.	45
95/16 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Primitif de 1995 - Information.	66
95/17 - Gestion de trésorerie - Constitution d'une ligne de trésorerie.	68
95/18 - Association des Maires des Grandes Villes de France - Cotisation pour l'année 1995 - Revalorisation.	69
95/19 - Secours Populaire Français - 50ème anniversaire - Subvention exceptionnelle.	70
95/20 - Fédération Nationale Bovine (F.N.B.) - Organisation d'un congrès national à Lille les 1er et 2 février 1995 - Subvention exceptionnelle.	71
95/21 - Ordre des Architectes - Organisation d'un congrès ayant pour thème "Fêtons nos créations" à Lille les 20 et 21 avril 1995 - Demande de subvention exceptionnelle.	72
95/22 - Déplacement à l'étranger de délégations municipales - Prise en charge de frais.	73
95/23 - Contrat de location et de maintenance de journaux électroniques d'information - Avenant de substitution.	74

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

95/24 - Conférence Permanente du Tourisme Urbain - Adhésion de la Ville - Cotisation.	75
95/25 - Création de "l'Espace - Emploi" - Subvention de la Ville.	76
95/26 - Lille-Grand Palais - Modalités de mise en place de la Société d'Economie Mixte.	77
95/27 - Lille Grand Palais - Avenant n° 1 à la convention de mandat avec EURALILLE.	79

POLITIQUE DE LA VILLE

95/28 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Fonds d'initiative habitants - Demande de subvention.	80
95/29 - Quartier de Fives - Rénovation du mur d'enceinte du presbytère de l'Eglise Notre-Dame de Fives - Financement par l'enveloppe DSQ communautaire.	82

95/30 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Aménagement d'une cafétéria au Lycée Professionnel Francisco Ferrer - Subvention.	83
95/31 - Quartier de Lille-Sud - Collège Louise Michel - Activités d'animations du F.S.E. - Subvention.	84
95/32 - Quartier de Lille-Sud - Collège Louise Michel - Activités culturelles - Subvention.	85
95/33 - Quartier de Lille-Sud - Collège Verlaine - Activités culturelles - Subvention.	86
95/34 - Programme d'amélioration de la sécurité dans les Résidences de l'OPHLM de la CUDL - Participation de la Ville en 1995.	87
95/35 - Contrat de Ville - Quartier des Bois-Blancs - Requalification des espaces extérieurs de la Résidence de l'OPHLM Impasse Darche - Participation de la Ville.	89
95/36 - Participation à la mise en oeuvre de dix contrats de qualification - Subvention complémentaire à la FAJQ.	90
95/37 - Contrat de Ville - Année 1995 - Programme complémentaire.	91
95/38 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Convention avec le GEDAL - Demande de subvention.	92

PETITE ENFANCE

95/39 - Subventions destinées aux Haltes-garderies, Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales et Lieux d'accueil parents-enfants.	93
---	----

DECENTRALISATION

95/40 - Conseils de quartier - Aides financières.	95
---	----

PRET DE SALLES ET DE MATERIEL

95/41 - Remise gracieuse d'un titre de recette émis à l'encontre de la Région Nord/Pas-de-Calais.	98
---	----

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

95/42 - Convention pour la gestion déléguée du stationnement payant sur voirie - Modification des modalités financières - Avenant n° 2.	99
95/43 - Stationnement sur voirie - Approbation du budget prévisionnel - Année 1995 - Révision.	100

DOMAINE PUBLIC

95/44 - Station de métro Canteleu - Dénomination de la place. 106

POLICE MUNICIPALE

95/45 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais
au propriétaire. 107

95/46 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais
au propriétaire. 108

95/47 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais
au propriétaire. 109

95/48 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais
au propriétaire. 110

95/49 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais
au propriétaire. 111

95/50 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais
au propriétaire. 112

95/51 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais
au propriétaire. 113

95/52 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais
au propriétaire. 114

95/53 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais
au propriétaire. 115

95/54 - Enlèvement d'un cyclomoteur - Remboursement des frais au
propriétaire. 116

95/55 - Brigade cynophile - Acquisition d'un chien. 117

PREVENTION

95/56 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation
de Lille et Environs - Subvention 1995. 118

95/57 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Subvention 1995. 119

95/58 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions
de Prévention 1994 - Subvention de l'Etat - Première répartition. 121

95/59 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Programme
d'actions de Prévention 1995 - Seconde partie - Adoption. 123

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- 95/60 - Syndicat Intercommunal d'Etablissement et d'Exploitation du Réseau Câblé de l'Agglomération de Lille - Modification des statuts. 125

URBANISME

- 95/61 - Convention de mandat pour la réalisation de la Faculté de Droit à Lille - Modification des modalités de rémunération de SORELI - Avenant n° 1. 127
- 95/62 - Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) 128
- 95/63 - Récupération d'astreintes à l'encontre de M. WAYMEL Thierry - Décision de remise gracieuse. 129
- 95/64 - Récupération d'astreintes à l'encontre de M. HAUSPIEZ Alain - Décision de remise gracieuse. 130
- 95/65 - Ravalement de façades - Subventions. 131

ACTION FONCIERE

- 95/66 - Vente par la Ville de Lille d'un immeuble sis à Lille, 9 bis rue Gombert. 137
- 95/67 - Droit de préemption urbain - Immeuble sis à Lille, 56 rue de la Justice, 22 cité Palin - Rétrocession par la Communauté Urbaine de Lille à la Ville de Lille. 139
- 95/68 - Immeuble sis à Lille, 11 rue d'Angleterre - Avenant au bail à construction - Vente par adjudication publique. 140
- 95/69 - Immeuble communal sis à Lille, 114 à 118 rue d'Arras - Vente à l'Office Public d'HLM de la CUDL. 142
- 95/70 - Vente par adjudication publique de l'immeuble sis à Lille, 12 bis rue des Bouchers. 143
- 95/71 - Vente par adjudication publique du lot n° 1 de l'ensemble immobilier sis à Lille, 1 rue du Palais de Justice. 144

TRAVAUX

- 95/72 - Piscine de Fives - Sinistre du 25 juin 1994 - Indemnité d'assurances - Admission en recette - Ouverture du crédit d'emploi. 145
- 95/73 - Réseau de chauffage urbain - Extension - Raccordement de nouveaux bâtiments - Etendue des prestations. 146

95/74 - Bornes d'appel France Télécom Bi-Bop - Implantation sur des bâtiments communaux.	148
95/75 - Palais des Beaux-Arts - Travaux de clos et couvert - Lot n° 5 : Dépoussiérage et peinture de combles - Changement de dénomination sociale.	149
95/76 - Ecole Paulin Parent - Extension - Lot n° 10 : Ascenseur - Changement de dénomination sociale.	150
95/77 - Ecole Paulin Parent - Extension - Lots n°s 1 - 2 - 3 - 5 - 7 - Avenant n° 1.	151
95/78 - Ecole Les Moulins - Lot n° 13 - Electricité - Avenant n° 1.	153
95/79 - Travaux de sécurité dans les établissements d'enseignement élémentaire du premier degré.	154
95/80 - Commune Associée d'Hellemmes - Cité Derville - Travaux d'assainissement et de voirie - Appel d'offres ouvert - Avenant n° 1.	155

ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES

95/81 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées - Répartition des crédits.	156
--	-----

ACTION ET DEVELOPPEMENT CULTURELS

95/82 - Commémoration des événements de 1945.	157
95/83 - Musée des Beaux-Arts - Convention avec la Banque Scalbert Dupont - Avenant.	158
95/84 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès du Conseil Régional.	159
95/85 - Bibliothèque Municipale - Achat de livres - Appel d'offres - Cahier des charges.	161
95/86 - Bibliothèque Municipale - Acquisition de documents d'Albert SAMAIN, de Jean CROS et de Théo VARLET - Subvention de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	162
95/87 - Bibliothèque Municipale - Conservation des fonds anciens de la Bibliothèque - Subvention du Conseil Général - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.	163
95/88 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription des candidats à la préparation du Certificat d'aptitude au professorat - Admission en recettes - Ouverture de crédits d'emploi.	164
95/89 - Conservatoire National de Région - Prestations assurées par les formations du Conservatoire à la demande de tiers - Tarifs.	165

- 95/90 - Musée de l'Hospice Comtesse - Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de 75.000 Frs pour le projet "Découvre ton quartier, ta Ville et ta Région" - Admission en recettes et ouverture du crédit d'emploi correspondant. 167

VIE CULTURELLE DECENTRALISEE

- 95/91 - DSQ Moulins 1993 - Subvention du FAS - Encaissement - Ouverture du crédit d'emploi. 168
- 95/92 - Contrat de Ville 1995 - Actions culturelles. 170

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

- 95/93 - Parc Zoologique - Adhésion à l'Association ISIS. 197
- 95/94 - Parc de Loisirs de la Citadelle - Demande de réserve de pêche. 198

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

- 95/95 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 1995/1996 - Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'appel d'offres. 199
- 95/96 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire - Revalorisation - Application de la majoration annuelle au 1er janvier 1994. 200
- 95/97 - Nettoyage des écoles primaires - Avenant. 201

ACTION SOCIALE

- 95/98 - Remises gracieuses - Titres de recette 15 721/92, 14 693/93, 7 511/92, 15 726/92 et 18 590/92 en faveur de trois familles en difficulté. 202
- 95/99 - Organisation de séjour de neige durant les vacances de Noël 1994 en faveur des enfants défavorisés - Demande de participation financière. 203
- 95/100 - Participations financières destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 1994/1995. 204
- 95/101 - Contrat Enfance - Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales. 205
- 95/102 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Répartition des crédits. 207

95/103 - Opération "Café Branché" - Subvention du Conseil Général du Nord - Admission en recette - Autorisation de dépense.	210
95/104 - Contrat Enfance - Participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales - Admission en recette - Autorisation de dépense.	211
95/137 - Commission du Fonds Local du F.S.L. (Fonds de Solidarité Logement) - Représentation de la Ville - Désignation complémentaire.	212

ANIMATION

95/105 - Equipements sociaux sous contrat - Subventions de fonctionnement au titre de 1995.	213
95/106 - Mise à disposition par le GEDAL de deux postes de direction au bénéfice d'équipements de quartier - Subvention de la Ville.	215
95/107 - Centres sociaux - Subventions de fonctionnement au titre de 1995.	216
95/108 - Comité Lillois d'Aide aux Projets - Attributions de subventions.	217
95/109 - Relation contractuelle entre la Ville de Lille et l'Association Gestionnaire de la Maison de Quartier - Centre Social du Vieux-Lille - Convention de mise à disposition des locaux, 24 rue des Archives.	219
95/110 - Gestion d'une enveloppe de chèques-vacances - Convention de mandat avec le G.E.D.A.L.	221
95/111 - Contrat de Ville du XIème Plan - Développement de la Vie Associative - Insertion Professionnelle des Jeunes.	222
95/112 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Wazemmes - Un Concours "Quatre épreuves".	223
95/113 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Moulins - Initiation à la Musculation.	225
95/114 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Moulins - Atelier de soutien scolaire et d'aide aux devoirs.	227
95/115 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Moulins - Animation au Jardin des Olieux.	229
95/116 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Lille-Sud - "Super la Mécanique".	231
95/117 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Lille-Sud - Aménagement intérieur du Centre Social Résidence Sud.	233
95/118 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier Faubourg de Béthune - Animation du Kiosque à Musique.	234

95/119 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Fives - "Bien vivre, bien se connaître au Petit Maroc".	236
95/120 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Fives - Journal de Quartier.	237
95/121 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Fives - "Relais Parents".	239
95/122 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier Parc des Expositions - Aménagement du Centre Social.	241
95/123 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier Parc des Expositions - Camp de ski à CHATEL.	243
95/124 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier Parc des Expositions - Prévention de l'Echec Scolaire.	245

SPORTS

95/125 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.	247
95/126 - Salle de Sports François Millet - Quartier des Bois-Blancs à Lille - Conventions d'utilisation par les lycées Monnet et Servet.	248
95/127 - Ouverture des salles de sports durant les vacances scolaires de Février et Pâques 1995.	249
95/128 - Stade Roger Salengro dans le quartier de Wazemmes - Eclairage du terrain de football - 2ème tranche de travaux.	250
95/129 - Stade Anatole de la Forge dans le quartier de Fives - Eclairage du terrain de football.	251
95/130 - Aide aux clubs de Haut Niveau, aux clubs de Niveau National et aux autres clubs - Année sportive 1994-1995.	252
95/131 - Salle de sports des Margueritois - Travaux de réfection - Procédure d'appel d'offres.	255
95/132 - Association sportive - Attribution de subvention.	256
95/133 - Contrat de Ville du XIème Plan - Quartier de Fives - Vestiaires du stade des Alouettes.	257
95/136 - Contrat de Ville du XIème Plan - Ouverture des salles ouvertes de sport pendant les vacances scolaires.	258

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/2

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.122-20
et L. 122-21 du Code des Communes
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 89/2 en date du 24 mars 1989, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marché, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes
et de la délibération du Conseil Municipal n° 89/2 du 24 mars 1989

Tableau mis à jour le 10 février 1995

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépot en Préfecture le
94/145 D.M.	12 décembre 1994	Finances Assurances	Un contrat d'assurance dommages-ouvrage garantissant la construction de l'extension de l'Hôtel de Ville de Lille est passé, conjointement avec la S.N.C. Saint-Sauveur par l'intermédiaire du Cabinet d'assurances mobilières et immobilières (A.M.I.) 4, place Rio de Janeiro - 75008 PARIS avec la Compagnie U.A.P.	Prime provisionnelle: 90 455 F	16 décembre 94
94/146 D.M.	16 décembre 1994	Finances et Achats	Un marché négocié de maîtrise d'oeuvre est passé avec la S.C.P. ARCHI-MADE, 16 rue de Cambrai à Lille et le Cabinet d'Etudes Techniques ALPHA "D" INGENIERIE, 3 rue Jules Roch à Orchies (59310), en vue de la construction de la crèche du quartier de Moulins, rue Philippe de Comines à Lille.	448 524,60 F T.T.C.	30 décembre 94
94/147 D.M.	16 décembre 1994	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société Générale d'Entretien (SOGEN), 41/43 rue des Bas à ASNIERES (92600), en vue de la maintenance du système de gestion privatif et des distributeurs de carburants en service au garage municipal, rue de Bargues à Lille.	Redevance annuelle : 13 646,69 F. T.T.C.	30 décembre 94

94/148 D.M.	16 décembre 1994	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société d'Aménagement d'Espaces Verts (S.A.E.V.), 20 rue de Denain à CAMBRAI (59400), en vue de la plantation de 63 arbres sur le parvis de l'extension de l'Hôtel de Ville, place Augustin Laurent à Lille.	207 891,09 F T.T.C.	30 décembre 94
94/149 D.M.	16 décembre 1994	Finances et Achats	Un contrat d'abonnement, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1995 avec possibilité de tacite reconduction par période d'une année sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec l'Association Interprofessionnelle de France, Zone Industrielle Marcel Dassault à SECLIN (59113), en vue du contrôle technique périodique des appareils de levage en service dans les services municipaux.	Montant annuel : 23 219,51 F T.T.C.	30 décembre 94
94/150 D.M.	16 décembre 1994	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme EHB BEEUWSAERT, rue Gabriel Péri à WERVICQ-SUD (59117), en vue du remplacement des menuiseries du château du centre aéré Gustave Engrand, 208 rue Faïdherbe à Lille-Hellemmes.	178 842,87 F T.T.C.	30 décembre 94
94/151 D.M.	19 décembre 1994	Contentieux	La Ville de Lille sollicite auprès du Tribunal Administratif de Lille la désignation d'un expert aux fins d'établir les responsabilités respectives de la SARL IBOS et VITART, de la SOCOTEC, de la SNC SOGEA NORD, et d'autres sociétés susceptibles d'être citées, dans le défaut de conception du projet de rénovation du Palais des Beaux-Arts et dans l'imposition en cours de chantier, et avec d'importantes incidences financières d'une nouvelle solution technique au problème de la mise hors d'eau du sous-sol de ce bâtiment. A la suite de l'expertise, la Ville de Lille met en cause devant toute juridiction compétente la responsabilité de la S.A.R.L. IBOS et VITART et se défend contre toute action engagée à son encontre par la SNC SOGEA NORD ou toute autre société.		30 décembre 94

94/152 D.M.	19 décembre 1994	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme SANIEZ CLOTURES, 28 rue de l'Abbaye à SOLESMES (59730), en vue de la construction d'une clôture entre le parc de la mairie de la Commune associée de Lille-Hellemmes et la place Hentgès.	243 657,77 F T.T.C.	30 décembre 94
94/153 D.M.	19 décembre 1994	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au contrat conclu avec la société SETRA, Zone Industrielle du Hellu à LEZENNES (59260), en vue d'y adjoindre 8 copieurs supplémentaires.		30 décembre 94
94/154 D.M.	19 décembre 1994	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société SCCN Etablissements LAMMENS, 109 rue du Général de Gaulle à WATTIGNIES, en vue de la réalisation du raccordement de la chaufferie et de travaux d'économie d'énergie à la salle de sports De Becker, rue d'Iéna à Lille.	194 990,04 F T.T.C.	30 décembre 94
94/155 D.M.	19 décembre 1994	Finances Assurances	Un contrat est passé avec la compagnie LA CONCORDE, représentée à Lille par la Sté DESCAMPS d'HAUSSY, pour assurer cinq tableaux durant leur transport de VERSAILLES à LILLE le 14 novembre 1994.	Prime : 600 F	30 décembre 94
94/156 D.M.	19 décembre 1994	Finances Assurances	Un contrat garantissant contre tous les risques le matériel prêté à la Ville de Lille à l'occasion de la Grande Fête Lilloise du cirque est passé avec la Cie LA CONCORDE, représentée par la Sté DESCAMPS d'HAUSSY, 22 avenue du Peuple Belge à Lille.	Prime : 3 009 F	27 janvier 1995
94/157 D.M.	19 décembre 1994	Finances Assurances	Un contrat est passé avec la compagnie LA CONCORDE représentée à Lille par la Sté DESCAMPS d'HAUSSY, pour assurer deux tableaux durant leur transport de PARIS à LILLE le 13 octobre 1994.	Prime : 600 F	27 janvier 1995

94/158 D.M.	19 décembre 1994	Finances Assurances	Des contrats temporaires EUROP ASSISTANCE sont passés par l'intermédiaire de la Cie d'assurances DESCAMPS d'HAUSSY, 22 avenue du Peuple Belge à Lille pour assurer l'assistance à 11 personnes en déplacement à SAINT-LOUIS DU SENEGAL pendant les périodes du 20 au 26 novembre 94 (4 personnes), du 22 au 29 novembre 94 (1 personne) et du 26 novembre au 3 décembre 94 (6 personnes).	Prime totale : 3 333 F	30 décembre 94
94/159 D.M.	19 décembre 1994	Finances Assurances	Un contrat temporaire EUROP ASSISTANCE est passé par l'intermédiaire de la Cie d'assurances DESCAMPS d'HAUSSY, 22 avenue du Peuple Belge à Lille pour assurer l'assistance à 5 personnes en déplacement en ISRAEL du 22 au 27 novembre 1994.	Prime totale : 1 105 F	30 décembre 94
95/1 D.M.	9 janvier 1995	Finances et Achats	Un marché négocié de fournitures est passé avec la société PARET PIEMONT, 23 rue de l'Herrengrie à MARCQ-EN-BAROEUL (59700), en vue de l'organisation du cocktail de la cérémonie des voeux qui se tiendra à l'Hôtel de Ville en janvier 1995.	montant estimatif : 300 000 F T.T.C.	17 janvier 1995
95/2 D.M.	13 janvier 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la société REPROX 3, 211 rue de la Convention à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), en vue de la maintenance de 4 copieurs de marque Toshiba installés dans différents services municipaux.	0,071 F H.T. la copie	18 janvier 1995
95/3 D.M.	13 janvier 1995	Urbanisme et Foncier	Un quatrième avenant à la convention du 27 mars 1992 prenant effet le 1er août 1994, est passé avec l'Office Public d'H.L.M. de la C.U.D.L. qui accorde à la Ville la location d'un nouvel appartement situé au 1/5, rue de Mulhouse à Lille	Montant du loyer du 1/8 au 31/12/94 : 17 705,10 F	18 janvier 1995

95/4 D.M.	17 janvier 1995	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente aux déférés préfectoraux formés par le représentant de l'Etat à l'effet d'obtenir d'abord l'annulation d'un contrat de prêt-relais du 27 mai 1994 avec le Crédit Local de France pour un montant de 136 millions de francs puis celle d'une convention passée avec la Société FINEVA GROUP INGENIERIE FINANCIERE signée le 19 mai 1994.		27 janvier 1995
95/5 D.M.	19 janvier 1995	Finances et Achats	Un marché à bons de commande négocié de prestations de services est passé avec la société LEVEUGLE, dont le siège social est à WASQUEHAL (59290), 38 rue de Tourcoing, et l'entreprise ESPACE JARDIN, dont le siège social est à SAINT-ANDRE (59350), 366 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, groupées solidaires, en vue de la taille et de l'abattage des arbres du patrimoine communal.	Minimum annuel : 200.000 F.T.T.C. Maximum annuel : 700.000 F.T.T.C.	27 janvier 1995
95/6 D.M.	30 janvier 1995	Finances et Achats	Une convention est passée avec la S.P.A. TIRELLI COSTUMI, Via Pompeo Magnon, 11/B à Rôme (Italie), en vue de la mise à disposition de l'Opéra de Lille de la totalité des costumes nécessaires à l'organisation des représentations de l'Opéra "Carmen" en février 1995 à Lille.	Montant total des prestations 402 000 F environ	31 janvier 1995
95/7 D.M.	30 janvier 1995	Finances et Achats	Un marché de prestations de services est passé avec la société anonyme CLAISSE ASSAINISSEMENT, dont le siège social est à MARCQ-EN-BAROEUL, 9 rue Robert Schuman, en vue de la maintenance des stations de relèvement en service dans les propriétés communales.	Montant annuel 80 900,44 F T.T.C.	2 février 1995

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 9513

OBJET

Secours Populaire Français
Transfert sur un autre site
Participation de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Le Secours Populaire Français est hébergé par la Ville depuis plus de 10 ans, dans les anciens bains douches du Boulevard d'Alsace.

Le Secours Populaire rend des services reconnus aux populations en difficulté, et dans la situation économique actuelle, son activité se développe à tel point qu'il ne peut rester dans des lieux inadaptés et désormais trop petits.

Dans le même temps, par suite de l'arrivée de la Faculté de Droit dans le quartier de Moulins, la Ville a besoin de récupérer cette emprise foncière pour y aménager dans un premier temps, un parking provisoire, et dans quelques années, les équipements sportifs liés à la Faculté de Droit.

Pour toutes ces raisons une relocalisation a été recherchée conjointement par la Ville et le Secours Populaire. Celui-ci a trouvé un ensemble immobilier sur le territoire de la Ville de Fâches Thumesnil, et sollicite la Ville pour une participation aux frais d'acquisition.

Le montant total de la dépense est de 1.090.000 francs.

Nous vous proposons :

1° d'apporter une subvention d'équipement de 235.000 francs au Secours Populaire pour parfaire son montage financier.

2° de garantir un prêt de 300.000 fs auprès de la Caisse d'Epargne de Flandres au taux de 8,72 % sur 10 ans.

3° autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/134

OBJET

Disposition budgétaire particulière concernant
la cotisation à la Caisse Nationale de Retraite
des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

L'augmentation importante et injustifiée de la cotisation à la CNRACL compromet gravement les finances communales.

Outre la mise en cause du régime particulier de retraite des agents concernés, la hausse de 3,8% du taux de cotisation aggrave les conditions de l'équilibre budgétaire et pèse sur les contributions fiscales de nos concitoyens et spécialement des foyers les plus modestes. Les collectivités locales, si cette mesure est maintenue, seront dans l'obligation soit d'augmenter sensiblement les impôts locaux, soit de diminuer fortement la qualité de leurs services.

Les élus locaux de toute appartenance expriment leur mécontentement. La pression qu'ils exercent sur le gouvernement et sur le parlement pourrait, surtout dans la période actuelle, conduire à une révision des mesures prises.

Dans ces conditions, il serait imprudent, pour la Ville de Lille, d'inscrire au budget primitif 1995 les dépenses supplémentaires résultant de la hausse du taux de cotisation. Elle cautionnerait ainsi une décision qu'elle réproouve.

Aussi, le Conseil Municipal décide de ne porter sur la ligne budgétaire correspondante qu'un montant de dépenses calculé avec le taux en vigueur pour l'année 1994. Toute modification ultérieure de cette somme nécessitera un vote du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/138

OBJET

Motion pour un meilleur financement
des collectivités locales

Le Conseil Municipal de Lille, considérant

L'aggravation des difficultés à équilibrer le budget pour répondre aux besoins des familles sans alourdir encore une fiscalité trop lourde ;

Le poids des transferts de charges cumulés depuis plusieurs années du budget de l'Etat sur celui des communes ;

L'inefficacité des allègements des charges des entreprises pour réduire le chômage ;

La nécessité pour le développement économique et la création d'emplois d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés et des collectivités locales ;

L'injustice de la société française de plus en plus inégalitaire où la pauvreté s'étend et s'aggrave pour la grande masse des citoyens alors que les richesses de quelques familles gonflent avec insolence.

Demande :

1 - L'augmentation des crédits d'Etat affectés aux communes en fonction de leurs responsabilités nouvelles.

2 - Le remboursement des sommes indûment prélevées par l'Etat dans la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales et la réduction des cotisations correspondantes.

3 - Le remboursement de T.V.A. sur toutes les dépenses de la Ville dans les mêmes délais que ceux accordés aux entreprises.

4 - La réduction des taux d'intérêts des emprunts réalisés par les collectivités territoriales.

.../...

5 - L'extension aux communes des mesures prises par le gouvernement octroyant des prêts à taux bonifiés pour les constructions ou les réhabilitations des lycées et collèges, aux écoles primaires et maternelles.

6 - La suppression du cadeau de 16 % de taxe professionnelle accordé par l'Etat à toutes les entreprises et une meilleure utilisation de ces crédits pour les communes.

7 - La compensation totale aux collectivités territoriales de toutes les exonérations et dégrèvements accordés aux contribuables des quatre taxes locales.

8 - L'abandon définitif par le gouvernement de son projet de mettre à la charge des départements et communes le financement du RMI et le retour à la décision initiale de le financer par l'impôt sur les grandes fortunes.

Le Conseil Municipal informera les citoyens de sa position et enverra copie de la présente motion à Monsieur le Préfet et aux parlementaires du département.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/4

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

PRET DE SALLES COMMUNALES
REVALORISATION DES TARIFS

Rapport de Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n°94/6 du 7 Mars 1994.

Pour tenir compte de l'augmentation des charges, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes, réuni le 17 Février 1995, de procéder à une hausse de 2 % au 1er Avril 1995 et ainsi de faire vôtres les tarifs ci-après énoncés en tenant compte de l'assujettissement à la T.V.A.

<u>SALLES</u>	<u>TARIFS ACTUELS TTC</u>	<u>TARIFS PROPOSES</u>
Annexe Fénelon	640,00 F	531,38HT soit 652,80 TTC
Jacques Prévert	430,00 F	357,03HT soit 438,60 TTC
L.C.R Tisserands	430,00 F	357,03HT soit 438,60 TTC
Léo Lagrange	1350,00 F	1120,88HT soit 1377,00 TTC
Monchy	1850,00 F	1536,02HT soit 1887,00 TTC
Duquesnoy	2220,00 F	1843,23HT soit 2264,40 TTC
Delannoy	2220,00 F	1843,23HT soit 2264,40 TTC

<u>ESPACE ACACIAS</u>	<u>TARIFS ACTUELS TTC</u>	<u>TARIFS PROPOSES</u>
Salle seule	1800,00 F	associations locales 1494,51HT soit 1836,00 TTC
	3600,00 F	associations extérieures 2989,01HT soit 3672,00 TTC
Salle et bar	2400,00 F	associations locales 1992,68HT soit 2448,00 TTC
	4800,00 F	associations extérieures 3985,35HT soit 4896,00 TTC
Salle, bar et cuisine	3000,00 F	associations locales 2490,84HT soit 3060,00 TTC
	6000,00 F	associations extérieures 4981,68HT soit 6120,00 TTC
Bar seul	600,00 F	associations locales 498,17HT soit 612,00 TTC
	1200,00 F	associations extérieures 996,34HT soit 1224,00 TTC

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/1

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES
Travaux de sécurité dans les
établissements d'enseignement
élémentaire du premier degré

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par circulaire préfectorale, Messieurs les Maires du département du Nord ont été informés de la parution, au journal officiel du 31 Juillet 1994, d'une circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, en date du 20 Juillet 1994, relative à l'aide de l'Etat en faveur des travaux de sécurité dans les établissements d'enseignement élémentaire du premier degré.

Des travaux de réfection des installations électriques de l'école Jean Jaurès, rue Anatole France à HELLEMES, sont nécessaires pour un montant total estimé à 134 500,00 Francs hors taxes.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, en accord avec le conseil consultatif qui s'est réuni le 17 Février 1995 de bien vouloir solliciter la participation de l'Etat au taux le plus élevé possible (50% de leur montant maximum hors taxes) et de prévoir le financement de ces travaux par prélèvement sur la dotation investissement qui sera allouée à la commune associée d'HELLEMES au Budget Primitif 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N 95/6

OBJET

Objet: restaurant municipal - création
d'un poste d'agent de maîtrise principal

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Un projet de service pour l'amélioration des conditions de travail et de la qualification du personnel a été étudié dans le cadre de la restructuration du restaurant municipal.

A cet effet, en tenant compte des critères professionnels spécifiques à la restauration, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise principal - chef de cuisine. Il sera chargé de l'encadrement du personnel, du contrôle de l'approvisionnement et de la maintenance du matériel ainsi que de la gestion des stocks.

La création de ce poste sera compensée par la suppression, dans le service, d'un poste d'agent d'entretien qualifié.

La dépense afférente sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 610 de nos documents budgétaires.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette dépense.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N 95/7

OBJET

Agent du Crédit Municipal
recrutement - convention

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le statut et l'activité des Caisses de crédit municipal ont fortement évolué avec les lois du 24 janvier 1984 et du 15 juin 1992. Devenues établissements de crédit à part entière, les Caisses de crédit municipal ont connu des réorganisations internes ayant pour conséquence des redéploiements d'effectifs.

La loi du 15 juin 1992 ayant opéré une "re-municipalisation" des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal dans sa délibération 94/10 du 7 mars 1994, a autorisé le recrutement, dans le cadre d'une convention, de quatre de ces agents, dont le profil correspondait à des postes vacants dans les services de la Ville.

Nous vous proposons aujourd'hui le recrutement, d'un cinquième agent, dans les conditions qui avaient été fixées dans la convention susmentionnée.

La dépense afférente sera inscrite au chapitre 931, article 610 de nos documents budgétaires. Les recettes seront inscrites aux articles 7331 et 7332.

En conséquence, en accord avec la commission de Planification, des travaux, des Finances et du Personnel réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de cette convention, et l'inscription de cette dépense et de cette recette.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N 95/8

OBJET

Suppression de 2 postes de psychologues
à demi vacation et création d'un poste à
temps complet - régularisation

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du personnel affecté à la Pouponnière municipale, la ville avait inscrit au tableau des effectifs 2 postes de psychologue à demi-vacation.

Ce poste ne figurant plus sur la liste des emplois dont la création est autorisée à temps non complet, il convient de supprimer ces 2 postes en créant un poste de psychologue à plein temps et ce à effet du 1er juillet 94, afin de régulariser la situation des agents concernés par ces mesures dont l'un est en position de détachement, à compter de cette date, dans une autre collectivité.

La dépense afférente sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 610 de nos documents budgétaires.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette dépense.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N 95.9

OBJET

Suppression d'un poste d'adjoint administratif
et création d'un poste de technicien - maquettiste
au service Reprographie

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le service reprographie de la Ville a considérablement évolué ces dernières années, grâce au matériel de haute technicité acquis, amenant une réorganisation totale du service.

Un effort important a été apporté dans le domaine de l'offset, l'atelier pouvant assurer maintenant des travaux très divers et les agents ayant acquis un savoir-faire de professionnel.

Il s'agit maintenant de mettre l'accent sur la programmation assistée par ordinateur élaborant tous les documents à imprimer, par la mise à disposition d'un spécialiste dont la présence conditionnera la rentabilité optimale des investissements consentis par la Ville.

A cet effet, je vous propose la création, au service reprographie, d'un poste de technicien maquettiste dans le cadre d'emplois de technicien territorial, par suppression d'un poste d'adjoint administratif.

Cependant, la nature de ces fonctions nécessite des connaissances techniques particulières, spécialisées ou des compétences ou expériences professionnelles. Sur ce poste, il pourrait être envisagé de faire appel à un contractuel.

Dans cette hypothèse, les conditions de recrutement et de rémunération sont alors établies par comparaison avec la nature de la fonction, des diplômes requis permettant d'occuper ce poste ou de se présenter à un concours correspondant de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération s'établit alors sur la base d'un échelon du grade correspondant à la grille considérée.

La dépense afférente sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 610 de nos documents budgétaires.

En conséquence, en accord avec la commission de la Planification, des travaux, des Finances et du personnel réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette dépense.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N 95/10

OBJET

Personnel de la Ville de Lille
Création d'emplois de service

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville, face à l'accroissement des difficultés économiques et sociales, a décidé lors du Conseil Municipal du 19 Décembre 1994, d'intensifier sa lutte contre le chômage.

Elle a décidé de lancer cette dynamique et de faire à tous ses partenaires un appel à projets de création d'emplois de service qui devra répondre à deux objectifs :

- améliorer le service quotidien rendu aux habitants,
- inscrire chaque personne bénéficiaire d'une création d'emploi dans un parcours global d'insertion.

Ces créations s'appuieront sur les contrats aidés. Il faut entendre également par création d'emplois le passage à une situation plus durable de personnes en poste aujourd'hui avec des statuts précaires.

Les recrutements seront gérés par les services de la Ville de Lille en liaison étroite avec la Mission Locale et l'A.N.P.E.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous proposons d'autoriser la Ville à signer :

- 200 contrats d'apprentissage,
- 500 contrats Emploi-Solidarité,
- 300 contrats Emplois Consolidés.

La dépense afférente sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 955 article 611 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/11

OBJET

**Personnel municipal.
Remise gracieuse d'un trop
perçu de rémunération.**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le 24 septembre 1994, un jeune lillois de vingt-quatre ans meurt au C.H.R., des suites d'une blessure provoquée par un affrontement sur la voie publique, boulevard de Metz.

Employé à la Mairie de Lille, sa famille reste redevable d'un trop perçu de salaire de 3.518,24 francs. Celle-ci, disposant de ressources très minimes, se trouve dans l'incapacité de rembourser cette somme.

Afin de ne pas aggraver les conséquences de cette situation déjà dramatique, il vous est proposé d'octroyer, en accord avec la Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, la remise gracieuse du trop perçu de rémunération.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/13

OBJET

Budget Primitif 1995

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le 10 octobre 1994, nous avons défini, au travers d'un premier débat d'orientation budgétaire, nos principales préoccupations pour la préparation du Budget Primitif 1995, nos espoirs mais aussi les domaines dans lesquels nous voulions renforcer notre action municipale.

I.- Nos préoccupations

Elles résultaient de l'environnement général et notamment des dispositions malheureusement confirmées de ce qui était alors le projet de Loi de Finances pour 1995.

Rappelons nos craintes confirmées et amplifiées depuis :

- surcompensation des cotisations à la C.N.R.A.C.L.,
- évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 50 % de l'inflation prévisionnelle,
- ponction prévisible, sur la Ville, de 10 millions de francs au titre de la dotation de compensation de l'abattement de 16 % des bases de taxe professionnelle.

II.- Nos engagements

Le premier d'entre eux était de maintenir, pour la huitième année consécutive, les taux fiscaux, alors que les collectivités qui perçoivent avec nous cet impôt augmentent régulièrement leur niveau de pression fiscale.

Le second était d'orienter l'effort du budget primitif 1995 vers des secteurs sensibles définis comme des priorités :

- contrat - enfance,
- lutte pour la prévention de la délinquance et de la toxicomanie,
- sécurité et stationnement.

A ces objectifs, et c'est la raison même du rectificatif apporté au débat d'orientation budgétaire initial, il nous a semblé indispensable alors que l'Etat transfère un maximum de charges vers les collectivités territoriales et, en même temps, se désengage sur le front de l'emploi, de consentir un effort sans précédent en direction de nos concitoyens privés d'emploi.

Tout cet ensemble a rendu complexe la préparation budgétaire 1995.

La raréfaction des ressources nous a conduit à faire des choix drastiques pour remplir nos objectifs qu'ils soient fiscaux ou sociaux, et le budget primitif 1995 en est la résultante.

III - La présentation du Budget Primitif 1995

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses prévues est fixé à **486.166.820,37 F**

On distingue :

- les programmes d'équipements,
- la dette en capital,
- les autres dépenses.

1) Les programmes d'équipements

Le montant des réalisations envisagées à ce titre est arrêté à **391.287.828,00 F**.

Les réalisations envisagées se répartissent en cinq catégories, à savoir :

- les opérations de maintenance 30.950.000,00 F
- les opérations en cours..... 46.740.919,00 F
- les opérations nouvelles 5.573.900,00 F
- les opérations particulières 288.540.000,00 F
- les opérations suite à sinistre..... 583.009,00 F
- les équipements
de la Commune Associée..... 6.000.000,00 F
- la dotation affectée
aux équipements décentralisés 11.500.000,00 F
- dépenses imprévues 1.400.000,00 F

TOTAL 391.287.828,00 F

La section d'investissement et son mode de financement appelle plusieurs commentaires :

Tout d'abord, le Budget Primitif 1995 est marqué par la volonté de poursuivre et de parachever les opérations en cours.

Le montant des opérations nouvelles est très limité (5,5 M.F.) et celles-ci répondent souvent, telle la réalisation du restaurant Diderot, à une situation particulière dans un quartier.

Ce budget, une fois de plus, assume l'équilibre entre équipements de quartiers et grands équipements structurants.

L'implantation de Lille II à Moulins, la poursuite du chantier de l'I.A.E. dans l'ancien Hospice Général ou encore celui du Palais des Beaux Arts côtoient un nombre impressionnant de projets de quartiers parmi lesquels il faut citer :

- les projets D.S.Q et politique de la Ville..... 11,8 M.F.
- la construction de la Crèche de Moulins 9,7 M.F.
- le lancement des travaux de la Crèche de Fives 1 M.F.
- l'aménagement de la plaine de jeux et de la salle de sports Winston Churchill..... 2,5 M.F.
- la réhabilitation des voies et courées en liaison avec la C.U.D.L plus de 3 M.F.
- l'aide au ravalement des immeubles privés 2 M.F.
- la mise en valeur et les travaux de sécurité des bâtiments publics 2 M.F.
- la poursuite de l'extension de l'école Les Moulins et du transfert de l'école Jules Ferry 5,5 M.F.
- la 1ère tranche de la construction d'un restaurant à l'école Diderot 1,5 M.F.
- les travaux réalisés dans le cadre des équipements d'animation 800.000 F
- l'équipement des salles municipales..... 2,5 M.F.
- sans oublier l'enveloppe mise à la disposition des présidents de Conseils de Quartier..... 11,5 M.F.
- ou encore la Dotation de la Commune Associée d'Hellemmes 6 M.F.

Enfin, un dernier commentaire doit porter sur le mode de financement de cette section d'investissement et notamment sur le volume d'emprunts qui y figure, près de 204 Millions de Francs.

En fait ce chiffre recouvre une triple réalité :

1) le remboursement probable par anticipation par Euralille de 50 Millions d'emprunts sur les 136 Millions de Francs que nous avons empruntés pour son compte pour financer le surcoût T.G.V.

2) le préfinancement de 40 Millions de Francs de T.V.A. sur les grands projets, notamment sur l'opération Lille II qui, bien qu'étant de la compétence de l'Etat, nous oblige à porter sur deux ans la T.V.A correspondante sans compter les frais financiers consécutifs au décalage entre le paiement des factures par la Ville et l'encaissement des participations des autres collectivités publiques.

3) enfin, un emprunt long terme résiduel d'environ 114 Millions de Francs compatible avec notre capacité d'endettement.

La dette

L'annuité de dette en capital exigible au titre de l'exercice 1995 s'élève à 94.595.341,51 F

3) Les autres dépenses

Elles sont fixées à **283.650,86 F** et concernent :

- la prise en charge, sous forme de subvention
exceptionnelle à l'Office d'H.L.M de la
Communauté Urbaine de Lille, des annuités
d'emprunts concernant la Tour
Marcel Bertrand 133.650,86 F
- les commissions et frais divers
réglés lors de la réalisation
d'emprunts 150.000,00 F

Le financement des dépenses de cette section du budget, soit
486.166.820,37 F est assuré comme suit :

- subventions et participations diverses 184.001.928,00 F
- fonds de compensation de la T.V.A. 29.000.000,00 F
- emprunts nécessaires au financement des
investissements directs 203.948.129,18 F
- produit des ventes immobilières 47.000.000,00 de F
- dotation globale d'équipement 4.500.000,00 F
- amortissements 7.772.113,72 F
- recettes affectées 120.000,00 F
- ressources diverses 2.234.426,22 F
- prélèvement sur recettes
de fonctionnement 7.590.223,25 F

Total des recettes d'investissement 486.166.820,37 F

A noter que les ressources diverses se répartissent comme suit :

- remboursement par divers organismes
d'annuités sur prêts et avances
consentis par la Ville 1.221.946,81 F
- participation du Département sous forme
de subventions par annuités dans les dépenses
engagées pour les constructions scolaires
du premier degré 6.479,41 F
- part revenant à notre Commune au titre
de la taxe locale d'équipement 1.000.000,00 F
- les dépôts et cautionnements remboursés 6.000,00 F

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits inscrits à cette section s'élève globalement à **1.175.565.208,24 F**

Ils se répartissent comme suit :

- Personnel permanent :

* rémunérations et charges.....	462.763.947,00 F
* Provision C.N.R.A.C.L.....	10.000.000,00 F
* formation, organisation, modernisation	3.948.475,00 F
* subventions	6.146.645,00 F
- Mesures pour l'emploi	32.000.000,00 F
- Dette en intérêts.....	127.150.239,55 F
- Frais divers sur emprunts.....	8.850.000,00 F
- Oeuvres et services sociaux.....	150.951.289,00 F
- Ensembles immobiliers et mobiliers	90.215.093,00 F
- Sports	21.341.092,00 F
- Voirie, espaces verts.....	67.946.782,00 F
- Administration générale.....	40.097.224,00 F
- Culture	40.759.848,00 F
- Enseignement	30.120.804,72 F
- Communication, information, animation, jeunesse.....	21.523.032,00 F
- Dotation Commune Associée d'Hellemmes	14.904.750,00 F
- Interventions économiques générales.....	4.934.279,00 F
- Interventions socio-économiques	6.048.199,00 F
- Charges relatives au domaine	3.904.530,00 F
- Prévention et sécurité.....	7.734.642,00 F
- Charges et produits non affectés	7.074.000,00 F
- Divers	1.668.000,00 F
- Amortissements	7.772.113,72 F
- Recettes affectées.....	120.000,00 F
- Prélèvement pour équilibre de la section d'Investissement.....	7.590.223,25 F

**Soit un total des dépenses
de fonctionnement de**

1.175.565.208,24 F

Les amortissements concernent des opérations faisant l'objet d'une inscription d'égale importance en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement.

Les sommes prévues à ce titre pour 1995 se répartissent comme suit :

- subventions d'équipement versées.....	4.214.952,75 F
- frais d'études et de recherches	921.097,58 F
- commissions et frais sur emprunts	1.382.104,72 F
- frais d'aliénation	10.683,57 F
- Travaux d'amélioration, de modernisation et d'entretien couverts par l'emprunt.....	1.243.275,10 F

Pour assurer la couverture des dépenses de fonctionnement dont le détail est repris ci-avant, nous disposons de ressources dont le total atteint 1.175.565.208,24 F.

On distingue :

- la dotation de Solidarité Urbaine,
- la dotation globale de fonctionnement;
- les ressources diverses,
- les dotations de compensation,
- la fiscalité.

LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Son montant prévisionnel est fixé à 10.000.000,00 de F.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Elle peut être fixée pour 1995 à 312.401.154,00 F à laquelle s'ajoute une provision pour la Dotation instituteurs de 1.000.000,00 F.

Ainsi, globalement, la somme à inscrire en 1995 au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement a été arrêtée à 313.401.154,00 F.

LES RESSOURCES DIVERSES

Fixées à **197.807.417,24 F**, elles concernent :

- les produits d'exploitation	21.530.156,00 F
- les produits domaniaux.....	35.371.875,00 F
- les produits financiers.....	4.509.245,06 F
- les subventions, participations et recouvrements divers.....	87.101.641,18 F
- les recettes fiscales	41.288.500,00 F
- la dotation générale de décentralisation.....	7.700.000,00 F
- les produits exceptionnels	300.000,00 F
- les produits antérieurs	6.000,00 F

LES DOTATIONS DE COMPENSATION (Estimation de la Direction des Services Fiscaux)

Elles devraient s'élever à **67.520.035,00 F** contre 73.036.995,00 F en 1994 et concernent la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe professionnelle.

Pour la taxe d'habitation, nous devrions percevoir une compensation de **12.674.243,00 F** au titre de la transformation en exonérations des dégrèvements totaux.

De même, pour la taxe sur le foncier bâti, où nous prévoyons une dotation de **608.195,00 F**.

Les dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle sont actuellement évaluées globalement à **54.237.597,00 F** et comprennent :

- la réduction de la fraction imposable des salaires.....	11.245.868,00 F
- la réduction pour embauche ou investissement	13.909.232,00 F
- l'allocation relative à l'abattement général de 16 % des bases	29.082.497,00 F

LA FISCALITE

Dans ces conditions, la masse fiscale nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 1995 est arrêtée à la somme de **586.836.602,00 F** contre **555.536.458,00 F** en 1994.

Cette somme correspond au produit des bases estimées pour 1995 multipliées par les taux appliqués en 1994 qui, rappelons le, n'ont pas varié depuis 1987.

Cette approche fiscale est donc bien fondée, conformément aux engagements de la Municipalité, sur un "gel" des taux fiscaux.

Rappelons enfin, qu'en application de la Loi 82/1169 du 31 décembre 1982, visant notamment le régime financier des Conseils d'Arrondissements et des Communes fusionnées, le Budget Communal reprend sous l'article 839 du chapitre 970 de la section de Fonctionnement, la dotation mise à la disposition de la Commune Associée d'Hellemmes pour lui permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement qui lui incombent au titre des équipements et services dont elle assure la gestion, qui représente une somme de **14.904.750,00 F.**

La répartition de cette dotation, la liste des investissements envisagés en 1995 et divers états (dette, subventions, ensembles immobiliers et mobiliers) sont annexés au budget principal de la Ville (pages de couleur jaune).

Eu égard à ce qui précède, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, de bien vouloir :

- * adopter le Budget Primitif de 1995 tel qu'il vient de vous être présenté, chapitre par chapitre pour la section d'Investissement et pour la section de Fonctionnement,

- * arrêter à **586.836.602,00 F** le montant de la fiscalité nécessaire à l'équilibre de ce document,

- * voter les allocations, primes, secours, bourses, prix et subventions dont le détail vous sera donné dans le document budgétaire définitif.

- * prévoir, conformément aux dispositions du décret n° 87/1004 du 18 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet des Autorités Territoriales, les crédits nécessaires au règlement des salaires des collaborateurs du Cabinet du Maire, au chapitre 931.1 - article 611 du budget,

- * autoriser Monsieur le Maire :

- à répartir dans les limites réglementaires et selon les modalités fixées par délibération n° 87/12 du 27 février 1987, la prime de service annuelle (6.000 F dont partie fixe 4.500 F et partie mobile 1.500 F), ainsi que les différents avantages résultant des régimes indemnitaires,

- à souscrire en une ou plusieurs fois un emprunt de 203.948.129,18 F nécessaire à l'équilibre de la section d'Investissement et à passer tous les actes subséquents relatifs à l'adaptation de cet emprunt ou des emprunts précédents,

- à ratifier l'ensemble des documents qui figurent tant au Budget Principal qu'aux annexes.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/14

OBJET Budget Primitif 1995
Fiscalité Directe Locale
Vote des taux.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Après déduction des allocations versées par l'Etat au titre des compensations estimées de taxe professionnelle, de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif pour 1995 s'élève à **586.836.602 F.**

Sur cette base, le Conseil Municipal doit, conformément aux dispositions de la loi du 10 janvier 1980 modifiée, et hors les cas spécifiques de diminution exceptionnelle des taux prévus par les textes, fixer les taux applicables aux quatre taxes directes locales, sous la triple réserve :

1) que les taux votés n'excèdent pas les taux plafonds, soit en 1995 :

* pour la taxe d'habitation	47,12 %
* pour la taxe sur les propriétés foncières bâties	46,42 %
* pour la taxe sur les propriétés foncières non bâties	97,71 %
* pour la taxe professionnelle	21,29 %

2) que le taux de taxe professionnelle n'excède pas celui de l'année précédente corrigé de la variation du taux moyen pondéré des trois autres taxes et, si elle est moins élevée, de la variation du taux de taxe d'habitation.

3) que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'excède pas celui de l'année précédente corrigé de la variation du taux de taxe d'habitation.

En conséquence, les taux applicables aux quatre taxes directes locales seraient fixés à :

Taxe d'habitation	21,03
Taxe sur les propriétés foncières bâties.....	14,30
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	8,36
Taxe professionnelle	13,08

Dans ces conditions le produit fiscal attendu en fonction des bases estimées pour 1995 se calculerait comme suit :

Taxes	Bases fiscales estimées pour 1995	Taux 1994 reconduit en 1995	Produit correspondant
Taxe d'habitation	623.260.000 F	21,03	131.071.578 F
Taxe sur les propriétés foncières bâties	900.590.000 F	14,30	128.784.370 F
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	6.297.000 F	8,36	526.429 F
Taxe Professionnelle	2.495.827.410 F	13,08	326.454.225 F
<u>TOTAL du produit fiscal attendu en 1995</u>			586.836.602 F

En accord avec le Conseil de Municipalité et la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, respectivement réunies les 13 et 14 février 1995, nous vous proposons de décider la reconduction, taxe par taxe, des taux appliqués en 1994.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/15

OBJET

Pouponnière
Budget Prévisionnel de 1995
Ratification

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs

En application de la Loi n° 70/1318 du 31 décembre 1970 modifiée portant réforme hospitalière et du décret n° 83/744 du 11 août 1983 relatif au financement et à la gestion des établissements d'hospitalisation publics et privés participant au service public hospitalier, nous vous soumettons le Budget Prévisionnel de la Pouponnière pour l'exercice 1995.

Ce document, reproduit ci-après, sera annexé au Budget Communal au titre des services à comptabilité distincte.

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
	<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>				
119	Report à nouveau déficiaire.....	466.526,60	70613	Prix de journée hébergement.....	12.243.727,65
6061	Fournitures non stockables	667.400,00			
6064	Fournitures de bureaux, imprimés et fournitures informatiques.....	12.800,00			
6067	Fournitures scolaires éducatives et de loisirs	6.300,00			
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	488.000,00			
611	Sous-traitance générale	29.500,00			
613	Locations	218.000,00			
615	Entretien et réparations	122.200,00			
616	Primes d'assurances..	29.000,00			
618	Divers services extérieurs	1.900,00			
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	573.444,00			

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
	SECTION D'EXPLOITATION (suite)				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel	99.000,00			
625	Déplacements, missions et réceptions	700,00			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	9.100,00			
628	Autres prestations de services	18.000,00			
633	Impôts, taxe et versements assimilés sur rémunération (administration des impôts)	91.041,71			
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	3.000,00			
6411	Personnel titulaire et stagiaire	6.286.544,49			
6413	Personnel non titulaire permanent	189.936,00			
6415	Personnel non médical de remplacement	310.000,00			
642	Rémunération du personnel médical	52.607,00			
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance personnel non médical	2.361.767,69			
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance personnel médical	17.307,70			
647	Autres charges sociales	56.927,34			
648	Autres charges de personnel	14.500,00			
661	Charges d'intérêts	15.000,00			

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
	<u>SECTION D'EXPLOITATION (suite)</u>				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	-			
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.....	103.225,12			
	<u>TOTAL.....</u>	<u>12.243.727,65</u>		<u>TOTAL.....</u>	<u>12.243.727,65</u>
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>				
215	Installations techniques matériel et outillage ...	47.126,85	2815	Amortissement des installations techniques matériel et outillage...	47.126,85
2182	Matériel de transports	12.341,19	2818	Amortissement des autres immobilisations corporelles	56.098,27
2183	Matériel de bureau et matériel informatique.	3.162,16			
2184	Mobilier.....	19.960,95			
2188	Autres immobilisations corporelles.....	20.633,97			
	<u>TOTAL.....</u>	<u>103.225,12</u>		<u>TOTAL.....</u>	<u>103.225,12</u>
	<u>RECAPITULATION</u>				
	<u>Section d'exploitation</u>	12.243.727,65		<u>Section d'exploitation</u>	12.243.727,65
	<u>Section d'investissement.....</u>	103.225,12		<u>Section d'investissement</u>	103.225,12
	<u>TOTAL.....</u>	<u>12.346.952,77</u>		<u>TOTAL.....</u>	<u>12.346.952,77</u>

ANALYSE DES OPERATIONS

A) Section d'Exploitation

Comparativement à l'année 1994, les dépenses de la section d'exploitation augmentent de 13,80 %. Elles se répartissent comme suit :

Comptes	Intitulés	1994	1995	Evolution en %	% par rapport au total
119	Report à nouveau déficitaire.....	-	466.526,60	+ 100,00	3,82
60	Achats	1.054.400,00	1.174.500,00	+ 11,39	9,60
61	Services extérieurs	412.980,00	400.600,00	- 2,99	3,27
62	Autres services extérieurs.....	690.486,00	700.244,00	+ 1,41	5,72
63	Impôts, taxes et versements assimilés	96.774,11	94.041,71	- 2,82	0,76
64	Charges de personnel.....	8.387.217,11	9.289.590,22	+ 10,76	75,86
66	Charges d'intérêts.....	-	15.000,00	+ 100,00	0,12
67	Charges diverses.....	21.000,00	-	- 100,00	-
68	Dotations aux amortissements	97.056,22	103.225,12	+ 6,36	0,85
TOTAL.....		10.759.913,44	12.243.727,65	+ 13,80	100,00

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 12.243.727,65 F et correspondent aux prix de journée.

B) Section d'Investissement

Les dépenses sont fixées à 103.225,12 F. Elles sont destinées aux installations techniques, matériel et outillage pour 47.126,85 F, au matériel de transport pour 12.341,19 F, au matériel de bureau et matériel informatique pour 3.162,16 F, au mobilier pour 19.960,95 F et aux autres immobilisations corporelles pour 20.633,97 F.

Les recettes de cette section s'élèvent à 103.225,12 F. Elles concernent l'amortissement des installations techniques, matériel et outillage pour 47.126,85 F et l'amortissement des autres immobilisations corporelles pour 56.098,27 F, qui font l'objet d'une dotation identique en dépenses d'exploitation.

Les propositions soumises au vote du Conseil Municipal sont adoptées sous réserve de modifications que l'autorité de tutelle et habilitée à faire dans le cadre de la procédure d'élaboration du prix de journée qui sera fixée par arrêté préfectoral. Ces modifications éventuelles seront soumises au Conseil Municipal lors du vote du Budget Supplémentaire.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le budget de la Pouponnière pour 1995, tel qu'il vient de vous être présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

Poste	Montant 1994	Montant 1995	Différence	Observations	Montant 1995
10.1	10.1	10.1	0.0		10.1
10.2	10.2	10.2	0.0		10.2
10.3	10.3	10.3	0.0		10.3
10.4	10.4	10.4	0.0		10.4
10.5	10.5	10.5	0.0		10.5
10.6	10.6	10.6	0.0		10.6
10.7	10.7	10.7	0.0		10.7
10.8	10.8	10.8	0.0		10.8
10.9	10.9	10.9	0.0		10.9
10.10	10.10	10.10	0.0		10.10
10.11	10.11	10.11	0.0		10.11
10.12	10.12	10.12	0.0		10.12
10.13	10.13	10.13	0.0		10.13
10.14	10.14	10.14	0.0		10.14
10.15	10.15	10.15	0.0		10.15
10.16	10.16	10.16	0.0		10.16
10.17	10.17	10.17	0.0		10.17
10.18	10.18	10.18	0.0		10.18
10.19	10.19	10.19	0.0		10.19
10.20	10.20	10.20	0.0		10.20
10.21	10.21	10.21	0.0		10.21
10.22	10.22	10.22	0.0		10.22
10.23	10.23	10.23	0.0		10.23
10.24	10.24	10.24	0.0		10.24
10.25	10.25	10.25	0.0		10.25
10.26	10.26	10.26	0.0		10.26
10.27	10.27	10.27	0.0		10.27
10.28	10.28	10.28	0.0		10.28
10.29	10.29	10.29	0.0		10.29
10.30	10.30	10.30	0.0		10.30
10.31	10.31	10.31	0.0		10.31
10.32	10.32	10.32	0.0		10.32
10.33	10.33	10.33	0.0		10.33
10.34	10.34	10.34	0.0		10.34
10.35	10.35	10.35	0.0		10.35
10.36	10.36	10.36	0.0		10.36
10.37	10.37	10.37	0.0		10.37
10.38	10.38	10.38	0.0		10.38
10.39	10.39	10.39	0.0		10.39
10.40	10.40	10.40	0.0		10.40
10.41	10.41	10.41	0.0		10.41
10.42	10.42	10.42	0.0		10.42
10.43	10.43	10.43	0.0		10.43
10.44	10.44	10.44	0.0		10.44
10.45	10.45	10.45	0.0		10.45
10.46	10.46	10.46	0.0		10.46
10.47	10.47	10.47	0.0		10.47
10.48	10.48	10.48	0.0		10.48
10.49	10.49	10.49	0.0		10.49
10.50	10.50	10.50	0.0		10.50
10.51	10.51	10.51	0.0		10.51
10.52	10.52	10.52	0.0		10.52
10.53	10.53	10.53	0.0		10.53
10.54	10.54	10.54	0.0		10.54
10.55	10.55	10.55	0.0		10.55
10.56	10.56	10.56	0.0		10.56
10.57	10.57	10.57	0.0		10.57
10.58	10.58	10.58	0.0		10.58
10.59	10.59	10.59	0.0		10.59
10.60	10.60	10.60	0.0		10.60
10.61	10.61	10.61	0.0		10.61
10.62	10.62	10.62	0.0		10.62
10.63	10.63	10.63	0.0		10.63
10.64	10.64	10.64	0.0		10.64
10.65	10.65	10.65	0.0		10.65
10.66	10.66	10.66	0.0		10.66
10.67	10.67	10.67	0.0		10.67
10.68	10.68	10.68	0.0		10.68
10.69	10.69	10.69	0.0		10.69
10.70	10.70	10.70	0.0		10.70
10.71	10.71	10.71	0.0		10.71
10.72	10.72	10.72	0.0		10.72
10.73	10.73	10.73	0.0		10.73
10.74	10.74	10.74	0.0		10.74
10.75	10.75	10.75	0.0		10.75
10.76	10.76	10.76	0.0		10.76
10.77	10.77	10.77	0.0		10.77
10.78	10.78	10.78	0.0		10.78
10.79	10.79	10.79	0.0		10.79
10.80	10.80	10.80	0.0		10.80
10.81	10.81	10.81	0.0		10.81
10.82	10.82	10.82	0.0		10.82
10.83	10.83	10.83	0.0		10.83
10.84	10.84	10.84	0.0		10.84
10.85	10.85	10.85	0.0		10.85
10.86	10.86	10.86	0.0		10.86
10.87	10.87	10.87	0.0		10.87
10.88	10.88	10.88	0.0		10.88
10.89	10.89	10.89	0.0		10.89
10.90	10.90	10.90	0.0		10.90
10.91	10.91	10.91	0.0		10.91
10.92	10.92	10.92	0.0		10.92
10.93	10.93	10.93	0.0		10.93
10.94	10.94	10.94	0.0		10.94
10.95	10.95	10.95	0.0		10.95
10.96	10.96	10.96	0.0		10.96
10.97	10.97	10.97	0.0		10.97
10.98	10.98	10.98	0.0		10.98
10.99	10.99	10.99	0.0		10.99
11.00	11.00	11.00	0.0		11.00
11.01	11.01	11.01	0.0		11.01
11.02	11.02	11.02	0.0		11.02
11.03	11.03	11.03	0.0		11.03
11.04	11.04	11.04	0.0		11.04
11.05	11.05	11.05	0.0		11.05
11.06	11.06	11.06	0.0		11.06
11.07	11.07	11.07	0.0		11.07
11.08	11.08	11.08	0.0		11.08
11.09	11.09	11.09	0.0		11.09
11.10	11.10	11.10	0.0		11.10
11.11	11.11	11.11	0.0		11.11
11.12	11.12	11.12	0.0		11.12
11.13	11.13	11.13	0.0		11.13
11.14	11.14	11.14	0.0		11.14
11.15	11.15	11.15	0.0		11.15
11.16	11.16	11.16	0.0		11.16
11.17	11.17	11.17	0.0		11.17
11.18	11.18	11.18	0.0		11.18
11.19	11.19	11.19	0.0		11.19
11.20	11.20	11.20	0.0		11.20
11.21	11.21	11.21	0.0		11.21
11.22	11.22	11.22	0.0		11.22
11.23	11.23	11.23	0.0		11.23
11.24	11.24	11.24	0.0		11.24
11.25	11.25	11.25	0.0		11.25
11.26	11.26	11.26	0.0		11.26
11.27	11.27	11.27	0.0		11.27
11.28	11.28	11.28	0.0		11.28
11.29	11.29	11.29	0.0		11.29
11.30	11.30	11.30	0.0		11.30
11.31	11.31	11.31	0.0		11.31
11.32	11.32	11.32	0.0		11.32
11.33	11.33	11.33	0.0		11.33
11.34	11.34	11.34	0.0		11.34
11.35	11.35	11.35	0.0		11.35
11.36	11.36	11.36	0.0		11.36
11.37	11.37	11.37	0.0		11.37
11.38	11.38	11.38	0.0		11.38
11.39	11.39	11.39	0.0		11.39
11.40	11.40	11.40	0.0		11.40
11.41	11.41	11.41	0.0		11.41
11.42	11.42	11.42	0.0		11.42
11.43	11.43	11.43	0.0		11.43
11.44	11.44	11.44	0.0		11.44
11.45	11.45	11.45	0.0		11.45
11.46	11.46	11.46	0.0		11.46
11.47	11.47	11.47	0.0		11.47
11.48	11.48	11.48	0.0		11.48
11.49	11.49	11.49	0.0		11.49
11.50	11.50	11.50	0.0		11.50
11.51	11.51	11.51	0.0		11.51
11.52	11.52	11.52	0.0		11.52
11.53	11.53	11.53	0.0		11.53
11.54	11.54	11.54	0.0		11.54
11.55	11.55	11.55	0.0		11.55
11.56	11.56	11.56	0.0		11.56
11.57	11.57	11.57	0.0		11.57
11.58	11.58	11.58	0.0		11.58
11.59	11.59	11.59	0.0		11.59
11.60	11.60	11.60	0.0		11.60
11.61	11.61	11.61	0.0		11.61
11.62	11.62	11.62	0.0		11.62
11.63	11.63	11.63	0.0		11.63
11.64	11.64	11.64	0.0		11.64
11.65	11.65	11.65	0.0		11.65
11.66	11.66	11.66	0.0		11.66
11.67	11.67	11.67	0.0		11.67
11.68	11.68	11.68	0.0		11.68
11.69	11.69	11.69	0.0		11.69
11.70	11.70	11.70	0.0		11.70
11.71	11.71	11.71	0.0		11.71
11.72	11.72	11.72	0.0		11.72
11.73	11.73	11.73	0.0		11.73
11.74	11.74	11.74	0.0		11.74
11.75	11.75	11.75	0.0		11.75
11.76	11.76	11.76	0.0		11.76
11.77	11.77	11.77	0.0		11.77
11.78	11.78	11.78	0.0		11.78
11.79	11.79	11.79	0.0		11.79
11.80	11.80	11.80	0.0		11.80
11.81	11.81	11.81	0.0		11.81
11.82	11.82	11.82	0.0		11.82
11.83	11.83	11.83	0.0		11.83
11.84	11.84	11.84	0.0		11.84
11.85	11.85	11.85	0.0		11.85
11.86	11.86	11.86	0.0		11.86
11.87	11.87	11.87	0.0		11.87
11.88	11.88	11.88	0.0		11.88
11.89	11.89	11.89	0.0		11.89
11.90	11.90	11.90	0.0		11.90
11.91	11.91	11.91	0.0		11.91
11.92	11.92	11.92	0.0		11.92
11.93	11.93	11.93	0.0		11.93
11.94	11.94	11.94	0.0		11.94
11.95	11.95	11.95	0.0		11.95
11.96	11.96	11.96	0.0		11.96
11.97	11.97	11.97	0.0		11.97
11.98	11.98	11.98	0.0		11.98
11.99	11.99	11.99	0.0		11.99
12.00	12.00	12.00	0.0		12.00
12.01	12.01	12.01	0.0		12.01
12.02	12.02	12.02	0.0		12.02
12.03	12.03	12.03	0.0		12.03
12.04	12.04	12.04	0.0		12.04
12.05	12.05	12.05	0.0		12.05
12.06	12.06	12.06	0.0		12.06
12.07	12.07	12.07	0.0		12.07
12.08	12.08	12.08	0.0		12.08
12.09	12.09	12.09	0.0		12.09
12.10</					

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/135

OBJET

Présentation du rapport annuel relatif à l'activité
et à la situation financière
du Crédit Municipal de Lille en 1994

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 92/518 du 15 juin 1992 fait obligation à Monsieur le Maire de présenter un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

En application de ce texte et en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de prendre acte de ce document.

ADOPTÉE à l'unanimité



CREDIT MUNICIPAL



RAPPORT ANNUEL
RELATIF A L'ACTIVITE ET A LA SITUATION FINANCIERE
DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LILLE
- EXERCICE 1994 -

LES ENGAGEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Année 1994 à voir pour le Crédit Municipal de Lille

LA VILLE DE LILLE A DÉPOSÉ EN 1994, À L'ORDRE DU CRÉDIT MUNICIPAL DE LILLE, UN RAPPORT DE GESTION ET DE COMPTES RENDUS.

Le présent rapport est présenté dans le cadre de la loi n° 92-518 du 15 juin 1992

relative aux Caisses de Crédit Municipal et inclut dans son périmètre économique l'activité du Groupement d'Intérêt Economique "G.I.E. CML".

L'année 1994 a vu pour le Crédit Municipal de Lille

la mise en œuvre de la loi n° 92-518 du 15 juin 1992, relative aux Caisses de Crédit Municipal, et la mise en œuvre de la loi n° 92-518 du 15 juin 1992, relative aux Caisses de Crédit Municipal.

La ville de Lille a déposé en 1994, à l'ordre du Crédit Municipal de Lille, un rapport de gestion et de comptes rendus.

Le présent rapport est présenté dans le cadre de la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux Caisses de Crédit Municipal et inclut dans son périmètre économique l'activité du Groupement d'Intérêt Economique "G.I.E. CML".

Année 1994

La ville de Lille a déposé en 1994, à l'ordre du Crédit Municipal de Lille, un rapport de gestion et de comptes rendus.

Le présent rapport est présenté dans le cadre de la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux Caisses de Crédit Municipal et inclut dans son périmètre économique l'activité du Groupement d'Intérêt Economique "G.I.E. CML".

SOMMAIRE

	Page
Les événements marquants de l'exercice	1
L'évolution de l'activité en 1994	3
Produit Net Bancaire	3
Charges d'exploitation	4
Couverture des risques	5
Les indicateurs de gestion	6
Marges intermédiaires de gestion	
Structure bilantielle	
Ratios prudentiels	
Ratios de gestion	
Perspectives 1995	
Composition du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Lille	

LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 1994 a vu, pour le Crédit Municipal de Lille :

- **La création d'un Groupement d'Intérêt Economique :**

Le G.I.E. CML a été créé le 1er avril 1994, à l'initiative conjointe du Crédit Municipal de Lille et de la Fondation Masurel.

Ce groupement a notamment pour objet la mise à disposition de personnel et la fourniture de prestations informatiques.

- **L'intégration de l'Agence de Calais :**

La Caisse de Crédit Municipal de Calais a intégré, depuis le 1er janvier 1994, celle de Lille, ce qui a permis à l'Etablissement de renforcer son réseau d'Agences dans la région.

- **Le lancement de nouveaux produits :**

L'exercice 1994 a vu notamment la mise en place des produits suivants :

- . le Plan d'Epargne Populaire,
- . les Prêts "Coup de Coeur",
- . les services Audiotel et Vidéotex,
- . les Guichets Automatiques de Banque.

- **La réalisation de campagnes publicitaires :**

Outre les campagnes d'approche directe, le Crédit Municipal a financé la sponsoring du bulletin météorologique d'Europole T.V.

Cette démarche avait pour objectif le développement de la notoriété de l'Etablissement.

- **La mise en oeuvre de grands projets :**

Deux projets essentiels ont été mis en oeuvre en 1994 :

- le Système Interbancaire de Télécompensation (S.I.T.),
- la rénovation de l'Agence centrale de Lille.

Ils contribuent tous deux à l'amélioration de la qualité du service offert à la clientèle.

L'Agence centrale rénovée permet désormais de réduire les temps d'attente au guichet et d'améliorer les conditions d'accueil des clients.

- **L'amélioration du statut des personnels :**

La création du G.I.E. a permis d'améliorer le statut des personnels, notamment en pérennisant des contrats de travail jusque là précaires et en offrant un système de prévoyance particulièrement avantageux.

- **La première Convention d'entreprise :**

La première Convention de l'Etablissement s'est tenue le 22 octobre 1994.

La remarquable participation du personnel est la manifestation de son investissement dans la vie et le devenir de l'Etablissement.

- **Le renforcement du système :**

L'Etablissement s'est doté en début d'année d'un système informatique de capacité plus importante, afin de faire face au développement de ses activités.

Sa configuration actuelle devrait évoluer à nouveau en 1996, compte-tenu des projets en cours de développement.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

1 - IMPACT SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE (P.N.B.)

1.1 - LES PRETS PERSONNELS

L'activité prêts personnels, qui représente 87,50 % de l'activité globale, est en hausse puisque la production au titre de l'exercice 1994 atteint 379,8 MF en progression de 14,29 % par rapport à 1993. Toutefois, ce niveau de production n'a pas permis de maintenir les encours au niveau du 31 décembre 1993, reflétant une tendance observée au sein de l'ensemble de la profession bancaire sur ce type d'activité.

Ces deux évolutions contrastées font apparaître une baisse des produits liés directement à l'activité.

1.2 - LES PRETS AUX PERSONNES MORALES

L'activité de crédit auprès des personnes morales de type associatif s'est globalement maintenue à un niveau d'encours modéré, traduisant la politique de prudence de l'Etablissement à l'égard d'un secteur aux sources de financement parfois aléatoires.

1.3 - LES PRETS SUR GAGES

Cette activité traditionnelle poursuit son développement pour atteindre en fin d'exercice un encours de 23 MF en progression de 8,49 % par rapport à l'année précédente.

1.4 - L'ACTIVITE DE MARCHE

Elle découle essentiellement :

- du souci de gérer la liquidité de l'Etablissement,
- de l'intermédiation pour le compte de la clientèle dépôt "Grand compte",
- du décalage entre les variations des emplois et celles des ressources,
- des opérations de couverture du bilan de l'Etablissement.

1.5 - COLLECTE DE RESSOURCES AUPRES DE LA CLIENTELE

L'encours global de ressources rémunérées augmente de 46,5 MF en progression de 10,28 %. De nouveaux produits de collecte sont apparus (P.E.P., ...) et devraient permettre d'accroître l'autonomie financière de l'Etablissement.

Les dépôts à vue ont sensiblement augmenté, atteignant 91,5 MF au 31 décembre 1994, en progression de 34,96 % par rapport au 31 décembre 1993.

Les charges liées à cette activité en reflètent le développement.

1.6 - ACTIVITE DE REFINANCEMENT SUR LES MARCHES

L'encours de refinancement obligatoire diminue au rythme des amortissements prévus. Les charges financières sont en baisse compte-tenu de la baisse des taux constatée et des refinancements mis en place en 1993.

Le P.N.B. est en hausse de 24,13 % en 1994. Cette progression situe le Crédit Municipal de Lille parmi les établissements les plus performants.

2 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

2.1 - EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Pour l'exercice 1994, la nécessaire adaptation, tant qualitative que quantitative, s'est traduite par une augmentation de 9,75 % de la masse salariale.

L'effort de développement des compétences au sein du Crédit Municipal a pu être notamment accompli grâce :

- au recrutement de nouveaux talents,
- à un recours accru à la formation,
- à la mise en place du G.I.E.

2.2 - LES FRAIS GENERAUX

Ils sont en progression (+ 15,94 %) et reflètent la mise en oeuvre de projets nécessaires au développement de l'Etablissement.

Parmi les plus importants, citons :

- le lancement d'importantes campagnes publicitaires qui ont permis de promouvoir d'une part les produits et services de l'Etablissement, mais également les valeurs qui fondent son action,
- l'intégration de l'Agence de Calais,
- la mise en oeuvre du G.I.E.,
- le S.I.T.,
- la rénovation de l'Agence centrale,
- les projets Audiotel et Vidéotex,
- les G.A.B., ...

3 - EVOLUTION DES RISQUES ET DE LEUR COUVERTURE

Le portefeuille de créances douteuses voit son encours diminuer de 3,25 % au 31 décembre 1994, comparé à l'encours du 31 décembre 1993.

Ce mouvement s'explique par :

- l'abandon de créances irrécouvrables (non-valeur),
- une amélioration du traitement des créances contentieuses,
- le fait que le nombre de créances initiées antérieurement à la mise en place de la fonction d'évaluation du risque diminue fortement.

L'affinement de l'analyse des créances douteuses a permis l'élaboration d'une nouvelle base de calcul des provisions, plus proche de la réalité des risques.

L'ensemble des provisions ainsi constituées représente 183,2 MF et permet à l'Etablissement d'afficher un taux de couverture des créances douteuses de 71,25 % contre 69,11 % pour l'exercice antérieur.

Cette évolution reflète la politique très prudentielle du Crédit Municipal de Lille en matière de couverture de risques.

Par ailleurs, une reprise de provision réglementée sur créances à moyen et long terme a pu être effectuée, en raison de la diminution des encours de crédit.

EVOLUTION DES INDICATEURS DE GESTION

1 - Les marges intermédiaires de gestion

2 - La structure bilantielle

3 - Les ratios prudentiels

4 - Les ratios de gestion

N.B. : Les chiffres de l'exercice 1994 sont estimés, la clôture définitive des comptes n'intervenant que prochainement.

CREDIT MUNICIPAL DE LILLE - POINTS CLES AU 31 DECEMBRE 1994

NOMBRE DE CLIENTS EN COMPTE	74 820
NOMBRE DE PRETS CONSENTIS	56 815
ENCOURS DE PRETS CONSENTIS	1,466 Milliard Frs
NOMBRE DE COMPTES A VUE	15 384
ENCOURS DEPOTS CLIENTS	590 Millions Frs
FONDS PROPRES	215.6 Millions Frs
EFFECTIF DE LA CAISSE	167
NOMBRE D'AGENCES	9

MARGES INTERMEDIAIRES DE GESTION (ECONOMIQUES)
(09.02.1995)

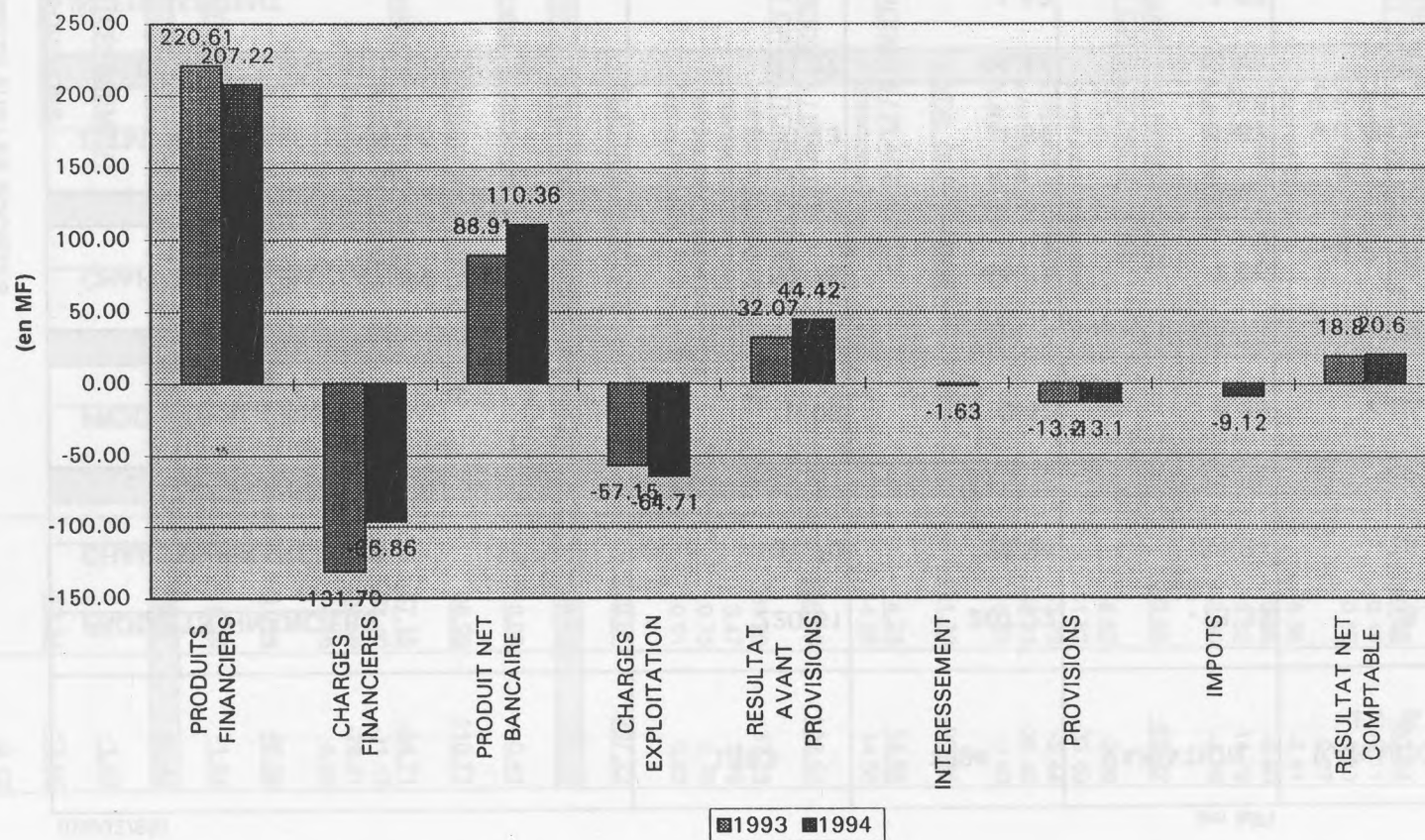
	1993	1994
- CHARGES / RESSOURCES		
<u>ET OPERATIONS CLIENTELE</u>	<u>-40.82</u>	<u>-30.94</u>
- Comptes créditeurs	-0.19	-0.11
- Comptes sur livret	-0.17	-0.30
- P.E.P.		-0.07
- Bons de Caisse	-6.38	-3.61
- Comptes à terme	-10.66	-8.90
- C.D.N.	-19.82	-14.79
- Autres Charges	-3.60	-3.16
- CHARGES / RESSOURCES	<u>-90.88</u>	<u>-65.92</u>
<u>ET OPERATIONS MARCHE</u>		
- C.D.N.	-8.52	-2.99
- Emprunts Obligataires	-41.82	-33.40
- Emprunts Financiers	-3.73	-2.44
- Interbancaire	-36.23	-26.49
- Autres Charges	-0.58	-0.60
TOTAL DES CHARGES	<u>-131.70</u>	<u>-96.86</u>
- PRODUITS / PLACEMENTS	<u>14.28</u>	<u>14.58</u>
- Interbancaires	14.28	14.58
- PRODUITS / EMPLOIS	<u>206.33</u>	<u>192.64</u>
<u>ET OPERATIONS CLIENTELE</u>		
- Intérêts et commissions sur prêts	201.20	187.23
- Intérêts prêts sur gages	3.47	3.79
- Intérêts sur comptes débiteurs	0.75	0.79
- Autres Produits	0.91	0.83
TOTAL DES PRODUITS	<u>220.61</u>	<u>207.22</u>
PRODUIT NET BANCAIRE	<u>88.91</u>	<u>110.36</u>
- Produits accessoires	<u>0.08</u>	<u>0.41</u>
PRODUIT NET D'EXPLOITATION	<u>88.99</u>	<u>110.77</u>
- CHARGES D'EXPLOITATION	<u>-57.15</u>	<u>-64.71</u>
- Frais de Personnel	-28.40	-31.17
- Frais généraux	-24.59	-28.51
- Amortissements	-4.16	-5.03
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>31.84</u>	<u>46.06</u>
- ELEMENTS EXCEPTIONNELS	<u>0.23</u>	<u>-1.64</u>
RESULTAT AVANT PROVISIONS	<u>32.07</u>	<u>44.42</u>
- INTERESSEMENT		<u>-1.63</u>
- PROVISIONS	<u>-13.24</u>	<u>-13.05</u>
- IMPOTS SUR LES SOCIETES		<u>-9.12</u>
RESULTAT NET	<u>18.83</u>	<u>20.62</u>

(09/02/95)

(en MF)

	1993	1994	VARIATION	VARIATION EN %
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	220.61	207.22	-13.39	-6.07%
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	131.70	96.86	-34.84	-26.45%
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	88.91	110.36	21.45	24.13%
<u>PRODUITS ACCESSOIRES</u>	0.08	0.41	0.33	412.50%
<u>PRODUIT NET D'EXPLOITATION</u>	88.99	110.77	21.78	24.47%
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	57.15	64.71	7.56	13.23%
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	31.84	46.06	14.22	44.66%
<u>ELEMENTS EXCEPTIONNELS</u>	0.23	-1.64	-1.87	-813.04%
<u>RESULTAT AVANT PROVISIONS</u>	32.07	44.42	12.35	38.51%
<u>INTERESSEMENT</u>		1.63	1.63	
<u>PROVISIONS</u>	13.24	13.05	-0.19	-1.44%
<u>IMPOTS</u>		9.12	9.12	
<u>RESULTAT NET COMPTABLE</u>	18.83	20.62	1.79	9.51%

VARIATION DES MARGES INTERMEDIAIRES DE GESTION



BILANS AGREGES

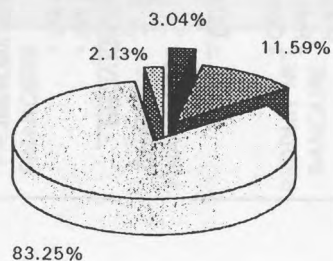
(09.02.1995)

(en MF)

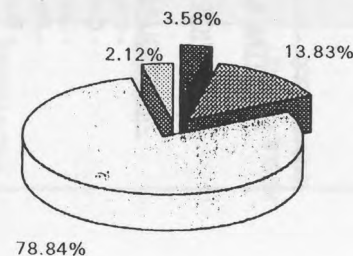
	31.12.1993	31.12.1994
<u>- CAPITAL & RESERVES</u>	<u>172.9</u>	<u>195.0</u>
<u>- BENEFICE</u>	<u>18.8</u>	<u>20.6</u>
<u>- RESSOURCES / CLIENTS</u>	<u>520.0</u>	<u>590.2</u>
- Comptes créditeurs	67.8	91.5
- Comptes sur livret	3.4	3.4
- Livret Epargne Avenir	2.7	5.7
- Plan d'Epargne Populaire		4.1
- Bons de Caisse	68.3	51.9
- Comptes à terme	159.3	142.9
- C.D.N.	218.5	290.6
<u>- RESSOURCES / MARCHE</u>	<u>858.8</u>	<u>744.5</u>
- C.D.N.	40.0	20.0
- Emprunts Obligataires	398.6	407.8
- Emprunts Financiers	23.2	17.2
- Interbancaire	397.0	299.5
<u>- COMPTES DE FLUX ET REGUL. & DIVERS</u>	<u>57.8</u>	<u>76.5</u>
TOTAL RESSOURCES	1 628.3	1 626.9
<u>- EMPLOIS / MARCHE</u>	<u>188.7</u>	<u>225.0</u>
- Placements interbancaires	188.7	225.0
<u>- EMPLOIS / CLIENTS</u>	<u>1 540.9</u>	<u>1 465.9</u>
- Prêts personnels	1 509.1	1 433.0
- Prêts sur gages	21.2	23.0
- Comptes Débiteurs	10.6	9.8
<u>- Dont créances douteuses (brut)</u>	<u>265.8</u>	<u>257.1</u>
- Sur Prêts	258.5	250.9
- Sur Comptes Débiteurs	7.3	6.2
<u>- PROVISIONS</u>	<u>-185.3</u>	<u>-183.2</u>
- Sur Prêts	-178.7	-177.6
- Sur Comptes Débiteurs	-6.6	-5.6
<u>- IMMOBILISATIONS (BRUT)</u>	<u>76.3</u>	<u>84.2</u>
<u>- AMORTISSEMENTS / IMMO</u>	<u>-26.8</u>	<u>-25.9</u>
<u>- COMPTES DE FLUX ET REGUL. & DIVERS</u>	<u>34.5</u>	<u>60.9</u>
TOTAL EMPLOIS	1 628.3	1 626.9

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE BILAN				
EMPLOIS	1993		1994	
	MNT(MF)	%	MNT(MF)	%
IMMOBILISATIONS	49.5	3.04%	58.3	3.58%
EMPLOIS / MARCHÉ	188.7	11.59%	225.0	13.83%
EMPLOIS CLIENTELE	1 355.6	83.25%	1 282.7	78.84%
BRUT	1 540.9	94.63%	1 465.9	90.10%
PROVISIONS	-185.3	-11.38%	-183.2	-11.26%
FLUX ET REGULARISATION	34.5	2.12%	60.9	3.74%
TOTAUX	1 628.3	100.00%	1 626.9	100.00%

EMPLOIS 1993

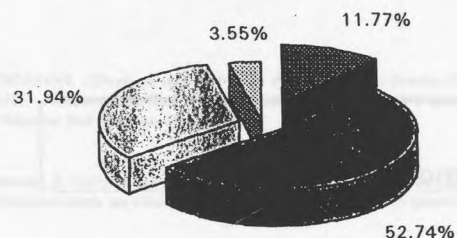


EMPLOIS 1994

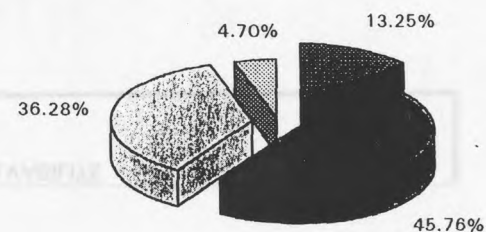


EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE BILAN				
RESSOURCES	1993		1994	
	MNT(MF)	%	MNT(MF)	%
CAPITAUX ET RESERVES	191.7	11.77%	215.6	13.25%
RESSOURCES / MARCHE	858.8	52.74%	744.5	45.76%
RESSOURCES CLIENTELE	520.0	31.94%	590.2	36.28%
FLUX ET REGULARISATION	57.8	3.55%	76.5	4.70%
TOTAUX	1 628.3	100.00%	1 626.9	100.00%

RESSOURCES 1993



RESSOURCES 1994



■CAPITAUX ET RESERVES ■RESSOURCES / MARCHE ■RESSOURCES CLIENTELE ■FLUX ET REGULARISATION

EVOLUTION FONDS PROPRES - RATIO DE SOLVABILITE

RATIO DE LIQUIDITE

	1992	1993	1994
FONDS PROPRES (En Millions de Francs)	169.9	191.7	215.6
RATIO DE SOLVABILITE (Norme = 8 %)	10.11%	13.03%	15.15%
RATIO DE LIQUIDITE	84%	215%	364%

Pour Mémoire le Ratio de Solvabilité de l'ensemble des Banques est de l'ordre de 9 %

COMPARAISON PRINCIPAUX RATIOS DE GESTION

CREDIT MUNICIPAL DE LILLE - ENSEMBLE DES CAISSES - ENSEMBLE DES BANQUES

	CREDIT MUNICIPAL DE LILLE			ENSEMBLE DES CAISSES		ENSEMBLE DES BANQUES **		GROUPE DE REFERENCE **	
	1992	1993	1994	1992	1993	1992	1993	1992 (1)	1993 (1)
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION	54.11%	59.60%	54.08%	55.50%	57.61%	67.84%	65.22%	69.93%	71.16%
COEFFICIENT DE RENTABILITE <i>Avec IS</i>	12.00% 8.13%	10.87% 7.76%	10.57%	6.00%	5.00%	2.82%	-0.64%	-5.70%	-23.02%
TAUX DE MARGE NETTE <i>Avec IS</i>	21.34% 14.19%	21.18% 14.06%	18.68%	15.47%	15.05%	5.59%	-1.37%	-5.65%	-24.42%
PRODUIT NET BANCAIRE PAR AGENT (en KF)	534.1	572.5	698.9	601.0	590.0	820.9	897.0	644.4	675.3

COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION : (Frais généraux + frais de personnel) / Produit Net Bancaire

COEFFICIENT DE RENTABILITE : Résultat Net / Fonds Propres (capital + réserves + provisions à caractère de réserves + report à nouveau)

TAUX DE MARGE NETTE : Résultat Net / Produit Net Bancaire

* **Source : Commission Bancaire (L'Activité des Etablissements de Crédit : Analyses Comparatives 1992 et 1993)

(1) Groupe de Référence : Etablissements ou réseaux petits ou moyens à vocation générale

PERSPECTIVES 1995

La stratégie du Crédit Municipal de Lille est, à travers un développement économique fort, de générer les moyens financiers nécessaires à la pérennisation et au déploiement de sa mission sociale.

Les orientations générales de ce développement se définissent selon les axes suivants :

- Distribuer de nouveaux produits :

- . Epargne-Logement,
- . Livret d'Epargne Populaire,
- . C.O.D.E.V.I., ...

- Développer les canaux de distribution :

- . banque à domicile,
- . aménagement des agences de Lens, Arras et Amiens,
- . mise en place de correspondants,
- . installation de nouveaux G.A.B.

- Améliorer la qualité de services au client :

- . télétransmission Banque/Clients,
- . plage d'horaires d'ouverture des guichets.

- Faire mieux connaître et reconnaître le Crédit Municipal :

- . campagnes de notoriété et promotion des produits et des valeurs du Crédit Municipal de Lille,
- . plaquette d'entreprise,
- . catalogue produits,
- . lettre aux clients, ...

- Mettre en oeuvre de nouveaux produits sociaux :

- . prêts F.S.H. (Fonds de Solidarité Habitat) en collaboration avec la Ville de Lille,
- . prêts à la réinsertion économique en faveur des chômeurs et RMistes en collaboration avec l'A.D.I.E. (Association pour le Droit à l'Initiative Economique),

- Améliorer le professionnalisme et dynamiser les troupes :

- . formation,
- . négociation d'une Convention Collective,
- . création d'un challenge entreprise,
- . création d'un Guichet-Ecole.

- Optimiser les procédures et améliorer la sécurité.

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LILLE

- COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE -

Président : **M. Pierre MAUROY,**
*Sénateur-Maire de Lille,
Ancien Premier Ministre,
Président de la Communauté Urbaine de Lille*

Trois collèges :

1 - Collège des Membres Elus au sein du Conseil Municipal de la Ville de Lille

- **M. Maurice DAUBRESSE,** *Conseiller Municipal*
- **M. Jean-Raymond DE GREVE,** *Adjoint au Maire*
- **M. Alain DEMAILLE,** *Adjoint au Maire*
- **M. Patrick KANNER,** *Vice-Président de la Caisse de Crédit Municipal, Adjoint au Maire*
- **M. Daniel ROUGERIE,** *Adjoint au Maire*
- **M. Jean-Claude SABRE,** *Conseiller Municipal*
- **M. Raymond VAILLANT,** *Adjoint au Maire*

2 - Collège des Membres Nommés par le Maire en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire

- **M. Michel DANION,** *Président de la Mutuelle de la Police Nationale*
- **M. Robert DESPRETZ,** *Président de Lille Place Financière, Ancien Délégué Régional du Crédit Chimique*
- **M. Claude DUBUS,** *Président-Directeur Général de la Société de Bourse Dubus S.A.*
- **M. Jean-Claude FONTA,** *Secrétaire Général de la Ville de Lille*
- **M. Bernard LECOMTE,** *Directeur Général Adjoint de la Compagnie Générale de Chauffage, Président de Région Câble, Président de l'E.S.C. de Lille*
- **M. Jean-Pierre LEFOULON,** *Directeur honoraire de la B.N.P., Ancien Directeur de la Direction Nationale des Marchés et de la Trésorerie de la B.N.P.*
- **M. Alain THEZE,** *Délégué Général du Centre de Formation de la Profession Bancaire Nord/Picardie, Ancien Directeur des Formations de la Banque de Bretagne*

3 - Collège des Membres Associés en tant que personnalités qualifiées

- **M. Marc ARTAUD,** *Directeur de la Banque de France de Lille*
- **M. Michel BAILLET,** *Conseiller Municipal délégué de la Ville d'Arras*
- **M. Jacques BIALSKI,** *Sénateur, Adjoint au Maire de la Ville de Dunkerque*
- **M. Julien DECOTTIGNIES,** *Membre Honoraire du Conseil d'Orientation et de Surveillance*
- **M. Michel DEVAUX,** *Adjoint au Maire de la Ville d'Amiens*
- **M. Charles FRANCOIS,** *Adjoint au Maire de la Ville de Calais*
- **M. Jean-Marc LECLERCQ,** *Adjoint au Maire de la Ville de Lens*
- **M. Jean VANRULLEN,** *Adjoint au Maire de la Ville de Béthune, Conseiller Général*
- **M. André VAUDREE,** *Adjoint au Maire de la Ville de Beauvais*

Directeur Général : **M. Jean-Pierre DUEZ**

ILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/16

OBJET

Caisse de Crédit Municipal
Budget Primitif de 1995
Information

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal nous soumet le budget primitif de cet établissement pour l'exercice 1995.

Il est présenté au Conseil Municipal pour information et est arrêté aux chiffres ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes	245.728.035,00 F
- Dépenses	245.728.035,00 F

Aucune subvention communale de fonctionnement n'est prévue pour 1995.

SECTION DE DOTATION

- Recettes	188.289.739,00 F
- Dépenses	14.942.000,00 F

Le budget est accompagné d'un état prévisionnel des opérations financières groupées selon leur natures, savoir :

Intitulés	Débit (1)	Crédit (1)	Soldes (1)	
			Débit	Crédit
(en milliers de Francs)				
Opérations sur prêts	2.595.773	2.641.850	-	46.077
Moyens de financement	7.275.000	7.341.700	-	66.700
Emploi des fonds disponibles	9.103.364	8.990.587	112.777	-
<u>TOTAL</u>	<u>18.974.137</u>	<u>18.974.137</u>	<u>112.777</u>	<u>112.777</u>

Le Budget du Crédit Municipal n'appelant aucune remarque particulière nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, de prendre acte de ce document.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/17

OBJET

Gestion de trésorerie
Constitution d'une ligne de trésorerie

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/741 du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel d'offres afin de constituer une ligne de trésorerie d'un montant global de 250 Millions de Francs, destinée à se substituer aux lignes existantes.

Après étude comparative des offres, celle de la Banque Nationale de Paris, dont le siège social est situé à Paris, 16 Boulevard des Italiens, paraît la plus intéressante puisqu'elle porte sur un montant maximum de 250 Millions de Francs, sans règlement d'aucune commission, disponibles comme suit :

- pour une durée des tirages inférieurs à 1 mois et un montant maximum de 125 Millions de Francs : T4M + marge de 0,06 % (taux moyen mensuel monétaire)
- pour une durée des tirages supérieurs à 1 mois et un montant maximum de 125 Millions de Francs : PIBOR 1 ou 3 mois + marge de 0,12 %
(Paris Interbank Offered Rate ou T.I.O.P Taux Interbancaire Offert à Paris)

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, d'accepter la constitution de cette ligne de trésorerie et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la convention à établir entre la BNP et la Ville de Lille

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/18

Association des Maires des Grandes Villes de France.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

OBJET

Cotisation pour l'année 1995.
Revalorisation.

Par délibération n° 74/3039 du 5 juillet 1974, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à l'Association des Maires des Grandes Villes de France moyennant le versement d'une cotisation annuelle.

Lors de son Assemblée Générale du 14 décembre 1994, l'Association a décidé de fixer le montant de la cotisation à cinquante trois centimes (0,53 F) par habitant.

La Communauté Urbaine de Lille cotisant également à cette Association, la quote-part municipale est réduite de moitié.

La dépense correspondante s'élève donc pour l'année 1995 à 45.619,48 F.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- accepter cette revalorisation,
- décider l'imputation de la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 934.20 article 6405 du Budget Primitif 1995

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/19

OBJET

Secours Populaire Français.

50ème anniversaire.

Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Secours Populaire Français fête cette année son 50ème anniversaire.

A cette occasion, la Fédération du Nord, dont le siège social est situé 228, rue Solférino à Lille, a mis en place un programme de sensibilisation et de manifestations en espérant doubler ses bilans de solidarité.

Le 8 janvier une grande fête a été organisée dans la salle du Zénith comprenant une cérémonie avec remise de médailles, dégustation du gâteau de la solidarité, d'une surface de 50 m2 et pesant 1T 300, distribué à tous les participants, un spectacle culturel : chorale et artistes musiciens et une distribution de colis cadeaux pour des familles défavorisées.

Un forum de la Solidarité internationale est prévu le 1er avril avec une exposition philatélique 1er jour du timbre du cinquantenaire.

En mai, confection d'une cravate de 250 m de long, suspendue au Beffroi de Lille, transformée en 150 cravates signées Pierre Cardin et vendues en vue de permettre le départ en vacances d'enfants en juin et juillet et vente de muguet.

En juin, vente d'une carte postale spéciale "vacances 95" et animation dans dix villes du département.

En septembre, conférence de presse.

En décembre, colloque les 15 et 16, congrès départemental le 17, participation au congrès national de Bercy à Paris les 21 et 22, spectacle à Bercy le 23 et implantation d'un arbre de Noël géant à Lille le 24.

Monsieur Jean-Louis CALLENS, Secrétaire Général du Secours Populaire Français, sollicite une subvention exceptionnelle de 135.000 F à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ces manifestations.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.000 F au Secours Populaire Français.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - Article 657 du Budget Primitif 1995, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/20

OBJET Fédération Nationale Bovine (F.N.B.)
Organisation d'un congrès national à Lille
les 1er et 2 février 1995.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Section Bovine de la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles, dont le siège est situé dans les locaux de la Chambre Régionale d'Agriculture 140, boulevard de la Liberté à Lille, a été chargée de l'organisation du Congrès de la Fédération Nationale qui s'est tenu à Lille Grand Palais les 1er et 2 février 1995.

La première journée a réuni 300 participants et a été consacrée à des conférences internes sous forme de tables rondes concernant notamment la politique bovine européenne. Elle s'est achevée par une soirée de gala.

Le lendemain, 800 personnes ont assisté à la présentation du rapport d'orientation du bureau national, de la position des différents départements et des résultats des commissions de travail de la veille.

Monsieur Jean BRULANT, Président du Comité d'organisation, sollicite à cette occasion une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 9.000 F à la Fédération Nationale Bovine (F.N.B.).

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - Article 657 du Budget Primitif 1995, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/21

OBJET

Ordre des Architectes. Organisation d'un congrès
ayant pour thème : "Fêtons nos créations"
à Lille les 20 et 21 avril 1995.
Demande de subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'Ordre des Architectes, dont le siège social est situé 272, boulevard Clémenceau à Marcq-en-Baroeul, organise les 20 et 21 avril 1995 à Lille Grand Palais un congrès ayant pour thème : "Fêtons nos créations", destiné à mettre en valeur la créativité du Nord - Pas-de-Calais.

L'Association Loi 1901 A.I.C. Architect Innovation Créativité est constituée à cet effet.

Ces journées associeront des réunions réservées aux professionnels et d'autres au grand public.

Le 20 avril sera consacré au Logement. Des collégiens de classes de la sixième à la troisième participeront à un concours. Il leur sera demandé de découvrir un site dans leur ville et d'exprimer leur créativité en représentant ce que l'on peut faire pour le valoriser. Des prix récompenseront les meilleurs projets.

Une épreuve intellectuelle et artistique sur un sujet imposé aura lieu le 21 avril. Une exposition rassemblera les esquisses réalisées et les projets primés du concours des collégiens. Elle permettra une rencontre entre les créateurs professionnels et amateurs.

Ces journées seront clôturées par la soirée des Beffrois d'Or et un cocktail dînatoire.

Cette manifestation devrait réunir 3000 participants sur les 2 jours.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 24.000 F à l'Association A.I.C. Architect Innovation Créativité.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du Budget Primitif de 1995, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/22

OBJET

Déplacement à l'étranger de délégations municipales.
Prise en charge de frais.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Au cours des mois précédents, des délégations municipales se sont déplacées à La Haye (Pays Bas) pour étudier les phénomènes liés à la drogue et à Leeds (Grande Bretagne) afin de rencontrer la municipalité.

Ces déplacements nécessitent le règlement de factures s'élevant à 2.229 florins d'une part et à 325,20 livres d'autre part, soit respectivement 6.887,61 F et 2.712,18 F.

Par ailleurs des rappels de mémoires viennent de vous parvenir pour un montant de 8.490 F et de 24.410 F pour les opérations de Lille à New York d'Octobre 1992 et l'exposition d'oeuvres du musée des Beaux-Arts au Japon en Octobre 1993.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le règlement des dépenses susvisées par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 934 - Administration Générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/23

OBJET

Contrat de location et de maintenance
de journaux électroniques d'information.
Avenant de substitution.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 84/481 du 22 décembre 1984, le Conseil Municipal a décidé l'installation de 6 journaux électroniques d'information dans les secteurs ci-après :

- Gare de Lille
(implantation place des Buisses)
- Place de Béthune
(implantation place Richebé, angle boulevard de la Liberté)
- Rue Neuve - rue de Béthune
(implantation rue des Tanneurs, angle rue de Béthune)
- Grand Place - Place Rihour
(implantation place Rihour)
- Square Foch
(implantation rue Nationale, angle square Foch)
- Hellemmes
(implantation rue Roger Salengro, face à la place Hentgès)

Cette même délibération autorisait la signature du contrat de location y afférent conclu le 22 décembre 1984 avec la société pour la Diffusion Rapide par l'Electronique de la Communication et de la Transmission de l'Information Municipale - DIRECT INFO MUNICIPALE.

Or, lors de son Assemblée Générale du 31 décembre 1994, cette Société a décidé de modifier sa dénomination sociale en Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public - S.E.M.U.P.

Il convient donc de soumettre au Conseil Municipal un avenant de substitution.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 14 février 1995, de bien vouloir :

- autoriser la signature de l'avenant n° 1 au contrat du 22 décembre 1984 portant sur la substitution d'entreprise au profit de la Société d'Exploitation des Mobiliers à Usage Public (S.E.M.U.P.),

- décider l'inscription en temps opportun des crédits nécessaires au chapitre 940.230 - article 630 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/24

OBJET

Conférence Permanente du Tourisme Urbain -
Adhésion de la Ville - Cotisation

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En 1994, la Ville de Lille adhère à la Conférence Permanente du Tourisme Urbain où elle était présente depuis 1990 par l'intermédiaire de l'Office du Tourisme.

Les statuts de la Conférence ayant été modifiés pour favoriser une plus grande implication des villes, ce sont désormais à elles d'adhérer et de désigner leurs représentants (conformément à la délibération N° 94/297 du Conseil Municipal du 27 juin 1994).

La Conférence permet à de nombreuses villes de se rencontrer régulièrement pour confronter leurs expériences et réfléchir ensemble à des actions à mener.

Par ailleurs, les villes s'interrogeant sur telle ou telle problématique, se constituent en groupes de réflexion, comparent leurs politiques et proposent des synthèses pouvant servir ensuite de base de travail pour les autres villes adhérant à l'association.

La cotisation est calculée au prorata du nombre d'habitants des villes représentées. Elle est de 0,05 F par habitant et plafonnée à 20 000 F pour ne pas décourager l'adhésion des grosses villes telle Marseille.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- accepter le principe de l'adhésion de la Ville de Lille à la Conférence Permanente du Tourisme Urbain, reconductible chaque année.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 Février 1995

N° 95/25

OBJETCréation de « l'Espace - Emploi »Subvention de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est très tôt engagée et a déployé des efforts humains et financiers toujours plus lourds dans la lutte contre le chômage des catégories sociales les plus défavorisées.

Cependant, depuis 1992, ce processus d'exclusion par le chômage prend d'inquiétantes proportions et toutes les tranches d'âge et les catégories socio-professionnelles sont aujourd'hui touchées, avec une explosion notoire du chômage des jeunes diplômés.

Dès lors, la Ville de Lille, dans le cadre du Comité de Bassin d'Emploi dont elle dépend, met en place un « Espace Emploi », structure d'aide et de conseil en recherche d'emploi à destination des jeunes diplômés et assimilés cadres. S'inscrivant dans le cadre de l'accord national ANPE Cadres/APEC, visant à mieux organiser l'accueil des jeunes diplômés, « Espace Emploi » a, en parfaite coordination et complémentarité avec l'ANPE cadres et l'APEC de la Région de Lille, l'objectif d'accueillir les jeunes diplômés et les assimilés cadres fréquentant ces structures qui ne sont pas parfaitement armées pour les accueillir et les aider dans leur recherche d'emploi dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, « Espace Emploi » est lié dans son mode de fonctionnement quotidien aux décideurs économiques métropolitains qui connaissent, mieux que quiconque, les projets créateurs d'emplois en perspective, ce qui permettra aux bénéficiaires d'« Espace Emploi » de cibler leur recherche d'emploi avec une grande efficacité.

Cette structure s'inscrirait en parfaite complémentarité avec l'ensemble des outils d'aide au placement à l'emploi, destinés à l'accueil et l'accompagnement des publics les moins qualifiés.

Elle sera portée et gérée par le Comité de Bassin d'Emploi de Lille et Environs, qui sollicite l'attribution d'une subvention de 50 KF.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- le versement d'une subvention de 50 KF au Comité de Bassin d'Emploi de Lille et Environs,

- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Interventions Economiques Générales » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/26

OBJET

Lille - Grand Palais

Modalités de mise en place de la Société d'Economie Mixte

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération du 10 octobre 1994, vous avez confirmé la décision de création d'une société d'économie mixte pour la gestion de Lille - Grand Palais et désigné vos représentants.

Depuis cette date, des contacts ont été noués avec les actionnaires pressentis, et nous pouvons aujourd'hui vous donner une liste des principaux actionnaires privés partenaires de la Ville dans la société d'économie mixte.

Il s'agit de :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- la Société NOREXPO
- la Compagnie Générale de Chauffage
- la Caisse d'Epargne
- la Banque Scalbert-Dupont

Les négociations engagées avec ces partenaires ont pris plus de temps que prévu.

En particulier la Chambre de Commerce et d'Industrie, dont les instances dirigeantes viennent d'être renouvelées n'a pas pu prendre une position officielle avant ces tous derniers jours.

C'est la raison pour laquelle le contrat de gérance provisoire passé avec l'Association Lille - Grand Palais doit être prolongé jusqu'au 31 mars 1995.

Par ailleurs, nos partenaires privés ont souhaité apporter aux statuts de la SEM et au contrat d'affermage des modifications mineures, qui n'en changent en rien le fond et ne sont, pour la plupart, que des précisions d'ordre juridique.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 3 février 1995, nous vous demandons :

- de confirmer la liste des administrateurs désignés par la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à assurer la présidence de la SEM,

- de prolonger le contrat de gérance de l'Association Lille - Grand Palais jusqu'au 31 mars 1995,

- d'accepter les modifications des statuts de la SEM et du contrat d'affermage selon la nouvelle rédaction ci-après annexée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention du 31 mai 1993, portant sur la réhabilitation des hall B et C, transférant les charges et conditions de celle-ci à la SEM Grand Palais, en substitution de l'Association pour la promotion du Palais des Congrès et de la Musique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/27

OBJET

Lille Grand Palais
Avenant n° 1 à la Convention de Mandat
avec EURALILLE

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par convention du 31 janvier 1992, reçue en Préfecture du Nord le 18 mars 1992, la Ville de Lille a donné mandat à la Société d'étudier et réaliser un centre de congrès, expositions et spectacles à Lille.

La convention de mandat prévoyait que le coût de l'ouvrage serait déterminé en tenant compte de toutes les dépenses réglées pour sa réalisation. Il était estimé à 292 MF HT (valeur avril 1991), hors frais financiers et hors actualisation. Cette convention prévoyait également un délai d'études de 6 mois à compter de sa signature et un délai de réalisation de 24 mois après études.

Les parties congrès et expositions ont été ouvertes le 3 juin 1994, ainsi que la partie liée au parking. La partie salle de spectacles Zénith Aréna a été ouverte le 26 novembre 1994, ainsi que le reste du parking.

Des travaux supplémentaires ont été exécutés à la demande de la Ville pour améliorer les prestations initiales, aussi bien sur la partie Expo (équipements en fluides des stands en particulier), que sur la partie Zénith.

De même, ont dû être pris en compte :

- un avenant correspondant aux moyens supplémentaires mis en oeuvre par l'entreprise pour respecter la date d'ouverture, malgré un retard de 6 semaines à la notification de l'ordre de service,

- les droits de raccordement à Résonor,

- les taxes de CAUE et d'espaces verts

Le coût total de l'ouvrage ressort maintenant à 333 MF HT (y compris les révisions et actualisations pour 28 MF HT).

Nous vous demandons :

- d'approuver le montant recalé des dépenses en fin d'ouvrage

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mandat

- d'inscrire les sommes correspondantes à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/28

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1995 -

Fonds d'initiative habitants -

Demande de subvention -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a pris en considération les projets d'actions à mener en 1995 au titre du Contrat de Ville.

Parmi les opérations ainsi envisagées figure notamment la reconduction, dans chacun des sept sites prioritaires, d'un fonds d'initiative habitants, à hauteur maximale de 150 000 F, financé à 70 % par l'Etat et la Région.

La part restant à la charge de la Ville, soit 45 000 F est financée par les Délégations à l'Action Culturelle, l'Action Sociale, l'Animation et l'Enseignement.

Conformément à la procédure mise en place sous le précédent Contrat de Plan, ce fonds doit permettre la mise en oeuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations du quartier en évitant, par le biais d'une enveloppe spécifique, les lourdeurs administratives.

Les opérations financées peuvent être :

- la formation ou l'information des habitants,
- les fêtes de quartier,
- les visites d'autres sites relatifs à des opérations d'aménagement ponctuelles, de faible coût mais d'intérêt général,
- l'achat de petit matériel directement lié à une activité.

La maîtrise d'ouvrage de ces actions est obligatoirement associative et l'association en cause doit être représentative du quartier.

Un Comité de Gestion présidé par le Président Délégué du Conseil de Quartier et comprenant des représentants de la Ville et des associations est chargé de définir les règles d'utilisation du fonds, d'examiner les projets, de les déclarer ou non recevables, d'assurer la surveillance de l'utilisation des fonds conforme aux projets déposés et le suivi opérationnel et comptable des actions.

Pour 1995, nous vous proposons la répartition suivante :

<u>Moulins</u>	:	150 000 F	
		dont Etat/Région	: 105 000 F
		Ville	: 45 000 F
<u>Wazemmes</u>	:	150 000 F	
		dont Etat/Région	: 105 000 F
		Ville	: 45 000 F
<u>Sud</u>	:	150 000 F	
		dont Etat/Région	: 105 000 F
		Ville	: 45 000 F
<u>Fives</u>	:	150 000 F	
		dont Etat/Région	: 105 000 F
		Ville	: 45 000 F
<u>Bois-Blancs</u>	:	150 000 F	
		dont Etat/Région	: 105 000 F
		Ville	: 45 000 F
<u>Faubourg de Béthune</u>	:	150 000 F	
		dont Etat/Région	: 105 000 F
		Ville	: 45 000 F
<u>Parc des Expositions</u>	:	60 000 F	
		(financement Ville, le secteur Parc des Expositions n'étant pas retenu au Contrat de Ville)	

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de vouloir bien :

- confirmer l'instauration des fonds d'initiative habitants dans les sept sites prioritaires du Contrat de Ville,
- solliciter de l'Etat de la Région le subventionnement de cette action à hauteur de 70 % par site,
- désigner le GEDAL, à qui la Ville a confié une fonction générale de Chargé d'opérations sur l'ensemble des sites prioritaires, en qualité d'assistant technique et financier à la gestion des fonds,
- verser en conséquence au GEDAL, la participation financière de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N°95/29

OBJET

Quartier de Fives - Rénovation du mur d'enceinte
du presbytère de l'Eglise Notre Dame de Fives -
financement par l'enveloppe DSQ communautaire -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à une demande des habitants du quartier et améliorer sensiblement la qualité urbaine de ce secteur de Fives, la Ville procédera à la rénovation du mur d'enceinte du presbytère de l'Eglise Notre Dame de Fives, rue de Bouvines.

Il s'agit de la reconstruction d'un muret agrémenté d'une clôture métallique.

Le coût de cette opération est évalué à 344 335,37 F et pourrait être financé par l'enveloppe DSQ communautaire conformément à la convention Ville/CUDL du 10 août 1994.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de vouloir bien :

- confirmer la réalisation des travaux en cause et imputer la dépense correspondante au budget de la Ville (908-0-235 E 4) ,
- solliciter le financement correspondant de la CUDL, au titre de l'enveloppe DSQ et l'admettre en recettes.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Février 1995
N° 95/30

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1995 - Aménagement
d'une cafétéria au Lycée Professionnel
Francisco Ferrer - Subvention -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a pris en considération le programme de transition du Contrat de Ville pour l'année 1995, au titre duquel figure notamment l'aménagement d'une cafétéria au Lycée Professionnel Francisco Ferrer à Fives.

Cet établissement s'implique fortement dans la démarche de développement du quartier et il nous a semblé opportun, de répondre à une demande émanant de lycéens et de professeurs qui sollicitent la participation de la Ville à l'aménagement d'une cafétéria.

Le lycée ne dispose pas, en effet d'un tel lieu de convivialité qui permettrait d'améliorer considérablement l'accueil dans les locaux, notamment à l'heure du midi et éviterait les regroupements de jeunes à l'extérieur de l'établissement.

Le coût de cette opération, menée en liaison avec la rénovation du réfectoire, est évalué à 52 000 F, représentant essentiellement l'acquisition de mobilier.

Son plan de financement est établi comme suit :

- Subvention de la Ville	:	16 000 F
- Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	16 000 F
- Comité d'environnement social	:	10 000 F
- Fonds propres	:	10 000 F

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- la participation financière de la Ville à cette opération, sous forme d'une subvention de 16 000 F à verser à M. l'Agent Comptable du Lycée Professionnel Francisco Ferrer ;

- l'imputation de la dépense correspondante sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/31

OBJET

Quartier de Lille-Sud - Collège Louise Michel -
Activités d'animations du F.S.E. - Subvention -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Foyer Socio-Educatif du Collège Louise Michel dans le quartier de Lille-Sud est bien connu pour ses nombreuses activités socio-culturelles et d'animation ouvertes à la population et aux jeunes de ce quartier particulièrement défavorisé.

Pour ses activités d'animation en faveur de jeunes de 11 à 19 ans, le F.S.E. a obtenu de la Préfecture l'affectation de 3 jeunes animateurs effectuant leur Service National à la Ville au profit des quartiers urbains.

Afin de l'aider à conserver les services de ces jeunes animateurs qui s'avèrent très utiles, le Collège Louise Michel sollicite une participation financière de la Ville au versement de l'indemnité mensuelle réglementaire et forfaitaire de 1 700 F par appelé du contingent.

Considérant l'utilité des actions du F.S.E. dans ce quartier et l'intérêt présenté par l'utilisation des services de jeunes gens effectuant leur Service National à la Ville, conforme à l'esprit régissant ce dispositif qui est d'intervenir en lien direct avec les personnes défavorisées, dans le cadre de la Politique de la Ville, une subvention de 15 000 F pourrait être accordée au Collège Louise Michel.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- l'attribution d'une subvention de 15 000 F au F.S.E. du Collège Louise Michel ;
- l'imputation de la dépense correspondante sur la Dotation de la Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/32

OBJET

Quartier de Lille-Sud - Collège Louise Michel -
Activités culturelles - Subvention -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des multiples activités socio-culturelles menées par le Foyer Socio-Educatif du Collège Louise Michel de Lille-Sud, nous sommes saisis d'une demande de participation financière pour l'organisation, en avril et mai prochains de voyages en Irlande et aux Etats-Unis pour une vingtaine d'élèves.

Le FSE a acquis une solide expérience de déplacements à l'étranger de jeunes issus de familles défavorisées, les aidant ainsi à sortir de leur lieu de vie, de leur environnement urbain et social et à aller à la découverte d'autres cultures et pratiques sociales.

L'évaluation de ces pratiques pédagogiques fondées sur la connaissance mutuelle, la solidarité et la fraternité et le suivi des relations ainsi établies avec d'autres jeunes montre l'intérêt d'une telle démarche pour le développement de la citoyenneté.

Le coût global de ces déplacements est évalué à 157 990 F, financé par de très faibles participations attendues de la DDJS et du Conseil Général, et un autofinancement également limité. Aussi, la Ville est-elle sollicitée pour une large part.

Considérant l'intérêt de cette opération conforme à la dynamique de développement social du quartier de Lille-Sud, une subvention de la Ville d'un montant de 50 000 F pourrait être attribuée.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- l'attribution d'une subvention de 50 000 F, au FSE du Collège Louise Michel ;
- l'imputation de la dépense correspondante sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 20 février 1995

N°95/33

OBJET

Quartier de Lille-Sud - Collège Verlaine -
Activités culturelles - Subvention -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est sollicitée par le Collège Verlaine pour une participation financière à l'organisation d'un voyage en Italie du 20 au 27 mars 1995, ayant pour base un projet pédagogique et prévu pour 30 élèves accompagnés de 4 adultes (2 professeurs d'histoire et 2 parents).

Le but de ce voyage est de permettre à des enfants du Nord de visualiser la réalité architecturale, picturale, sculpturale de ce pays et de prendre conscience des milieux bioclimatiques, de leur fragilité et de la nécessaire intervention de l'homme pour lutter contre un développement anarchique qui ne tient guère compte des réalités naturelles.

Ce voyage permettra également à ces jeunes de confronter leurs expériences, de comparer les modes de vie.

Le Collège Verlaine, établissement classé en zone sensible de l'Académie, est fréquenté par une population particulièrement démunie, et la somme nécessaire à ce voyage devient un handicap insurmontable pour la plupart des familles.

Le coût total du voyage est évalué à 111 000 F.

Les professeurs ont mis en place un certain nombre d'actions permettant un financement partiel du projet (bourse aux jouets, marché de Noël, vente de calendriers, tombola, marché de printemps etc...) afin de réduire les participations des familles.

Une subvention de 2 000 F est attendue du Conseil Général, le Foyer Socio-Educatif du Collège prendra en charge une partie des frais sur ses fonds propres (15 000 F) et une subvention de la Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 6 000 F.

Considérant l'intérêt de ce projet pour des jeunes issus d'un quartier très défavorisé, nous vous proposons d'attribuer une subvention de 6 000 F au Collège Verlaine.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- l'attribution d'une subvention de 6 000 F au Collège Verlaine ;
- l'imputation de la dépense correspondante sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/34

OBJET

Programme d'amélioration de la sécurité
dans les Résidences de l'OPHLM de la CUDL -
Participation de la Ville en 1995 -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le phénomène alarmant d'augmentation des actes de délinquance liés à la toxicomanie a conduit l'Office Public d'HLM de la Communauté Urbaine de Lille à élaborer en 1993, un programme d'amélioration de la sécurité et de la convivialité des Résidences basé sur la mise en place, dans les secteurs les plus vulnérables, d'une équipe d'"agents d'ambiance" comparable dans son esprit, au dispositif adopté par Transpole.

Il s'agit d'une catégorie de personnel hautement spécialisé dans ce domaine qui est chargé notamment :

- d'assurer une présence active dans les parties communes afin de prévenir toutes les occupations illicites,
- de veiller à la sécurité des équipements collectifs,
- de rassurer les locataires et de faire appliquer les règles de bon voisinage.

Ces agents d'ambiance travaillent en étroite collaboration avec les autres services des agences et du siège de l'OPHLM, les travailleurs sociaux, les services de prévention et la Police Nationale.

Après avoir été mis en oeuvre, dans un premier temps, sur les quartiers les plus difficiles, le dispositif couvre désormais l'ensemble des logements du patrimoine de l'Office situés en sites prioritaires du Contrat de Ville. Les résultats très satisfaisants observés après plus de deux ans de fonctionnement, en particulier l'apaisement ressenti par les locataires, ont conduit l'OPHLM à envisager la reconduction de cette mesure.

La Ville a, dès l'origine, soutenu fortement cette initiative s'inscrivant parfaitement dans ses orientations en matière de Politique de la Ville et a contribué à son financement à hauteurs respectives de 1 MF en 1993 et 1,5 MF en 1994.

En revanche, après avoir consenti, en 1993, une aide de 1MF (versée en réalité fin 1994), l'Etat a refusé d'honorer une participation attendue de 1,5 MF au titre de l'année 1994, ramenant celle-ci à 0,3 MF et la prélevant sur l'enveloppe Contrat de Ville.

Rappelons que ce dispositif est également financé pour la moitié de son coût par une contribution mensuelle de 15 F, appelée auprès des locataires, conformément à un accord collectif intervenu entre l'Office et les Associations de locataires en 1993.

Au cours de la Commission Mixte HLM-Usagers, réunissant le 7 décembre 1994 la plupart des représentants des locataires, ce sujet important a été à nouveau débattu.

Majoritairement, les Associations, mesurant sans doute le grave inconvénient qu'il y aurait à remettre en cause le dispositif, ont approuvé sa reconduction pour toute l'année 1995. Elles ont d'ailleurs saisi le Préfet en ce sens.

Au delà de la contribution des locataires que l'Office a volontairement maintenue à 15 F, pour conserver un dispositif efficace, il est essentiel que le niveau des subventions extérieures soit supérieur à celui obtenu par le passé.

Dans ce contexte marqué par le désengagement de l'Etat, la Ville souhaite comme les Associations, le maintien du dispositif et entend y consacrer l'effort financier nécessaire.

Aussi, il est proposé de répondre à la demande de l'Office et d'accorder, en 1995, une participation de 1,5 MF.

Par ailleurs, nous vous demandons de nous autoriser à exiger de l'Etat le maintien en 1995 de sa participation initiale, soit 1 MF.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- la participation de la Ville à hauteur de 1,5 MF à verser à l'OPHLM de la CUDL ;
- l'imputation de la dépense correspondante sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995 ;
- d'entreprendre toutes démarches auprès de l'Etat en vue de l'obtention, par l'OPHLM, d'une participation d'au moins 1MF.

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 20 février 1995

N° 95/35

OBJET

Contrat de Ville - Quartier des Bois-Blancs -
requalification des espaces extérieurs de la
Résidence de l'OPHLM Impasse Darche -
participation de la Ville -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs.

Dans le cadre du programme 1994 du Contrat de Ville pour le Quartier des Bois-Blancs, l'Office Public d'HLM de la CUDL envisage la requalification des espaces extérieurs de la Résidence Impasse Darche, 103 A et 103 B quai de l'Ouest.

Menée en étroite concertation avec les locataires, cette opération vise à améliorer le cadre de vie des résidents et l'image de l'immeuble.

Il s'agit essentiellement d'un traitement des espaces publics par la réalisation d'aires de jeux pour les enfants et de jardins privatifs.

Le coût des travaux conduits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Office est évalué à 126 200 F, répartis comme suit :

- OPHLM	:	53 100 F
- Ville	:	10 000 F
- Contrat de Ville (Etat/Région)	:	63 100 F

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- la participation de la Ville au financement de cette opération, par le versement d'une somme de 10 000 F à l'OPHLM de la CUDL,

- l'imputation de la dépense correspondante sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/36

OBJET

Participation à la mise en oeuvre de
x contrats de qualification - Subvention
complémentaire à la FAJQ -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre dernier, vous avez confirmé la participation financière de la Ville à hauteur de 255 392 F. au projet mené par la Fédération des Jeunes de Quartier alliant développement de la vie associative dans les quartiers en difficulté et insertion professionnelle des jeunes.

Rappelons que ce projet a pour finalité :

- la mise à disposition de dix contrats de qualification dans différentes structures associatives de quartier afin que celles-ci puissent pérenniser leurs actions et impulser une dynamique tendant à responsabiliser les jeunes autour de projets divers ;
- l'accès, pour ces dix jeunes en contrat, à une formation qualifiante en cohérence avec leurs attentes et leur travail au quotidien.

Le coût global de cette opération est évalué à 1 002 889,71 F, les recettes étant constituées de participations attendues notamment du FAS, de l'Etat, de la Région et du PLIE.

En fait, l'Etat n'a pas apporté, au titre des actions 1994 du Contrat de Ville, la participation sollicitée, d'un montant de 215 748,00 F.

Dans ces conditions, l'équilibre financier de cette action n'est pas assuré, ce qui pose, à la FAJQ, un grave problème budgétaire.

Considérant l'intérêt de cette opération qui entre tout à fait dans les priorités de la Politique de la Ville, en particulier dans le domaine du soutien aux associations dans la démarche de développement des emplois, nous vous proposons d'accorder une subvention complémentaire à la FAJQ d'un montant de 215 748,00 F.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 3 février 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider :

- d'accorder cette subvention à la FAJQ ;
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 955 - 2, article 657 du budget primitif

1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/37

OBJET

Contrat de Ville - Année 1995 -

Programme complémentaire -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a pris en considération une première partie du programme 1995 du Contrat de Ville dite "programme de transition", consistant essentiellement en la poursuite des opérations engagées antérieurement et en quelques opérations nouvelles.

Depuis, la concertation s'est poursuivie dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, notamment au Faubourg de Béthune où la constitution des différents Groupes de Travail thématiques a permis de définir des projets d'interventions sociales et urbaines.

Nous vous présentons donc un programme complémentaire qui sera, comme l'est le programme de transition, négocié avec les partenaires financiers du Contrat de Ville. Les actions retenues feront l'objet de délibérations ultérieures du Conseil Municipal après instruction réglementaire dans les Commissions Municipales.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien :

- prendre en considération ce projet de programme complémentaire 1995 à négocier avec les partenaires financiers du Contrat de Ville,
- inscrire à nos documents budgétaires le financement des opérations retenues et admettre en recettes les subventions escomptées,
- autoriser le versement des subventions ou participations de la Ville aux associations ou structures porteuses des actions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/38

OBJET

Contrat de Ville - Maîtrise d'oeuvre urbaine
et sociale - Convention avec le GEDAL -
Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a pris en considération les projets d'actions à mener en 1995, au titre du Contrat de Ville.

Parmi celles-ci, figure la reconduction des équipes opérationnelles de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale sur les 7 sites prioritaires du Contrat, durant l'année 1995.

Il convient de rappeler, en effet, qu'au cours du précédent Contrat de Plan (1989-1993) conformément au dispositif de Développement Social des Quartiers, chacun des 4 quartiers DSQ était doté d'une équipe opérationnelle très légère constituée d'un Chef de Projet et d'une secrétaire. Ultérieurement, ces équipes opérationnelles ont été légèrement renforcées par l'Agent de Développement Sportif de Lille-Sud, le Responsable de la Mission pour l'Habitat et le Logement et l'Agent de Développement Social sur le secteur de Belfort.

Ces personnels sont salariés du GEDAL, avec qui la Ville concluait une convention annuelle de Chargé d'Opération sur les sites DSQ.

Avec la nouvelle procédure de Contrat Ville et la géographie prioritaire d'intervention qui en est issue, nous avons redéployé les équipes en place, en les renforçant par deux Chefs de Projet à temps partiel sur Moulins et Wazemmes et deux assistantes de Chefs de Projet supplémentaires.

Sur le plan fonctionnel, il nous a semblé judicieux de poursuivre nos relations avec le GEDAL en lui confiant une nouvelle mission de Chargé d'Opération sur les sites prioritaires du Contrat de Ville, par la conclusion d'une convention similaire à celle des années antérieures.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien :

- autoriser la signature de la convention ci-jointe entre la Ville et le GEDAL
- inscrire la dépense correspondante, évaluée à 4 228 596 F à nos documents budgétaires (ligne "Projets d'aménagements de quartiers"),
- solliciter les participations de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire, dans le cadre du Contrat de Ville, à hauteur de 50 %, sans taxe, et admettre en recettes les subventions ainsi obtenues,

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/39

OBJET

Subventions destinées aux Haltes-garderies,
Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales
et Lieux d'accueil parents-enfants

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 31 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder, sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement des associations suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 951 - Sous-chapitre 951.427 - Article 657 - Sous-compte 884.

- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU 13 rue Jean-Baptiste Clément	61 800 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS 60 rue de la Bourdonnaye	85 748 F
- MAISON DE QUARTIER MOULINS 1 rue Armand Carrel	97 500 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE 95 rue du Long Pot	54 848 F
- LILLE SUD DEVELOPPEMENT 4/1 rue de l'Asie	131 700 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES 36 rue d'Eylau	69 750 F

- LES BABELUTES 46 rue de Philadelphie	105 000 F
- LES PETITES CANAILLES 27 rue Jean Jaurès	105 000 F
- INNOV'ENFANCE 81 bis rue Gantois	119 250 F
- LA GAMINERIE 7 rue Henri Dunant	113 558 F
- LES LIONCEAUX 213 rue du Fg de Roubaix	102 975 F
- A.R.P.E. 45 rue Jean Jaurès	54 075 F
- A.D.N.S.E.A. 7 boulevard Louis XIV	46 350 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/40

OBJET

Conseils de Quartier : aides financières.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant notamment de favoriser la vie associative de leur quartier.

Certains se sont réunis récemment et ont adopté les dispositions reprises aux tableaux ci-annexés.

En accord avec la Commission des Affaires Générales et de la Décentralisation réunie le 27 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

ADOPTÉE à l'unanimité

CONSEILS DE QUARTIER - AIDES FINANCIERES

Quartier	Objet	Bénéficiaire	Aide accordée	Date de la délib. du Conseil de Quartier	Imputation
(LILLE-SUD	- aide au voyage d'un groupe de personnes âgées.	- Club Filbertjoie.	1 000 F	15 novembre 1994	955.9 - art 657
(VIEUX- LILLE	- aide aux actions réalisées par le Centre Social, Maison de Quartier du Vieux-Lille, à la demande du conseil de quartier, en direction des jeunes, des adultes et dans le secteur Enfance.	- Centre Social - Maison de Quartier du Vieux-Lille	35 000 F	19 janvier 1995	940-211 - art 657
(MOULINS	- projet "Découverte du quartier" organisé par la bibliothèque de Moulins.	- bibliothèque de Moulins : Association "Lille aux Livres".	5 000 F	24 janvier 1995	945-280 - art 657
	- déplacement à Paris d'enfants de l'école Augustin Thierry primée au concours des écoles fleuries.	- coopérative scolaire de l'école Augustin Thierry.	300 F	24 janvier 1995	940-211 - art 657
	- action sur la profession de sapeur- pompiers à destination de 70 enfants de 6 à 11 ans.	- Maison d'Accueil du Jeune Travailleur	20 000 F	24 janvier 1995	940-211 - art 657

Quartier :	Objet :	Bénéficiaire :	Aide accordée :	Date de la délib. du :	Imputation :
:	:	:	:	Conseil de Quartier :	:
WAZEMMES :	- séjour dans le Jura : aide aux	- Association "Ecole et Famille			
:	élèves Wazemmois de CM1 et CM2.	Saint-Benoit Labre".	1 700 F	2 février 1995	945.280 - art 657
:					
:	- sortie organisée par le collège				
:	Mme De Staël à Aix-la-Chapelle, sur				
:	le thème "Découverte du pays et de la				
:	civilisation allemande" pour les	- Association "Clubs Culture et Vie	3 200 F	2 février 1995	945.280 - art 657
:	élèves de 5ème, 4ème et 3ème et	Mme De Staël".			
:	stage "Petit Déjeuner et Santé"				
:	pour les élèves du collège Mme De				
:	Staël situé en Zone d'Education				
:	Prioritaire.				
:					
:	- Jeux populaires à l'occasion des	- Groupement d'Etudes et de	17 200 F	2 février 1995	940-211 - art 657
:	Fêtes de Lille et bal du 13 juillet	Développement de l'Animation			
:		Lilloise.			
:					

Séance du 20 février 1995

N° 95/41

OBJET

Remise gracieuse d'un titre de
recette émis à l'encontre de la
Région Nord - Pas de Calais

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la première du film "Germinal" qui s'est déroulée le 27 septembre 1993 au Palais du Nouveau Siècle, la Région Nord - Pas de Calais a sollicité la Ville de Lille afin d'obtenir le prêt de barrières destinées à faciliter l'organisation de cette manifestation.

Afin de régler les dépenses relatives à cette location de matériel, un avis de somme à payer, d'un montant de 17 800 F, a été adressé à la Région Nord - Pas de Calais, Direction Générale des Assemblées.

Dans la mesure où on peut considérer que cette manifestation, d'ampleur nationale, a contribué à la promotion de la Ville de Lille, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la remise gracieuse du titre de recette correspondant, en accord avec la Commission des Affaires Générales et de la Décentralisation du 27 janvier 1995, et la Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel du 14 février 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/42

OBJET

Convention pour la gestion déléguée
du stationnement payant sur voirie
Modification des modalités financières.
Avenant n° 2

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/49 du 15 mars 1993, le Conseil Municipal a décidé de confier à la SORELI la gestion déléguée du stationnement sur voirie.

Un premier avenant à la convention a modifié les relations financières et les conditions de résiliation éventuelle.

Aujourd'hui, il y a lieu d'apporter des précisions en ce qui concerne la prise en charge des frais d'exploitation et de différer le règlement de l'intéressement et de l'éventuelle subvention d'équipement à la clôture de l'exercice de référence.

Par ailleurs, il est nécessaire de formaliser les choix opérés en matière de modernisation, de gestion du stationnement et d'extension du parc d'horodateurs.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant à cet effet.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/43

OBJET

Stationnement sur voirie

Approbation du budget prévisionnel. Année 1995

Révision

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/462 du 10 octobre 1994, le Conseil Municipal de Lille a adopté le budget prévisionnel 1995 du stationnement sur voirie.

Celui-ci prévoyait notamment un coût d'exploitation SORELI de 15.884.100 Francs dont nous avons souhaité la révision.

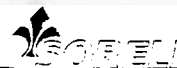
Après négociation et analyse avec SORELI, il est apparu possible de réviser ce budget prévisionnel que nous vous proposons d'arrêter comme repris en annexe.

C'est pourquoi nous vous proposons un nouveau budget prévisionnel 1995 avec un coût d'exploitation SORELI arrêté à 12.804.927 F.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 14 février 1995, nous vous demandons d'adopter le budget prévisionnel 1995 rectifié.

ADOPTÉE à la majorité

RESULTAT D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 1995



T.T.C.

Recettes prévisionnelles	22 127 540
Exploitation SORELI	12 604 927
Charge personnel Ville	4 165 000
Maintien marge ville	2 567 000
Excedent d'exploitation	2 790 613
intéressement SORELI 4% + t.v.a.	132 387
intéressement Ville 10%	279 061
Subvention d'équipement pour construction parking	2 379 165



SORELI - S. P. S. V. - 1995	VILLE		SORELI			Observations	
	25/07/94	7/02/95	25/07/94	8/12/94	7/02/95		
			HT.				
RUBRIQUES BUDGETAIRES HORS TAXE							
Achats Tickets, canes			200000	180000	180000		
Achats matériel - petit équip.			180000	300000	300000		
Eau, gaz, électricité			68000	8000	8000		
Combustible, chauffage							
Carburant			50000	20000	20000		
Fournit. entret.			65000	50000	50000		
Fournitures administratives			75000	70000	60000		
ACHATS			633000	628000	618000		
Charges communes			520000	520000	520000		
Sous-traitances générales			120000	120000	100000		
Sous-traitance convention SCET			500000	500000	500000	contrat d'assistance-comptabilité	SCET-SCETAUPARC
Locations			226000	226000	226000		
Charges immobilières			69000	69000	69000		
Entretien réparations			500000	300000	250000		
Contrats d'entretien, maint.			51000	40000	40000		
Assurances			46000	46000	46000		
Etudes, recherches			200000	200000	200000		
Docum & divers charges ext.			30000	30000	10000		
SERVICES EXTERIEURS			2302000	2051000	1961000		
Personnel extérieur							
Honoraires			35000	35000	35000		
Publicité			200000	200000	150000		
Transports				12000	12000		
Déplac. missions & réceptions			152000	120000	90000		
Frais postaux & télécoms			115000	115000	115000		
Diverses charges courantes							
AUTRES SERV. EXTER.			542000	482000	402000		
Taxe professionnelle			206000	206000	56000		
Impôts et taxes divers			21000	21000	21000		
IMPOTS ET TAXES			227000	227000	77000		
Personnel permanent			1443000	1443000	1168000		
Personnel temporaire			166000	166000	66000		
Autres charges de personnel			150000	150000	130000		
Personnel ville	4880000	4165000				39 Agents + 1 Brigadier	36 Agents + 1 Brigadier
Personnel ville extension							
CHARGES PERSONNEL	4880000	4165000	1759000	1759000	1364000		
Redevance collectivité							
AUTRES CHARGES							
Frais financiers			1500000	1400000	1400000		
CHARGES FINANCIERES			1900000	1400000	1400000		
Amortissement			4050000	4200000	4200000		
DOTATIONS			4050000	4200000	4200000		
Charges exceptionnelles			500000	500000	100000	marquage au sol	marquage au sol
CHARGES EXCEPTION.			500000	500000	100000		
Rémunération sur exploitation 5%			448000	346000	296100		
Rémunération sur amortissement 5%			242000	210000	210000		
TOTAL REMUNERATION			690000	556000	506100		
TOTAL DES CHARGES	4880000	4165000	12643000	11803000	10628100		
TOTAL CHARGES SORELI T.T.C.			14994598	13998358	12604927		
TOTAL							
Recettes forfaitaires							
Recettes sur collecte 4%							
Produits annexes							
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Reprises/amort & prov							
Transfert de charges							
Participations des collectivités							
TOTAL DES PRODUITS							



DETAIL DES FRAIS DE PERSONNEL PREVISIONNELS

PERSONNEL VILLE DE LILLE

Du 1er Janvier 1995 au 31 Décembre 1995

1 brigadier	150 000
-------------	---------

29 agents de surveillance	3 190 000
---------------------------	-----------

Du 1er Juillet 1995 au 31 Décembre 1995

7 agents de surveillance	385 000
--------------------------	---------

2 agents d'entretien	220 000
----------------------	---------

2 agents de collecte	220 000
----------------------	---------

TOTAL	4 165 000	Francs
--------------	------------------	---------------

* compte tenu du nombre important d'horodateurs à réparer ou à entretenir, il faudra certainement prévoir un agent d'entretien supplémentaire au cours de l'année.



BUDGET PREVISIONNEL 1995

CHARGES DU PERSONNEL AFFECTE AU S.P.S.V.

Lieu	Nbre	LIBELLE	H.T.
20, bd Denis Papin	1	Directeur du Stationnement	204 000 F
	1	Secrétaire Assistante	90 000 F
	1	Agent d'entretien ménage SPSV	32 000 F
84, rue de Trévis	1	Responsable Voirie	294 000 F
	1	Secrétaire	173 000 F
	1	Secrétaire Hôtesse	142 000 F
	1	Collecte-Nettoyage	123 000 F
Boutique : 2, rue de la Chambre des Comptes	2	Suppléants Régisseurs Accueil-Information	110 000 F
Personnel de remplacement	1	Personne temporaire	66 000 F
Autres charges de personnel		Uniformes Vêtements de travail personnel ville	130 000 F
			1 364 000 F

RECETTES PREVISIONNELLES DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE 1995

NOMBRE D'HEURES PAYEES PAR JOUR ET PAR PLACE

du 01 JANVIER au 31 DECEMBRE 1995

Secteur	Nb de places	tarif	nb Jour	2 heures	2,30 heures	3 heures	3,30 heures	4 heures	4,30 heures	5 heures	JOURS
Fives	111	4	287	254056	318570	382204	445998	509712	573426		
Desrousseau	74	4	287	169804	212380	254856	297332	339808	382284		
Péri-contrô	2467	4	287	5064232	7000290	8496348	9912406	11320464	12744522	14160580	
Centre	2016	6	287	6943104	8678880	10414656	12150432	13886208	15621984	17357760	
Longue durée	515	5F1/2j - 10F/j	80								206000
Résidant	2000	4H1/2j-8H/Jour	200								800000
pial	1000										50000
				424760		8496348	12150432				21071540

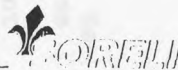
TOTAL T.T.C.

Recettes prévisionnelles annuelles T.T.C.

22127540

Les prévisions de recettes sont calculées en fonction de:

- nombre de places de stationnement payant = 6998
- tarifs indiqués dans le tableau
- personnel de surveillance
- 39 agents et 1 brigadier



Séance du 20 février 1995

N° 95/44

OBJET

OBJET :
STATION DE METRO
CANTELEU
Dénomination de la place

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Les aménagements de voirie relatifs à la réalisation de la ligne 2 du Métro sont finis.

Aussi convient-il de dénommer la place bordant l'accès de la bouche de Métro Canteleu située Avenue de Dunkerque (partie comprise entre le 223 et le 231).

Consulté sur ce point, le Conseil de Quartier propose de donner à ce lieu le nom de « Place du Broquelet », terme évocateur de l'industrie textile autrefois très présente dans le quartier et qui est aujourd'hui encore associé à la kermesse des Bois-Blancs se déroulant au mois de Mai.

En accord avec le Conseil de Quartier et votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 10 Janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/45

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 1978 ST 59 appartenant à Madame
ROGEZ Yvette domiciliée à LILLE 12/6 boulevard de Metz, a
fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement
génant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur
réquisition de la Police Municipale conformément à l'article
R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu des circonstances pénibles et particulières de
l'infraction, nous vous proposons conformément aux instructions
ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de
l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent
soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de
gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de
l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public
qui s'est réunie le 14 février 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4
sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/46

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 9677 VH 59 appartenant à Madame Catherine GILSON domiciliée à LILLE 21, rue Esquermoise, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule avait été déplacé par des personnes malveillantes, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnel de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/47

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 6141 RX 59 appartenant à Monsieur Philippe WALENNE domicilié à LAMBERSART 59130 - 30, rue René Mouchotte, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant l'installation d'un marché.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule était en panne au moment des faits et que l'intervention d'un spécialiste fût nécessaire pour sa remise en état, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/48

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 391 MB 59 appartenant à Monsieur Charles PROY domicilié à LILLE 145 bis rue Solférino, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit par panneaux.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule du contrevenant a été déplacé par la police nationale durant son absence pour permettre la réalisation de travaux, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de neuf cent soixante quinze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/49

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 5845 PA 59 appartenant à Madame Isabelle BUFFET domiciliée à FRELINGHIEN 59236 - 75, rue de Quesnoy, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur passage protégé.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante conduisait son fils blessé à la tête vers un centre de soins (cf certificats), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995
N. 95/50

OBJET

enlèvement d'un véhicule automobile
emboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 8512 MZ 59 appartenant à Monsieur Layachi NOUIOUA domicilié à LILLE 23, rue Gosselet, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant l'installation de la braderie.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le contrevenant est concierge à la Maison de la Nature et de l'Environnement, qu'aucune place de parking ne lui est dévolue à l'intérieur de la M.N.E. et que ce jour là il devait effectuer un déplacement avec ses enfants, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnel de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N°95/51

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 3155 NL 59 appartenant à Madame
Le Docteur Marianne FARINAUX domiciliée à LILLE 2 bis rue
Saint Blaise, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour
stationnement gênant sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur
réquisition de la Police Municipale conformément à l'article
R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait de la profession de la contrevenante
(médecin) et des circonstances particulières du stationnement, nous
vous proposons conformément aux instructions ministérielles
d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du
remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs
représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien,
et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de
l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier
1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4
sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 21 février 1995

N° 95/52

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 3487 TH 59 appartenant à Madame Brigitte BENJAMIN domiciliée à LOMPRET 59840 - 29, allée du Petit Pas , a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant sur passage protégé.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante allait chercher son mari sortant de clinique (cf certificat médical) et qu'elle n'avait pas trouvé d'autre place, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/53

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 3217 PT 41 appartenant à Madame France POULAIN domiciliée à SAVEUSE 80730 1, rue de Dreuil, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant l'installation d'un marché

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte que le véhicule avait été fracturé, que la conductrice a été retenue à Lille indépendamment de sa volonté, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de cinq cent treize francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnel de voirie."

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/54

OBJET

Enlèvement d'un cyclomoteur
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le cyclomoteur immatriculé 956355 appartenant à Monsieur SEDRUE Jean-Pierre domicilié à VILLENEUVE D'ASCQ 59650 - 62, rue de la Constituante, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour non levée d'immobilisation plus de 48 heures pour défaut de permis de conduire.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait des circonstances particulières de la mise en fourrière du véhicule et de la présentation du certificat de vente, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de cent quatre vingt dix sept francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/55

OBJET

Brigade cynophile
Acquisition d'un chien

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le service de la police municipale dispose d'une brigade cynophile qui seconde les unités de nuit dans le cadre des rondes et patrouilles nocturnes de la surveillance du patrimoine communal (quelque deux cents équipements).

Actuellement cinq chiens :

- FUN
- SAMKO
- ELIOT
- FOX
- MAXO

spécialement dressés sont opérationnels.

Considérant que le chien SANKO doit être réformé pour raisons médicales, nous vous proposons de bien vouloir autoriser le don du chien IZAAC - propriété de Monsieur Patrice BUTEZ, concierge du complexe sportif Léo Lagrange sis 44, rue de Londres à Lille

Ce don a été estimé à 3500 francs.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/56

OBJET

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX VICTIMES
ET DE MEDIATION DE LILLE ET ENVIRONS
SUBVENTION 1995

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs, anciennement dénommée Association d'Aide aux Victimes Lille - Hellemmes, a pour objet la mise en oeuvre de toute action visant à informer le public et à apporter une aide morale et matérielle aux victimes, et d'exercer la médiation pénale.

Les missions assumées s'inscrivent dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, et à ce titre cette association bénéficie d'une aide financière de la Ville.

Afin d'assurer en début d'année un fonctionnement régulier de l'association précitée, le Conseil Municipal, par délibération n° 94/692 du 19 décembre 1994, lui a octroyé un acompte sur la subvention 1995 d'un montant de 73 590 francs.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 23 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'attribution à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs d'une subvention totale de 223 000 francs pour l'année 1995 ;
- le versement à la dite association du solde de la subvention 1995, soit la somme de 149 410 francs.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942-22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/57

OBJET

GROUPEMENT DE PREVENTION ET D'ACCUEIL LILLOIS
SUBVENTION 1995

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois (G.P.A.L.) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui a pour objet la promotion des pratiques d'action sociale à destination de populations de jeunes marginalisés.

L'action du G.P.A.L. s'exerce en direction des marginaux, jeunes et adultes errant sur la Ville de Lille, dans la proximité du site "EURALILLE" ou se regroupant spontanément dans les stations de métro lilloises ; et s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention menée par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Considérant l'importance des activités du G.P.A.L., l'Etat, le Département du Nord, la Ville de Lille et le Syndicat Mixte des Transports se sont engagés à soutenir financièrement cette association par une convention, dont le Conseil Municipal a autorisé la signature par délibération n° 94 / 87 du 7 mars 1994.

Afin de permettre d'assurer en début d'année un fonctionnement régulier de l'association précitée, le Conseil Municipal, par délibération n° 94/693 du 19 décembre 1994, lui a octroyé une avance sur la subvention 1995, d'un montant de 56 100 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'attribution pour l'année 1995 d'une subvention totale de 200 000 F au Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois,
- le versement à la dite association :

- d'une partie du solde représentant 60 % de la subvention 1995, soit la somme de 120 000 francs après le vote du budget,
- du reliquat fixé à 12 % du montant de la subvention 1995, soit la somme de 23 900 francs sur production du bilan intermédiaire d'activités.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du Budget Communal de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/58

OBJET **CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN**
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ACTIONS DE PREVENTION 1994
SUBVENTION DE L'ETAT
PREMIERE REPARTITION

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région et en vue de la mise en oeuvre d'un ensemble d'opérations de prévention de la délinquance pour la sécurité dans la ville, le Conseil Municipal, par délibération n° 94/401 du 27 juin 1994, a adopté le nouveau programme d'actions de prévention établi au titre de l'année 1994.

Ce projet comprend 19 actions et afin d'assurer leur réalisation le concours financier de l'Etat a été sollicité pour un montant total de 1 535 750 francs.

Monsieur le Préfet de la Région du Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord, nous a fait parvenir ampliation de la décision attributive de subvention concernant 7 actions de prévention reprises au programme précité.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 23 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider de répartir la subvention de l'Etat prévue au Contrat de Ville entre les 7 organismes supports d'opération concernés de la manière suivante :

*** Intervention éducative en Centre Ville**

190 000 F

au Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois (GPAL)

*** Point de Repère**

9 500 F

à l'Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse (ABEJ)

*** Croisière de rupture en mer**

150 000 F

au Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise (GEDAL) sur le sous-compte 54 - Prévention de la Délinquance, à titre de remboursement de l'avance de fonds consentie sur la subvention de l'Etat.

*** Insertion professionnelle de personnes ex-toxicomanes**

25 000 F

à la Mission Locale de Lille

*** Centre de consultation, de suivi et de thérapie familiale pour toxicomanes**

125 000 F

au Centre de soins Ulysse Trélat

*** Accueil de proximité d'un public toxicomane et animation de réseaux**

122 000 F

à Itinéraires

*** Point parents : Lille Sud, Wazemmes et Faubourg de Béthune**

100 000 F

à l'ARPEJ (Association de Rencontres Parents et Jeunes)

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/59

OBJET

CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION 1995

SECONDE PARTIE

ADOPTION

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille en collaboration avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance assure chaque année la réalisation d'un programme d'actions de Prévention de la Délinquance pour la sécurité dans la Ville.

Au titre de 1995, une première partie du nouveau projet de prévention a été retenue par délibération n° 94/747 du 19 décembre 1994 du Conseil Municipal qui a adopté le Plan d'Action Lillois de Lutte contre la Toxicomanie et décidé d'amplifier le dispositif existant en mettant en oeuvre des moyens nouveaux et complémentaires.

La seconde partie du programme élaboré pour l'année 1995 s'inscrit dans les autres domaines d'actions de la prévention de la délinquance et comprend les opérations reprises dans le document joint en annexe.

L'ensemble de ce projet a reçu l'agrément du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance lors de son assemblée plénière du 11 février 1995.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter la seconde partie du Programme d'Actions de Prévention 1995,
- demander son inscription au Contrat de Ville,
- solliciter le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien ; et nous autoriser à mener les négociations nécessaires à cet effet, étant entendu que l'engagement financier de la Ville est conditionné, opération par opération, par un accompagnement corrélatif des co-financeurs de ces actions,
- prévoir l'admission en recettes des subventions de l'Etat et leur emploi au chapitre 942.22 sous compte 5455 du budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/60

OBJET

Syndicat Intercommunal d'Etablissement
et d'Exploitation du Réseau Câblé
de l'Agglomération de Lille -
Modification des Statuts.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis la création, le 24 Septembre 1986, du Syndicat Intercommunal du Réseau Câblé de l'Agglomération de Lille, le Comité Syndical est composé de vingt-neuf délégués élus (dix-huit pour la Ville de Lille, six pour la Ville de Villeneuve d'Ascq, deux pour la Ville de Ronchin, deux pour la Ville de Fâches-Thumesnil et un pour la Ville de Lezennes) et s'est, depuis l'origine, réuni très régulièrement (une réunion par trimestre).

Cette importante représentativité associée à l'unanimité qui a prévalu dans l'ensemble de ses délibérations a permis au Syndicat de peser de tout son poids dans les importants dossiers que nous avons eus à traiter. Citons pour mémoire l'implantation définitive de la technologie fibre optique, la définition et le calendrier des tranches de travaux, la participation active des administrateurs de la SAEML METROCABLE représentant le Syndicat Intercommunal, le câblage de la Ville Nouvelle de Villeneuve d'Ascq, la reprise de l'exploitation commerciale par FRANCE TÉLÉCOM CÂBLE.

La construction du réseau câblé se termine, son exploitation est pérennisée. Cependant, pour le Syndicat, de nouveaux "chantiers" s'ouvrent : utilisation du câble à des fins sociales et éducatives, développement de nouveaux services de proximité (audiovisuels et professionnels), application de la nouvelle législation sur les antennes collectives, etc...

Le constant souci d'efficacité du fonctionnement du Comité Syndical associé à la nature plus "administrative et technique" des responsabilités du Syndicat amènent à proposer la modification de la représentativité des délégués élus, représentants les Villes au sein du Comité Syndical, qui est actuellement pour chaque Ville d'un membre de droit et d'un membre supplémentaire par tranche de 10.000 habitants au moins.

La modification proposée consisterait en une représentation par Ville de deux membres de droit et d'un membre supplémentaire par tranche de 30.000 habitants au moins.

Cette mesure aurait pour conséquence une réduction du nombre de délégués de vingt-neuf à dix-sept se répartissant en sept délégués pour la Ville de Lille, quatre pour la Ville de Villeneuve d'Ascq et deux par commune pour les Villes de Ronchin, Fâches-Thumesnil et Lezennes (répartition calculée sur la base de la "population totale légale").

L'article 6 des statuts du Syndicat Intercommunal fixe comme suit la représentativité des élus de chaque commune :

" Le Comité est composé de délégués élus par les communes associées. Chaque commune est représentée au sein du comité quelle que soit l'importance de sa population par un membre de droit et par un membre supplémentaire par tranche de 10 000 habitants au moins."

En conséquence, il est proposé de modifier l'article 6 des statuts en le libellant comme suit :

"Le Comité est composé de délégués élus par les communes associées. Chaque commune est représentée au sein du comité quelle que soit l'importance de sa population par deux membres de droit et par un membre supplémentaire par tranche de 30 000 habitants au moins."

Le Comité Syndical peut délibérer sur l'extension des attributions et sur la modification des conditions initiales de fonctionnement du Syndicat. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité lors de la réunion du 21 Décembre 1994 du Comité Syndical. Elle a ensuite été notifiée par le Président à chacune des communes membres qui doivent, par l'organe de leur Conseil Municipal, donner leur avis dans un délai de quarante jours à compter de la notification. La décision de modification est prise par l'autorité qualifiée mais ne peut intervenir si plus du tiers des Conseils Municipaux s'y opposent.

En conséquence, en accord avec le Comité Syndical du 21 Décembre 1994, et avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 3 Février 1995, nous vous demandons de vouloir bien :

- accepter les modifications proposées à l'article 6 des Statuts du Syndicat Intercommunal,

- et proposer au Conseil Municipal de la Ville de Lille de désigner les représentants qui siégeront au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etablissement et d'Exploitation du Réseau Câblé de l'Agglomération de Lille.

Ont été désignés : Messieurs CACHEUX, ROMAN, WINDELS, DEGREVE, SULMAN, ROUGERIE et BIENVENU.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/61

OBJET

Convention de mandat pour la réalisation
de la Faculté de Droit à Lille
Modification des modalités de rémunération de SOREL
Avenant n° 1

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux décisions adoptées par délibération du Conseil Municipal n° 93/549 du 11 octobre 1993, une convention de mandat pour la réalisation de la Faculté de Droit a été passée avec la SOREL.

L'application de cette convention suscite toutefois des difficultés d'interprétations en ce qui concerne les modalités de versement de la rémunération due au mandataire.

Il est donc indispensable de préciser les modalités de règlement de ladite rémunération et ce, sans remettre en cause l'équilibre économique de la convention.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à passer un avenant à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/62

OBJET

Adhésion au Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord, 148 rue Nationale à LILLE, est une association loi de 1901 qui a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. De même, il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Par ailleurs, il a vocation, dans l'Intérêt Public, à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, dans le respect du patrimoine. Le déploiement de ses compétences techniques procède d'une démarche culturelle.

Il bénéficie pour son fonctionnement du produit de la taxe départementale C.A.U.E votée par le Conseil Général, établie sur les mètres carrés neufs construits dans le département du Nord ainsi que des cotisations versées par les membres adhérents, communes, associations et organismes professionnels liés au Cadre de Vie.

Compte tenu de l'intérêt reconnu des C.A.U.E nous vous proposons en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995 d'adhérer à l'association et de verser la cotisation annuelle déterminée par l'Assemblée Générale de l'Association et fixée pour 1994-1995 à 410 francs pour les communes de plus de 9 000 habitants. La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 934 article 640-5 du budget.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/63

OBJET

Récupération d'astreintes
à l'encontre de M. WAYMEL Thierry
- Décision de remise gracieuse.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Le 8 mars 1990 un procès-verbal a été dressé à l'encontre de M. Thierry Waymel pour surélévation avec création de 19 m2 de SHOB sans autorisation d'urbanisme d'un bâtiment sis 34, rue Longueil à Lille à usage d'atelier.

Par jugement du 14 février 1992, le Tribunal de Grande Instance de Lille a condamné M. Thierry Waymel à la remise en état initial de l'immeuble avec une astreinte de 200 F par jour de retard.

Comme le prévoit expressément l'article L. 480-8 du Code de l'urbanisme, la Mairie de Lille a demandé à Monsieur le Trésorier Principal des Finances de Lille d'émettre un titre de recettes de 156.000 Francs correspondant à 780 jours d'astreintes.

Par courrier du 6 décembre 1994 M. Thierry Waymel a sollicité une remise gracieuse expliquant qu'il n'a pu effectuer les travaux prescrits car il avait rencontré des difficultés au niveau de son personnel et que son entreprise de huit personnes traversait une période de difficultés financières.

Compte tenu des arguments invoqués par M. Waymel Thierry et considérant que les travaux ont été effectivement exécutés courant janvier, la construction ayant retrouvé son aspect d'origine, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995, de bien vouloir renoncer à la perception de ces astreintes.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/64

OBJET

Récupération d'astreintes
à l'encontre de M. HAUSPIEZ Alain
- Décision de remise gracieuse.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Le 11 juin 1987 un procès-verbal a été dressé à l'encontre de M. Alain Hauspiez pour modification des dimensions des baies en façade sur rue, diminution des hauteurs de fenêtre du rez-de-chaussée et de la porte d'entrée de la maison dont il est propriétaire occupant 52, rue Albert Samain à Lille ceci sans autorisation d'urbanisme.

Par jugement du 22 avril 1988, le Tribunal de Grande Instance de Lille a condamné M. Alain Hauspiez à une amende de 5000 Francs ayant fait l'objet d'une amnistie et à la remise en état de la façade avec une astreinte de 100 Fr par jour de retard. Suite à une interprétation erronée de la loi d'amnistie ce jugement n'a été signifié à l'intéressé que le 8 août 1991.

Comme le prévoit expressément l'article L. 480-8 du Code de l'urbanisme, la Mairie de Lille demandait le 8 septembre 1994 à Monsieur le Trésorier Principal des Finances de Lille d'émettre un titre de recette de 102.000 Francs correspondant à 1020 jours d'astreintes.

Par courrier du 15 décembre 1994 M. Hauspiez a sollicité une remise gracieuse expliquant qu'il n'a pu effectuer les travaux prescrits car il avait traversé une longue période de chômage. Il a depuis lors exécuté les travaux de remise en état qui sont à ce jour terminés et ont reçu l'aval du service Urbanisme et Foncier.

Compte tenu des arguments invoqués par M. Hauspiez et que la façade défigurée a finalement retrouvé son aspect originel, nous vous demandons en accord avec la Commission de l'Urbanisme du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995, de bien vouloir renoncer à la perception de ces astreintes.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/65

OBJETRavalement de façades

Rapport de Monsieur le Maire

Subventions

Mesdames, Messieurs.

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990 et n°13680 du 19 juillet 1991, et n°25.5056 du 9 juillet 1993 et n°31.152 du 11 août 1994, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m2 de surface traitée limitée à 10 % du montant HT des travaux.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995, nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

* M. MOONS 52, rue Alfred de Musset.

- montant HT des travaux	15.894 F
- montant de la subvention (10 %)	1.590 F

* M. COUROUBLE 22, rue de l'Arc - propriétaire du 19, rue Alphonse Mercier.

- montant HT des travaux	96.583 F
- montant de la subvention (10 %)	9.660 F

* M. LESCIEUX - 21, rue du Temple 62000 ARRAS - propriétaire du 4, rue d'Artois.

- montant HT des travaux	18.715 F
- montant de la subvention (10 %)	1.880 F

* Mme LEPOIVRE 79, bis rue d'Artois.

- montant HT des travaux	26.981 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.980 F

* Mme WALLEZ - 13, rue Barthélémy Delespaul.

- montant HT des travaux	12.540 F
- montant de la subvention (10 %)	1.260 F

* M. MIRABEL 36, rue Brûle Maison - propriétaire du 31, rue B. Delespaul.

- montant HT des travaux	14.081 F
- montant de la subvention (10 %)	1.410 F

* S.L.E 7, rue Solférino - propriétaire du 31, rue de Bourgogne.

- montant HT des travaux	50.366 F
- montant de la subvention (10 %)	5.040 F

* M. LOUART 50, rue de Bourgogne.

- montant HT des travaux	51.011 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.650 F

* Cabinet LEDOUX 8, place Simon Vollant - Syndic des 19 à 23, Bd Carnot.

- montant HT des travaux	105.396 F
- montant de la subvention (30F/m2)	8.350 F

* S.L.E - 7, rue Solférino - propriétaire du 3, rue Colson.

- montant HT des travaux	69.476 F
- montant de la subvention (10 %)	6.950 F

* Mme FRESNET 7, rue Vergniaud - propriétaire du 17, rue Corbet.

- montant HT des travaux	15.788 F
- montant de la subvention (10 %)	1.580 F

* M. CHARLET 12, rue Caumartin.

- montant HT des travaux	10.800 F
- montant de la subvention (10 %)	1.080 F

* M. HEYNDRICKX 35, rue Caumartin.

- montant HT des travaux	40.857 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.360 F

* Mme DESTOMBES 14, bis rue de Pas - propriétaire du 4, rue des Débris St Etienne.

- montant HT des travaux	51.300 F
- montant de la subvention (10 %)	5.130 F

* Mme DECOSTER 28, route d'Aubers 59134 - HERLIES - propriétaire du 3, rue de Denain.

- montant HT des travaux	34.325 F
- montant de la subvention (10 %)	3.440 F

* M. DE MOURA 46, rue de Dieppe.

- montant HT des travaux	5.872 F
- montant de la subvention (10 %)	590 F

* Mr CREPIN - 2 bis rue Dumerin.

- montant HT des travaux	24.421 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.860 F

* Ets G. DEBEUNNE - 13, rue Jeanne Maillotte - Syndic du 6 bis rue Dumerin.

- montant HT des travaux	10.454 F
- montant de la subvention (10 %)	1.050 F

* M. PIVA 77, rue d'Esquermes.

- montant HT des travaux	25.890 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.050 F

* M. HOSQUET 111, rue Solférino - propriétaire du 9, rue Gantois.

- montant HT des travaux	30.446 F
- montant de la subvention (10 %)	3.050 F

* M. PROY 19, rue Jeanne d'Arc - propriétaire du 4, rue Geoffroy St Hilaire.

- montant HT des travaux	35.755 F
- montant de la subvention (10 %)	3.580 F

* Cabinet MARTEL 9 et 11, rue Léon Trulin - Syndic du 1/3, rue Georges Maertens.

- montant HT des travaux	260.481 F
- montant de la subvention (30F/m2)	25.640 F

* Cabinet LEDOUX 8, bis place Simon Vollant - Syndic du 39, rue de l'Hôpital Militaire.

- montant HT des travaux	64.654 F
- montant de la subvention (10 %)	6.470 F

* M. WACRENIER - 70, rue Jeanne d'Arc.

- montant HT des travaux	45.557 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.160 F

* U.F.C.V. Délégation Régionale 28, rue d'Angleterre - propriétaire du 14, rue Jean Moulin.

- montant HT des travaux	9.576 F
- montant de la subvention (10 %)	960 F

* M. MONNIER 114, rue de la Bassée.

- montant HT des travaux	29.713 F
- montant de la subvention (10 %)	2.980 F

* M. LECOMPTE 114 bis rue de la Bassée.

- montant HT des travaux	34.125 F
- montant de la subvention (10 %)	3.420 F

* M. COPPENS - 25, rue Louis Faure - propriétaire du 32, rue de Lens.

- montant HT des travaux	12.700 F
- montant de la subvention (10 %)	1.270 F

* SCI KARJAN - 1 bd Papin - propriétaire du 338, rue Léon Gambetta.

- montant HT des travaux	51.117 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.980 F

* M. MONCLERC, 12, rue du Maire-André.

- montant HT des travaux	17.928 F
- montant de la subvention (10 %)	1.800 F

* M. PARENT 17, rue du Maire André - propriétaire du 19, rue du Maire André.

- montant HT des travaux	73.523 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.790 F

* M. BOUTRY 55, rue de Béthune - propriétaire du 10, rue des Manneliers.

- montant HT des travaux	41.274 F
- montant de la subvention (30 F/m2)	2.610 F

* Mme LESCAUX 22, rue Manuel.

- montant HT des travaux	26.472 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.080 F

* M. THIEBAUT 24, rue Manuel.

- montant HT des travaux	29.656 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.190 F

* M. AZOUM, 11, rue de Mulhouse.

- montant HT des travaux	16.200 F
- montant de la subvention (10 %)	1.620 F

* SCI des 118/120, rue Nationale - 118-120, rue Nationale - angle 71, bd de la Liberté.

- montant HT des travaux	433.700 F
- montant de la subvention (30F/m2)	17.640 F

* Ets BERNARD 50, rue Nicolas Leblanc.

- montant HT des travaux	15.000 F
- montant de la subvention (10 %)	1.500 F

* Mme LEFEBVRE 19, rue de St André.

- montant HT des travaux	24.217 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.800 F

* M. POURBAIX 41, rue Royale - propriétaire du 6 terrasse Ste Catherine.

- montant HT des travaux	138.257 F
- montant de la subvention (30F/m2)	5.280 F

* M. LAMBELIN 6, rue de Roubaix 59242 TEMPLEUVE - propriétaire du 12, place Sébastopol.

- montant HT des travaux	147.565 F
- montant de la subvention (30F/m2)	6.650 F

* M. le Curé de la Paroisse 57-59, rue Solférino.

- montant HT des travaux	139.225 F
- montant de la subvention (30F/m2)	13.080 F

* M. THOMAS 7, rue de Turenne.

- montant HT des travaux	23.173 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.000 F

* M. LECLERCQ 5, rue Violette.

- montant HT des travaux	16.188 F
- montant de la subvention (10 %)	1.620 F

* M. LESPAGNOL 37, rue de Valmy - propriétaire du 19, rue Violette.

- montant HT des travaux	8.440 F
- montant de la subvention (10 %)	850 F

* GAPI Gestion Immobilière 289, rue Solférino - Syndic du 40, rue Voltaire.

- montant HT des travaux	712.897 F
- montant de la subvention (30F/m2)	43.020 F

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif Chapitre 914-8 Article 130 sous l'intitulé "Aide au ravalement - Participation de la Ville".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/66

OBJET

Vente par la Ville de Lille
d'un immeuble sis à Lille,
9 bis, rue Gombert

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à Lille, 9 bis, rue Gombert, repris au cadastre à la section LT sous les n°s 78 pour 237 m² et 79 pour 255 m², volume n° 1.

Cet immeuble a été acquis en septembre 1992 pour l'extension de la salle de sports "Gombert" alors que la partie contiguë, 125, boulevard de la Liberté et le volume n° 2 étaient achetés par FRANCE TELECOM pour son agence commerciale.

Aujourd'hui, la Ville, ayant modifié sa stratégie en matière de politique sportive face aux besoins croissants de ses quartiers de voir réaliser des équipements neufs, a dû abandonner son projet initial d'extension.

N'ayant donc plus vocation à conserver cet immeuble dans son patrimoine, et la Société FLIPO qui l'occupe souhaitant par ailleurs céder son fonds de commerce, sa mise en vente a été envisagée sur la base d'1 MF valeur "occupé".

Plusieurs offres ont été réceptionnées dont celle de GROUPAMA Nord qui s'est avérée la plus élevée : 1.200.000 F (un million deux cent mille francs), Société également candidate pour l'acquisition de l'immeuble contigu à l'arrière mis en vente par FRANCE TELECOM.

Le projet consisterait en la construction d'un ensemble de bureaux d'environ 2.300 m².

GROUPAMA déjà implantée au 3 à 9, rue Gombert, y trouverait ainsi la solution à ses problèmes d'extension et de modernisation nécessaires au maintien de son activité.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente de gré à gré à la Société GROUPAMA reprise sous la dénomination de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord-Est, au prix de un million deux cent mille francs (1.200.000 F) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix correspondant au chapitre 922 article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Vente d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/67

OBJET

Droit de préemption urbain
Immeuble sis à Lille, 56, rue
de la Justice, 22, cité Palin
Rétrocession par la Communauté
Urbaine de Lille à la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 9 novembre 1994, la Ville a sollicité de la Communauté Urbaine de Lille la préemption, à son profit, de l'immeuble sis à Lille, 56, rue de la Justice, 22, cité Palin.

Cet immeuble est repris au cadastre sous le n° 167 de la section PS pour 27 m2.

La procédure d'achat par l'Etablissement public communautaire arrivant à son terme, celui-ci propose de recéder ce bien à la Ville de Lille sur la base du prix de revient soit 40.000 F (quarante mille francs) majoré des frais d'acquisition par la Communauté Urbaine de Lille.

L'achat de cet immeuble permettra à la Ville de poursuivre son programme de lutte contre l'insalubrité dans le cadre de la résorption des courées.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995, nous vous demandons :

1) de décider l'achat de cet immeuble au prix de 40.000 F (quarante mille francs), majoré des frais d'achat par la Communauté Urbaine de Lille ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 44.000 F (quarante quatre mille francs) au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Acquisitions d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/68

OBJET

Immeuble sis à Lille, 11,
rue d'Angleterre
Avenant au bail à construction
Vente par adjudication publique

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 1979, la Ville a consenti, au profit de l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de la Communauté Urbaine de Lille, un bail à construction pour une durée de 70 ans, sur un ensemble immobilier sis à Lille, 11 à 15, rue d'Angleterre et rue Coquerez, repris à l'époque au cadastre à la section KZ n°s 271, 280, 282 pour une superficie de 2.279 m2.

Ce bail avait été consenti moyennant obligation pour le preneur de réaliser une opération de construction de logements neufs et de réhabilitation du 11, rue d'Angleterre.

Ce dernier a dans les faits été entièrement restauré et géré en tant que Maison de Quartier par la Ville qui en a aussi toujours acquitté les taxes diverses y afférentes. Le coût des travaux de réhabilitation et d'aménagements intérieurs s'est élevé à 1.100.000 F.

Aujourd'hui, cet immeuble, n'étant plus utilisé par la Ville en tant que tel et n'intéressant pas l'Office Public d'H.L.M., pourrait faire l'objet d'une mise en vente par adjudication publique dont le prix de base serait de 1.800.000 F (un million huit cent mille francs).

L'Office Public d'H.L.M. consentirait à extraire du bail à construction cet immeuble moyennant avenant et indemnité compensatoire calculée sur la moitié du prix de vente adjudugé déduit du coût des travaux supportés par la Ville évalués à 1.100.000 F (un million cent mille francs).

Les frais de document d'arpentage individualisant la parcelle correspondant à l'immeuble concerné seront à la charge de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995, nous vous demandons :

1) de bien vouloir intervenir à l'avenant au bail à construction consenti à l'Office visant à y extraire l'immeuble sis à Lille, 11, rue d'Angleterre ;

.../...

2) de décider la vente par adjudication publique du dit immeuble sur le prix de base de 1.800.000 F sans faculté de baisse ;

3) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

4) d'imputer le montant de la dépense correspondant à l'indemnité compensatoire due à l'Office et aux frais d'établissement du document d'arpentage au chapitre 922, article 2125 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Achat d'immeubles".

5) de décider le recouvrement du prix résultant de la vente par adjudication publique au chapitre 922, article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Vente d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/69

OBJETImmeuble communal sis à Lille,
114 à 118, rue d'Arras
Vente à l'Office Public d'HLM
de la CUDL

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En vue de la réalisation du programme de logements "MOULINS III" qui complètera les immeubles déjà réalisés rue de Wattignies, l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de la Communauté Urbaine de Lille a sollicité l'acquisition de l'immeuble communal sis à Lille, 114 à 118, rue d'Arras, cadastré section OX n° 293 pour une contenance au sol de 343 m2.

Cet immeuble de 4 niveaux, en très mauvais état, est entièrement occupé. Il a été évalué par les Services Fiscaux à 210.000 F (deux cent dix mille francs), l'Office Public d'HLM faisant son affaire personnelle du relogement des occupants.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente de l'immeuble 114 à 118, rue d'Arras au prix de 210.000 F (deux cent dix mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produit".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/70

OBJETVente par adjudication publique
de l'immeuble sis à Lille,
12 bis, rue des Bouchers

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation sis à Lille, 12 bis, rue des Bouchers, repris au cadastre section KS n° 116 pour une superficie de 201 m².

Cet immeuble, qui abritait l'Association Education Populaire "Club 78" qui poursuivait une action de prévention spécialisée auprès de la population en difficulté du Vieux-Lille, est maintenant libre d'occupation.

La Ville, ne désirant pas garder cette propriété, a donc envisagé de procéder à sa mise en vente par adjudication publique.

La mise à prix pourrait être la valeur vénale retenue par les Domaines soit 1.000.000 F (un million de francs), sans faculté de baisse.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 10 janvier 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente par adjudication publique de cet immeuble aux conditions sus-énoncées ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/71

OBJET

Vente par adjudication publique
du lot n° 1 de l'ensemble
immobilier sis à Lille,
1, rue du Palais de Justice

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/382 du 27 juin 1994, vous avez décidé la vente par voie d'adjudication publique du lot n° 1 de l'ensemble immobilier sis à Lille, 1, rue du Palais de Justice en adoptant comme mise à prix 1.840.000 F avec faculté de baisse, le jour de l'adjudication, jusqu'à 1.700.000 F.

L'Etude notariale chargée du dossier depuis septembre 1994, n'a reçu, en dépit de nombreuses visites, qu'une seule proposition à 1.500.000 F émanant de la Société LLOYD CONTINENTAL, déjà propriétaire de la quasi totalité de l'immeuble.

Compte-tenu de la baisse actuelle de l'ensemble du marché immobilier, du souci de respecter quand même une certaine équité entre les amateurs potentiels en maintenant le principe d'une vente par adjudication et afin d'éviter que celle-ci soit infructueuse, nous vous demandons de bien vouloir accepter comme nouvelle mise à prix : 1.500.000 F (un million cinq cent mille francs).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N 95/72

OBJET

Piscine de Fives
Sinistre du 25 Juin 1994
Indemnité d'assurances
Admission en recette
Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le 25 Juin 1994, à la suite des travaux de démolition de la filature BOUTRY-DROULERS, une cheminée s'est partiellement écroulée sur la piscine de Fives, entraînant d'importants dégâts.

Nous avons engagé auprès de notre Compagnie d'Assurances une procédure d'expertise pour déterminer le montant du remboursement.

Celui-ci a été fixé à 583.009,00 F.

Il convient maintenant de procéder à la réalisation des travaux de remise en état définitive de ce bâtiment.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 14 Février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- l'admission en recette de la somme de 583.009,00 F

- l'ouverture du crédit d'emploi

- de la somme de 583.009,00 F
- au chapitre 903.52 article 242 : Piscine de Fives - Réemploi de l'indemnité d'assurances pour remise en état.
- la réalisation des travaux

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/73

OBJET

Réseau de chauffage urbain
Extension
Raccordements de nouveaux bâtiments
Etendue des prestations

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 85/111 du 23 mars 1985, puis successivement en fonction de la progression des chantiers de raccordement des bâtiments communaux sur le réseau de chauffage urbain, le Conseil Municipal a autorisé la signature des polices d'abonnement et de leurs marchés annexes.

L'avancement des travaux permet aujourd'hui le raccordement des équipements suivants :

- La totalité du Musée d'Histoire Naturelle et de l'Harmonie Municipale, 14 bis rue Malus (suppression d'une ancienne chaufferie charbon - travaux réalisés dans le cadre des économies d'énergie sur appel d'offres du 12/12/94).

- Les installations intégrées dans la Halle aux Sucres (bâtiment entièrement raccordé sur le réseau de chauffage urbain).

- Les sous-sols aménagés de la bibliothèque rue E. Delesalle (extension d'une installation existante).

Par ailleurs certains contrats peuvent être définitivement résiliés à la suite de travaux liés à la déviation du périphérique EST :

- Une partie du groupe scolaire Léon Blum a été démolie.

- Les vestiaires du stade Moulins des Alouettes ont été raccordés sur la chaufferie gaz de l'école Sévigné.

.../...

En accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- La signature avec la Compagnie Générale de Chauffe des documents fixant les nouvelles conditions de fourniture d'énergie, de conduite et de garantie totale des installations de chauffage du Musée d'Histoire Naturelle (avenant n° 1) et de l'Harmonie Municipale, 14 bis rue Malus.

Ces deux bâtiments sont exclus du marché de base.

- La signature des documents fixant les conditions de conduite et de garantie totale des installations de chauffage, ventilation, déshumidification, traitement de l'eau et appareils de production d'eau chaude de la Halle aux Sucres, et comprenant :

- Le local de stockage des Plans en Relief
- La Halle Polyvalente
- La Halte- garderie PMI
- Le Centre Social
- La salle d'Art Dramatique

- La signature de l'avenant n° 1 au marché annexe de la police d'abonnement fixant les nouvelles conditions de conduite et de garantie totale des installations de chauffage, ventilation et traitement d'eau, en tenant compte de l'aménagement des locaux en sous-sol de la Bibliothèque Centrale rue E. Delesalle.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/74

OBJET

Bornes d'appel
France Télécom Bi-Bop
Implantation sur des bâtiments communaux

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville est sollicitée par FRANCE TELECOM afin d'utiliser certains bâtiments communaux comme support de bornes d'appel du réseau Bi-Bop.

Le Bi-Bop est un téléphone de poche qui permet de passer des appels à proximité d'antennes radio installées en lieux publics. Les antennes desservent des zones d'appels d'un rayon d'action de 100 à 200 m réparties dans les endroits les plus fréquentés des grandes agglomérations où les besoins de communication sont importants.

L'installation de ces bornes est assumée par FRANCE TELECOM qui, en contrepartie de l'alimentation électrique de l'antenne verse au contractant une redevance d'usage annuelle.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 14 Février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- l'installation de bornes d'appel Bi-Bop sur des bâtiments communaux.
- la passation des conventions d'implantation desdites bornes.
- l'admission en recette des redevances annuelles perçues par la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/75

OBJET

Palais des Beaux-Arts

Travaux de clos et couvert

Lot n°5 : dépoussiérage et peinture
des combles - Changement de
dénomination sociale

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n°92/617 du 14 décembre 1992, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres, en vue de réaliser les travaux de clos et couvert au Palais des Beaux-Arts.

Dans sa séance du 14 septembre 1994, la commission d'appel d'offres a désigné la société DEKERPEL FLANDRE, pour la réalisation du lot n°5 : dépoussiérage et peinture des combles.

La société DEKERPEL FLANDRE nous a informé de son changement de dénomination sociale qui devient FLANDRES ARTOIS PEINTURE et ce à compter du 1er janvier 1995.

Nous vous demandons en accord avec votre commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 14 février 1995, de bien vouloir autoriser ce changement de dénomination sociale.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/76

OBJET

Ecole Paulin Parent - Extension -
Lot n°10 : Ascenseur -
Changement de dénomination sociale

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°93/93 du 15 mars 1993, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de réaliser les travaux de réaménagement de l'école Paulin Parent, Rue Rivoli à Lille.

Dans sa séance du 22 juin 1994, la commission d'appel d'offres a désigné la société SORETEX, pour la réalisation du lot n°10 : Ascenseur.

La société SORETEX nous a informé de son changement de dénomination sociale qui devient THYSSEN Ascenseurs, et ce à compter du 2 novembre 1994.

En accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser ce changement de dénomination sociale.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/77

OBJET

Ecole Paulin Parent -Extension

Lots n°1 - 2 - 3 - 5 - 7 -

Avenant n°1

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le passage du T.G.V. nécessite la modification du tracé du Boulevard Périphérique, ce qui entraîne la suppression de l'Ecole Jules Ferry, rue Léon Tolstoï.

En accord avec l'Association des Paralysés de France, un nouveau site a été proposé dans l'école Paulin Parent, et par délibération n°93/93 du 15 mars 1993, vous avez autorisé son extension.

La commission d'appel d'offres, dans ses séances des 22 et 29 juin 1994, a désigné les entreprises.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, des fosses ont été mises à jour, ce qui a nécessité la réalisation de fondations supplémentaires. Il a fallu également adapter le réseau d'assainissement, suite au choix du matériel de cuisine par les utilisateurs.

D'autre part, en cours de chantier, l'humidité s'est installée dans l'ancien bâtiment, ce qui a fait tomber les torchis des murs et plafonds, qui ont donc dû être refaits.

Pour permettre une circulation facile des handicapés entre l'ancien logement et l'école, au rez-de-chaussée et à l'étage, il est nécessaire de créer des rampes carrelées.

La commission de sécurité dans le cadre de la réglementation, a demandé l'installation de portes coupe-feu à ventouses dans les circulations et étages, ce qui implique des travaux supplémentaires en menuiserie et en électricité.

L'alimentation en câbles résistant au feu des ascenseurs depuis le tableau de comptage E.D.F. permettra la suppression de l'installation d'un groupe électrogène, et ensuite la maintenance de celui-ci.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, nous vous demandons en accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 14 février 1995, de bien vouloir autoriser la passation des avenants pour les lots suivants :

- Lot n°1 : Gros-Oeuvre - NORD FRANCE

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
5.606.397,56 F. T.T.C.	110.899,90 F. T.T.C.	5.717.297,46 F. T.T.C.

- Lot n°2 : Menuiseries bois - MENUISERIE DE L'ALLOEU

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
426.912,42 F. T.T.C.	24.224,84 F. T.T.C.	451.137,26 F. T.T.C.

- Lot n°3 : Plâtrerie - BATI BAT

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
323.997,41 F. T.T.C.	17.961,97 F. T.T.C.	341.959,38 F. T.T.C.

- Lot n°5 : Carrelages - faïences - ARDECO

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
374.532,75 F. T.T.C.	9.413,18 F. T.T.C.	383.945,93 F. T.T.C.

- Lot n°7 : Electricité - SOSIDEC

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
309.337,26 F. T.T.C.	80.490,85 F. T.T.C.	389.828,11 F. T.T.C.

L'ensemble des marchés passés s'élève à 8.709.846,20 F. Le total des avenants ci-dessus s'élève à 242.990,74 F. soit 2,79 % du montant des marchés passés.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/78

OBJET

Ecole Les Moulins
Lot n°13 : Electricité
Avenant n°1

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le passage du T.G.V. nécessite la modification du tracé du Boulevard Périphérique Ouest, entraînant la suppression de l'école maternelle Charles Perrault et de l'école Jules Ferry.

De ce fait, en accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, l'étude d'une nouvelle carte scolaire a été menée, et une répartition nouvelle des effectifs vers les écoles du quartier de Moulins a été envisagée.

Par délibération n°94/60 du 7 mars 1994, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

La Commission d'appel d'offres, dans sa séance du 29 juin 1994 a désigné les entreprises.

Les travaux sont terminés. A la demande de la Commission Communale de Sécurité et dans le cadre de la réglementation, pour les bâtiments recevant du public, celle-ci a demandé l'installation de deux blocs de sécurité à l'extérieur.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, et en accord avec votre commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation de l'avenant pour le lot suivant :

- Lot n°13 : Electricité - Entreprise EUROTELEC

Montant

161.231,19 F. T.T.C.

Avenant

4.975,27 F. T.T.C.

Nouveau montant

166.206,46 F. T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/79

OBJETTravaux de sécurité dans les établissements
d'enseignement élémentaire du premier degré.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par circulaire préfectorale, Messieurs les Maires du département du Nord ont été informés de la parution au Journal Officiel du 31 juillet 1994, d'une circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, en date du 20 juillet 1994, relative à l'aide de l'Etat en faveur des travaux de sécurité dans les établissements d'enseignement élémentaire du premier degré.

Les travaux de sécurité les plus urgents ont été recensés par les secteurs techniques et il s'avère que les travaux suivants sont nécessaires dans les écoles ci-dessous désignées :

- école LEON TRULIN, 9 avenue Verhaeren
. pose de deux escaliers et de portes coupe-feu : 136 244,00 Frs H.T.
- école ALBERT SAMAIN, 17 avenue Verhaeren
. réfection de l'installation électrique : 13 490,72 Frs H.T.
- école JEAN JAURES, 6 rue Guillaume Tell
. travaux de sécurité incendie : 143 334,00 Frs H.T.
- école RICHARD WAGNER (primaire), 33 rue Richard Wagner
. travaux de sécurité incendie : 562 830,91 Frs H.T.

Le montant total de ces travaux est donc estimé à 855 899,63 Frs hors taxes.

En accord avec vos Commissions de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, d'une part, et de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, d'autre part, réunies respectivement le 23 janvier 1995 et le 14 février 1995, nous vous demandons, afin de réaliser ces travaux :

- l'autorisation de solliciter la participation de l'Etat au taux le plus élevé possible (50 % maximum de leur montant hors taxes)
- de prévoir le financement de la différence entre le montant des travaux et la subvention de l'Etat sur les fonds propres de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N°95/80

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
Cité Derville
Travaux d'assainissement et de
voirie
Appel d'offres ouvert
Avenant n°1

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 22 JUIN 1992, le conseil municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation de travaux d'assainissement et de voirie cité Derville à HELLEMMES

Par délibération en date du 10 Octobre 1994, il a ensuite été sollicité, pour la requalification des espaces communs de cette courée, les subventions escomptées de la Communauté Urbaine et de l'Etat au titre du contrat d'agglomération.

Dans le cadre de cette nouvelle politique pour le maintien de l'habitat, il a été possible à la commune de prendre à sa charge les branchements particuliers des habitations, qui incombait initialement aux propriétaires riverains.

La mise en souterrain des réseaux gaz et électricité et la pose d'une nouvelle conduite eau ont également été prévues en coordination avec les travaux d'assainissement ayant fait l'objet de l'appel d'offres.

Dès le démarrage du chantier, les services techniques se sont trouvés confrontés à des difficultés particulières dues essentiellement au très mauvais état du terrain composant le sous-sol de la cité, aggravé par les mauvaises conditions atmosphériques, l'étroitesse des lieux et les ouvertures multiples à réaliser.

La seule solution envisageable techniquement consiste à procéder à l'évacuation de la totalité de ces terres impropres sur une profondeur moyenne de 1 mètre.

Les travaux supplémentaires sont évalués à 127 049,25 Francs toutes taxes comprises.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la planification, des travaux, des finances et du personnel qui s'est réunie le 14 Février 1995 de bien vouloir autoriser la passation de l'avenant N°1 au marché initial de 379.717,35 Francs.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N 95/81

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Handicapées
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

Celles-ci ayant été financées antérieurement, il est proposé aux membres de la Commission de se prononcer sur le montant de la subvention 1995 à leur attribuer, en référence à la subvention précédente dont 80 % seront versés immédiatement ; le solde interviendra après production, par les associations, d'un compte-rendu d'exécution, contractuellement prévu.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 31 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6544, pour :

- COMPETENCES	200 000 F
Centre Vauban	
199/201 rue Colbert	

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6550, pour :

- CENTRE REGIONAL POUR L'ENFANCE	50 000 F
ET L'ADOLESCENCE INADAPTEES	
Service « Initiative Handicap »	
54 Boulevard Montebello	

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6552, pour :

- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT	110 000 F
DES ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES	
U.F.R. - S.T.A.P.S. LILLE II	
9 rue de l'Université	
59790 RONCHIN	

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/82

OBJET

**Commémoration des
événements de 1945**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

L'année 1945 a été marquée par la libération des Camps de concentration nazis et par la victoire du 8 mai 1945. Ces événements extrêmement importants dans l'histoire de la France et du Monde devraient à jamais rester dans la mémoire des Français. C'est pourquoi la Ville de Lille se propose de les commémorer d'une manière particulière en 1995 à l'occasion de leur cinquantième anniversaire.

Cette commémoration doit célébrer l'arrêt de la guerre en Europe mais aussi le point de départ d'une paix devant répondre aux aspirations des peuples et, pour la France, au programme du Conseil National de la Résistance.

Les différentes manifestations à organiser par la Ville de Lille en 1995 satisferont à ces différentes conditions.

Nous vous demandons en accord avec la Commission de l'action culturelle et des Beaux-Arts, réunie le 24 janvier 1995 :

- d'approuver le principe de la commémoration
- de nous autoriser à poursuivre l'élaboration du programme
- d'inscrire au budget de la Ville les dépenses correspondantes prévues en 1995 pour un montant de 300 000 F. comprenant :

- . 150 000 F. de dépenses directes (prestations et fournitures extérieures)
- . 150 000 F. de dépenses indirectes (utilisation de moyens internes)

- d'autoriser la signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec les organismes suivants :

- . TEC/CRRIAC pour un montant d'honoraires de 40 000 F.
- . REMEMOT pour un montant d'honoraires de 10 000 F.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/83

OBJET

Musée des Beaux-Arts
Convention avec la Banque
SCALBERT DUPONT - Avenant

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération 92/596 du 14 décembre 1992, le Conseil Municipal décidait la passation d'une convention de prêt d'oeuvres du Musée des Beaux-Arts pour exposition dans les locaux de la Banque Scalbert Dupont, Avenue Le Corbusier. D'une durée de deux ans, ce dépôt prendra fin le 29 janvier courant.

Nous vous demandons, conformément à l'article 2 de la convention sus-visée, et en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 24 janvier 1995, de nous autoriser :

- à renouveler cette mise à disposition pour une année ;
- à signer l'avenant ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/84

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Demande de subvention auprès
du Conseil Régional -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Municipale de Lille a prévu d'accueillir du 1er février au 1er avril 1995 l'exposition Josse GOFFIN.

Cette exposition a été réalisée par le service provincial de la diffusion et de l'animation culturelle de la province du Luxembourg, service qui depuis de nombreuses années s'est attaché à la promotion du livre pour le tout petit.

Cette exposition doit permettre de conforter l'action de la Bibliothèque pour le livre et le tout petit.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES

- Transport, montage, démontage (déplacement de 2 personnes pendant 4 jours) et assurance	10.000F
- Catalogue	35.000F
- Affiches	15.000F
- Accueil de l'auteur : table ronde et work shop	5.000F
- Guide de l'exposition pour les enfants sous forme de carnet-jeu	10.000F
- Conférence sur le livre de jeunesse, d'images	5.000F
- Achat de livres de Josse GOFFIN pour les animations	10.000F
TOTAL	95.000F

RECETTES

- Ventes de catalogues et d'affiches	10.000F
Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais	20.000F
D.R.A.C.	10.000F
Association Lille aux Livres	35.000F
Service Culturel de la Ville de Lille	25.000F
TOTAL	95.000F

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts réunie le 24 Janvier 1995, nous vous demandons l'autorisation de solliciter une subvention d'un montant de 20.000F auprès du Conseil régional du Nord/Pas-de-Calais pour une dépense globale de 95.000 Francs.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N 95/85

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Achats de livres - Appel
d'Offres - Cahier des charges

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le marché à bons de commandes de fournitures de livres passé avec la Coopérative Universitaire Club arrive à échéance le 14 Février 1995.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts réunie le 24 Janvier 1995, nous vous demandons d'adopter le cahier des clauses administratives particulières établi en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché à bons de commandes scindé en deux lots.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N 95/86

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Acquisition de documents
d'Albert SAMAIN, de Jean CROS
et de Théo VARLET -
Subvention de l'Etat -
Admission en recettes -
Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Un crédit de 12.500 Francs a été alloué par la Direction du Livre et de la Lecture à la Bibliothèque Municipale pour l'acquisition de :

- Lettres d'Albert Samain
- Plaques de verre d'Albert Samain
- Dossier de Jean Cros
- Ouvrages de Théo Varlet
- Correspondance Théo Varlet

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts réunie le 24 Janvier 1995 et la Commission de la Planification, des travaux et du Personnel réunie le 14 Février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- 1) l'admission en recettes de la subvention de la Direction du Livre et de la Lecture de 12.500 Francs au chapitre 903-63 - Article 1051 - Programme G15.
- 2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme au 903-63 - Article 2141 Programme G 15 - S/C 2344 (Subvention - Emploi)

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N 95/87

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Conservation des fonds anciens
de la Bibliothèque -
Subvention du Conseil Général -
Admission en recettes -
Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Un crédit de 29.250 Francs a été alloué par le Conseil Général à la Bibliothèque Municipale pour le catalogage, le classement et le traitement des fonds de conservation.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts réunie le 24 Janvier 1995 et la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 14 Février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- 1) l'admission en recettes de la subvention du Conseil Général de 29.250 Francs au chapitre 945-220 Article 7373
- 2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme au chapitre 945- 220 - Article 662.9 - S/C 62 (Autres prestations de service)

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/88

OBJET

Conservatoire National de Région
Droits d'inscription des candidats à la
préparation au Certificat d'aptitude
au professorat
Admission en recettes
Ouverture de crédits d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Le Conservatoire National de Région de Lille a été choisi par le Ministère de la Culture comme centre de préparation aux certificats d'aptitude de professeur d'Alto, de Hautbois et de Violon.

Pour chacune de ces disciplines instrumentales l'Etat a prévu cette année que chaque candidat devrait acquitter à la Ville un droit d'inscription de 600 Frs, ceci afin d'abonder le budget de fonctionnement de chaque conservatoire d'accueil.

En accord avec vos commissions de l'Action Culturelle et des Beaux Arts, d'une part, de la Planification, des Finances, des Travaux et du Personnel, d'autre part, réunies respectivement les 24 janvier et 14 février 1995, nous vous demandons d'autoriser :

- l'encaissement des droits d'inscription définis ci-dessus et de les affecter au chapitre 943-63 article 7009
- l'ouverture de crédit d'emploi d'un montant équivalent à ces encaissements au chapitre 943-63 article 607

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/89

OBJET

Conservatoire National de Région
Prestations assurées par les formations
du Conservatoire à la demande de tiers -
Tarifs

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

La formation des élèves et étudiants du conservatoire fait une large part aux activités d'ensemble, d'orchestre, de chœurs et de musique de chambre, la pratique collective étant l'essence même de la musique et constitue l'essentiel du répertoire pour la plupart des élèves.

Les professeurs sont eux-mêmes des artistes et des musiciens complets dont le talent reconnu ne se limite pas à la seule fonction d'enseignement mais se complète naturellement par une activité d'expression indispensable.

Ainsi, les nombreuses formations constituées au sein du conservatoire sont de plus en plus connues sur le plan régional. Le conservatoire est donc parfois sollicité par des collectivités publiques, associations, organismes divers pour faire intervenir l'une ou l'autre de ces formations à l'occasion de manifestations publiques. Ces manifestations sont à caractère culturel, pédagogique ou parfois humanitaire. Elles ne sont pas organisées par le conservatoire, ni par la Ville de Lille.

Pour répondre à ces sollicitations, il est parfois nécessaire d'engager certaines dépenses (frais de transport, frais de repas, rémunération du chef d'orchestre ou de musiciens solistes professionnels, location de matériel, etc...).

D'un autre côté, la vocation de ces ensembles est bien de jouer en public et donc de participer à des concerts ce qui, d'une part, fait partie de la formation même des étudiants et contribue, d'autre part, à valoriser l'image de l'établissement et le rayonnement de la ville de Lille.

C'est pourquoi, pour répondre à ces sollicitations extérieures, il est proposé de définir un tarif d'intervention des ensembles instrumentaux et vocaux afin de compenser les dépenses supportées par le budget du conservatoire, et de donner une valeur à ces prestations aux yeux de ceux qui demandent à en bénéficier.

Le tarif proposé est le suivant : (pour une prestation correspondant à la durée complète d'un concert) :

	Montant TTC
orchestre des étudiants sans soliste	7 000 Frs
orchestre d'étudiants avec un soliste concertiste	9 000 Frs
orchestre d'harmonie sans soliste	3 000 Frs
orchestre d'harmonie avec un soliste concertiste	5 000 Frs
choeur de chambre sans accompagnement	5 000 Frs
choeur de chambre avec accompagnement	7 000 Frs
Ensemble de cuivres	5 000 Frs
Atelier choral	10 000 Frs
Atelier choral et orchestre sans soliste	30 000 Frs
	.../...

Atelier choral avec orchestre et soliste	40 000 Frs
Orchestre de professeurs sans soliste concertiste	20 000 Frs
Orchestre de professeurs avec soliste concertiste	25 000 Frs

Ces tarifs peuvent être minorés de 40 % lorsqu'il s'agit d'une prestation dont la durée n'excède pas la moitié d'un concert.

Lors de chaque concert ou série de concerts, un contrat sera passé entre le demandeur et la Ville représentée par le Maire ou l' élu délégué dont relève le conservatoire.

A ce tarif s'ajoute pour l'organisme qui a sollicité ce type de prestation, les frais de transport des musiciens qui sont précisés dans le contrat précité.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux Arts réunie le 24 janvier 1995, nous vous demandons d'adopter les tarifs et les modalités d'intervention des formations du conservatoire tels qu'ils ont été définis ci-avant et d'admettre en recettes les produits correspondants à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/90

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de 75 000 F pour le projet "Découvre ton quartier, ta ville et ta région"
- Admission en recettes et ouverture du crédit d'emploi correspondant.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Direction Régionale des Affaires Culturelles nous a informé qu'une subvention de 75.000 f était accordée au musée de l'Hospice Comtesse, dans le cadre des crédits du contrat d'agglomération 1992/1994 pour le soutien du projet "Découvre ton quartier, ta ville et ta région".

En accord avec la Commission de l'Action culturelle et des Beaux-Arts réunie le 24 Janvier 1995, et celle de la Commission de la Planification, des Finances, des Travaux et du Personnel réunie le 14 février 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- L'admission en recettes de la somme de 75.000 F
- L'ouverture du crédit d'emploi
- de la somme de 40.000 F au chapitre 945-231 article 609 sous-compte 117.
- de la somme de 35.000 F au chapitre 945.231 article 615 sous-compte 783.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/91

OBJETD.S.Q. Moulins 1993Subvention du FAS -Encaissement - Ouverture ducrédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Parmi les projets retenus au titre du D.S.Q. 1993, figure l'action menée au sein de la Bibliothèque du Quartier de Moulins intitulée « La Bibliothèque à l'écoute des difficultés du Quartier ». Son descriptif détaillé est repris dans la fiche 93/18 ci-jointe où apparaît le montant de la subvention escomptée de l'Etat/Région.

Par courrier du 22 octobre 1993, le F.A.S. nous a fait savoir que 75.950 francs étaient en cours de versement sur le budget de la Ville.

En accord avec les Commissions de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunies les 8 mars et 15 avril 1993, celle de la Planification, des Finances, des Travaux et du Personnel réunie le 14 février 1995, et conformément à la délibération 93/271 du 17 mai 1993, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- l'encaissement en recettes de la subvention octroyée par le F.A.S., sur le sous-chapitre 945-221 - article 737-9 ;

- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur le 945-221 - article 662-9.

ADOPTÉE à l'unanimité

Programme de l'année **1993**

N° de la fiche

93-18

Titre de l'action	LA BIBLIOTHEQUE A L'ECOUTE DES DIFFICULTES DU QUARTIER		
Maitre d'ouvrage	VILLE DE LILLE		
Localisation	BIBLIOTHEQUE DE LILLE/MOULINS 62, rue de Buffon - Lille		
Opérateur	BIBLIOTHEQUE DE LILLE/MOULINS		
Objectifs de l'action	1- Accorder une place de choix au CONTE et au JEM, pour le plaisir de lire et l'éveil de l'imaginaire : une action FORTE et DURABLE en direction du jeune public fidèle de la Bibliothèque avec les professionnels de l'Association DIRE-LIRE. 2- Action en direction des enfants des FAMILLES LES PLUS DEFAVORISEES du quartier et SOUTIEN à l'action de la MEDIATRICE DU LIVRE 3- PRIORITE à la lutte contre L'ECHEC ET LES RETARDS SCOLAIRES et SOUTIEN à l'action d'AIDE AUX DEVOIRS mise en place à la Bibliothèque 4- Répondre à la FORTE DEMANDE du public ADOLESCENT dans le domaine MUSICAL 5- Poursuivre l'action en direction des ENFANTS et ADOLESCENTS IMMIGRES 6- Aide à la REINSERTION ET RECHERCHE D'EMPLOI pour les JEUNES et ADULTES en collaboration avec les organismes de formation-réinsertion (FREF-AMADEUS, ARFEM, CREAFL, FAIRE)		
Description du programme et des moyens à mettre en oeuvre	1- Animations CONTES, travail PEDAGOGIQUE et LUDIQUE autour du livre. 2- EXPOSITIONS dans le cadre des FETES du quartier en collaboration avec les partenaires socio-culturels, les associations et habitants. 3- Acquisitions de LIVRES DE FORMATION, de REMISE A NIVEAU, METHODES DE LANGUE, LIVRES-CASSETTES pour adultes en difficulté. 4- RENOUELEMENT DU FONDS DE CASSETTES de la discothèque 5- Rencontre avec les écrivains d'origine maghrébine.		
Dispositif de concertation	COMMISSION PETITE ENFANCE, MIGRANTS dans le cadre du DSQ		
Partenaires associés	DIRE-LIRE, ATD QUART-MONDE, ASSFAM, CULTURE POUR TOUS, CAF, au maitre d'ouvrage CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND, CREF AMADEUS, DSQ.		
Coût	151.900 Frs		
Financement proposé	70.250 Frs 75.950 Frs 5.700 Frs	Ville de Lille Etat/Région Dire-Lire	→ dont 70.250 de mise dispono de la BH sans personnel
Echéancier de réalisation	de fin février à fin décembre 1993		

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/92

OBJET

Contrat de Ville 1995
Actions culturelles

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 94/739 du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a adopté le programme de transition 1995 "Contrat d'Agglomération - Contrat de Ville", dont la plupart des actions avaient été engagées les années antérieures.

Sans préjuger de l'enveloppe financière qui sera allouée à la Culture après le vote du budget primitif 95, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 24 Janvier 1995, et la Commission d'arrondissement Etat/Région réunie le 25 janvier 1995, d'accueillir favorablement les actions à but culturel dont le descriptif est repris dans les fiches ci-jointes.

Ces dernières seront ultérieurement financées en fonction des crédits alloués pour ce faire et vous seront donc représentées en temps opportun.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE		CONTRAT DE VILLE DU PLAN	
QUARTIER PARC DES EXPOSITIONS		PROJET D'AMÉNAGEMENT N° DE LA FICHE : 25/63	
TITRE DE L'ACTION		Action sociale	
MATIÈRE BUDGÈTE		Compte 3001 Parc des Expositions	
LOCALISATION			
OBJECTIFS		Information municipale, création d'un espace, travaux de voirie, parcs des rues de la région de la ville	
MOYENS A METTRE EN ŒUVRE			
DISPOSITIF DE CONCERTATION ET PARTICIPATION ASSOCIÉE		CAF et Association de parents	
SERVICE MUNICIPAL DE RÉFÉRENCE		Action sociale	
COUT		Investissement 14 000 F	
FINANCEMENT		VNF de Lille 10 000 F 10 000 F	
ÉCHELON DE RÉALISATION		1982	

SITE

"PARC DES

EXPOSITIONS"

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XI^e PLAN	PLAN THEMATIQUE : <i>Pour l'ouverture sur l'environnement culturel</i>	
QUARTIER PARC DES EXPOSITIONS	CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité de la AUX AXES : : : la délinquance : : Ville TRANSVERSAUX : X X X	
	PROGRAMME D'ACTION 1995 N° DE LA FICHE : 95/83	
TITRE DE L'ACTION	Atelier musical	
MAITRE D'OUVRAGE	Centre Social Parc des Expositions	
LOCALISATION		
OPERATEUR	Professeur de musique	
OBJECTIFS	Initiation musicale destinée aux enfants, jeunes et adultes, basée sur une pédagogie active	
RESULTATS ATTENDUS	- Eveil musical - Epanouissement personnel	
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Achat de matériel musical Embauche d'une vacataire à temps partiel	
DISPOSITIF DE CONCERTATION ET PARTENAIRES ASSOCIES	CAF et Association de quartier	
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Action culturelle	
COUT	Investissement 6 000 Frs	Fonctionnement 14 000 F
FINANCEMENT PROPOSE	Ville de Lille Etat/Région	10 000 F 10 000 F
ECHEANCIER DE REALISATION	1995	

SITE

"BOIS - BLANCS"

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE : Pour le livre et la lecture					
CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN	Contribution aux axes transversaux	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville
QUARTIER DES BOIS BLANCS	PROGRAMME D'ACTION 1995			N° DE LA FICHE : 95 / 74		
TITRE DE L'ACTION	LECTURE - INSERTION - PREVENTION : DES LECTEURS A CONQUERIR, LES JEUNES ENFANTS ET ADOLESCENTS.					
MAITRE D'OUVRAGE	Association Lille aux Livres					
LOCALISATION	Quartier des Bois Blancs					
OPERATEUR MAITRE D'OEUVRE	BIBLIOTHEQUE DE Bibliothèque de MARX DORMOY (Quartier de Bois Blancs).					
Centres d'intérêt	1) <u>LECTURE ET ADOLESCENCE</u> : Elargir le choix d'ouvrages documentaires à l'intention des adolescents en fonction de leurs centres d'intérêt : sport musique, technique et encyclopédies généralistes. Mise en valeur de ces fonds par des animations. 2) <u>MON QUARTIER .MES RACINES</u> : Participation des adolescents au projet "Sauvegarder la memoire du quartier" Concours de photographies : ce qui vous paraît le plus beau dans votre quartier. 3) <u>DES LOISIRS EDUCATIFS POUR ADOLESCENTS DES OEUVRÉS</u> 4) <u>DES LIVRES AVANT DE SAVOIR LIRE</u> : Continuation de l'action petite enfance entreprise en 1994 avec les structures de la petite enfance du quartier.					
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	1) Achats d'ouvrages documentaires.....20 000 Frs -Exposition sur le sport (basket).....5000 Frs -Exposition de type scientifique thème l'eau.....5000 Frs 2) Concours photographique :10 000 Frs 3) Mise en place de poste de consultation de micro-informatique avec logiciel de traitement de texte d'amélioration de la capacité de la lecture, de perfectionnement pour l'apprentissage des langues, des mathématiques ect,ect.. 2 Micro-ordinateurs.....15 000 Frs -Logiciels d'apprentissage (aura lang anglais).....30.000 Frs -Les bases de l'espagnol - Le bureau magique collège - Compilation apprends-moi : (apprentissage de la lecture pour les 5 à 7ans. 4) achats de Livres10 000 Frs -Exposition " Mots et couleurs " : livres - jeux pour enfants de 0 à 6ans.....4 000 Frs					
DISPOSITIF DE CONCERTATION	COMMISSION " MEMOIRE "					
PARTENAIRES ASSOCIES	halte -Garderie-Maison de Quartier- Club de Prévention.					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Services Culturels.					
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	35000.			64000.		
FINANCEMENT PROPOSE	Ville de Lille		49500			
	Etat Région		49500			
ECHEANCIER DE REALISATION	Janvier 95. décembre 95.					

Ville de Lille	: Plan thématique : Ouverture sur l'environnement culturel
Contrat de Ville du XIème Plan	: Contrition : Citoyen : Insertion : Prévention : Intégration : Qualité :
quartier de	: aux : neté : de la : tion : de la :
BOIS-BLANCS	: axes : délinquance : Ville :
	: trans- : : : : :
	: versaux : : X : :
	: PROGRAMME DE L'ACTION 1995 N° de la fiche 95/84
Titre de l'action	: Musique : outil d'apprentissage et d'éducation
Maître d'Ouvrage	: MME Mme de Staël FSE
Localisation	: ZEP Mme de Staël - Lille Bois-Blancs
Opérateur Maître d'Ouvre	: ZEP Mme de Staël - Lille
Objectifs	: Faire prendre conscience, par l'exemple de professionnels de haut niveau, de la nécessité de l'effort, de l'application, des répétitions, de la mémorisation et des améliorations pour les productions individuelles et/ou collectives.
Résultats attendus	: Amélioration de l'implication personnelle dans le travail
Moyens à mettre en oeuvre	: - écoute + observation de répétitions de l'O.N.L. :- écoute + observation d'un concert = produit amélioré :- activités musicales en groupes ==> utilisation du matériel reçu :- création de spectacles ou orchestrations :- interventions d'un professionnel 9h/sem écoles B.B.
Dispositif de Concertation	:
Partenaires associés	: Education Nationale - ONL - Municipalité TCC DRAC (transports)
Service Municipal de référence	: Services Culturels
Coût	: Investissement : Fonctionnement : : 14.400 F places de concert : : 8.500 F transports : : 40.000 F musicien
Financement proposé	: 40.000 F DRAC 14.400 F Education Nationale : 8.500 F Mairie
Echéancier de réalisation	: 1 an (reconductible)

SITE 'FAUBOURG DE BÉTHUNE'

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE POUR L'ANIMATION DE PROXIMITE ET LES SPORTS					
CONTRAT DE VILLE DU X^e PLAN	CONTRIBUTION aux axes	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville
QUARTIER DU FAUBOURG DE BETHUNE	transversaux	X			X	X
	PROGRAMME D'ACTION 1995			N° DE LA FICHE 95 / 35		
TITRE DE L'ACTION	ANIMATION DU KIOSQUE A MUSIQUE					
MAITRE D'OUVRAGE	COMITE DE QUARTIER					
LOCALISATION	CONCORDE					
OPERATEUR D'OEUVRE	G.E.D.A.L.					
OBJECTIFS	Permettre sur un espace existant « Kiosque à musique » des animations régulières durant les périodes Avril - Octobre afin de créer des animations sur le site de Concorde					
RESULTATS ATTENDUS						
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Equiper d'une borne EDF fixe + système d'éclairage + plancher - Mettre en place, avec les habitants, un programme faisant appel à des groupes locaux et des groupes d'origines culturelles présentes sur le quartier					
DISPOSITIF DE CONCERTATION	COMITE « ANIMATION SPORT CULTURE »					
PARTENAIRES ASSOCIES	ASSOCIATIONS DU QUARTIER					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	SERVICE CULTURE					
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	100 000 F			20 000 F		
FINANCEMENT PROPOSE	120 000 F ↗ 60 000 F VILLE DE LILLE ↘ 60 000 F CONTRAT DE VILLE					
ECHEANCIER DE REALISATION	1995					

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE POUR L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT CULTUREL					
CONTRAT DE VILLE DU XI^e PLAN	CONTRIBUTION aux axes	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville
QUARTIER DU FAUBOURG DE BETHUNE	transversaux	X			X	
	PROGRAMME D'ACTION 1995			N° DE LA FICHE 95 / 82		
TITRE DE L'ACTION	« CONCORDANCES III »					
MAITRE D'OUVRAGE	MAISON DE QUARTIER « CONCORDE »					
LOCALISATION	QUARTIER + ANIMATION EN CENTRE VILLE					
OPERATEUR D'OEUVRE	MAISON DE QUARTIER "CONCORDE"					
OBJECTIFS	- Découverte des activités artistiques par les habitants - Participation et expression des habitants entre autre dans le cadre de la création d'un spectacle sur l'histoire du quartier en partenariat avec les chantiers de l'inédit					
RESULTATS ATTENDUS	- Favoriser les échanges (débat après spectacles)					
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- PROGRAMMATION - PUBLICITE - ANIMATION AVEC LES HABITANTS					
DISPOSITIF DE CONCERTATION	COMMISSION ANIMATION - SPORT - CULTURE - EDUCATION					
PARTENAIRES ASSOCIES	- VILLE - ETAT - REGION - DEPARTEMENT - F.A.S.					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	- SERVICE ANIMATION - SERVICE CULTUREL					
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
				230 000 F		
FINANCEMENT PROPOSE	- VILLE DE LILLE : 42 000 F * service culturel : 20 000 F * service animation : 20 000 F * mairic de quartier : 2 000 F - DRAC : 25 000 F - DEPARTEMENT : 25 000 F - FAS : 30 000 F - USAGERS : 8 000 F - CONTRAT DE VILLE : 100 000 F					
ECHEANCIER DE REALISATION	SEPTEMBRE 1995					

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE :	
CONTRAT DE VILLE DU XI ^e PLAN	<i>Pour l'animation de proximité et les sports</i>	
QUARTIER DE FIVES	CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité de la AUX AXES : : : la délinquance : : Ville TRANSVERSAUX : X	
	PROGRAMME D'ACTION 1995 N° DE LA FICHE : 95/44	
TITRE DE L'ACTION	Animation festive de Fives	
MAITRE D'OUVRAGE	Maison de Quartier de Fives	
LOCALISATION	Quartier de Fives	
OPERATEUR	Associations actives du quartier	
OBJECTIFS	Créer une dynamique sur le quartier autour d'un programme d'animations (expositions, concert, théâtre, fête populaire, cinéma de plein air)	
RESULTATS ATTENDUS	Coordination des différents opérateurs développant une animation sur le quartier	
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Elaboration d'un calendrier, des projets Rencontre avec les commerçants, responsables associatifs	
DISPOSITIF DE CONCERTATION ET PARTENAIRES ASSOCIES	Ville de Lille, Centre Social, Comité de Quartier, Associations du quartier	
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Développement culture, Animation et Fêtes, Service des Sports	
COUT	230 000 Frs	
FINANCEMENT PROPOSE	Ville 90 000 Frs FAS 40 000 Frs Etat/Région 90 000 Frs DRAC 10 000 Frs	
ECHEANCIER DE REALISATION	toute l'année 1995	

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE :	
CONTRAT DE VILLE DU XI ^e PLAN	<i>Pour la réussite de la maternelle au collège</i>	
QUARTIER DE FIVES	CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité de la AUX AXES : : : la délinquance : : Ville TRANSVERSAUX : X X	
	PROGRAMME D'ACTION 1995 N° DE LA FICHE : 95/70	
TITRE DE L'ACTION	Tutorat lecture	
MAITRE D'OUVRAGE	Collège Boris Vian - O.C.C.E.	
LOCALISATION	Quartier de Fives	
OPERATEUR	Collège Boris Vian	
OBJECTIFS RESULTATS ATTENDUS	Permettre aux enfants du Collège ayant des difficultés en lecture de pouvoir appréhender le livre plus facilement. Leur donner différentes méthodes pour aborder le livre et tous les modes de récit (conte, poésie, roman...) - Une volonté et comportement actif face aux livres - Utilisation du livre et mise en oeuvre d'animations vidéo/lecture	
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Achat vidéo et table de montage	
DISPOSITIF DE CONCERTATION ET PARTENAIRES ASSOCIES	Commission de quartier Parler/lire, réunion groupe d'appui local Maison de Quartier de Fives, écoles maternelles, bibliothèque	
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service Education - Développement culturel	
COUT	16 000 Frs	
FINANCEMENT PROPOSE	Ville de Lille 8 000 Frs Etat/Région 8 000 Frs	
ECHEANCIER DE REALISATION	1995	

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XI^e PLAN	PLAN THEMATIQUE : <i>Pour le livre et la lecture</i>	
QUARTIER DE FIVES	CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité de la AUX AXES : : : la délinquance : : Ville TRANSVERSAUX : X X X	
PROGRAMME D'ACTION 1995 N° DE LA FICHE : 95/ 76		
TITRE DE L'ACTION	Engager les parents dans des pratiques éducatives	
MAITRE D'OUVRAGE	FILOFIL, association de promotion de la lecture chez les jeunes enfants	
LOCALISATION	FIVES	
OPERATEUR	FILOFIL	
OBJECTIFS RESULTATS ATTENDUS	- Lutter contre l'exclusion culturelle des enfants dont le milieu social ne conduit pas naturellement à une maîtrise des outils de communication d'aujourd'hui, en s'attachant à la formation des parents, premiers et principaux acteurs de l'éducation - Engager les parents dans des pratiques éducatives	
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Former et informer les parents motivés - Proposer aux parents un lieu de parole et d'échanges sur leurs pratiques éducatives	
DISPOSITIF DE CONCERTATION ET PARTENAIRES ASSOCIES	Commission "parler-lire" du Contrat de Ville Fives Bibliothèque, crèche municipale, crèche les Babeluttes, Maison de Quartier, Centre Social, halte-garderie, écoles, Mairie de Quartier	
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Action Sociale - Développement culturel	
COUT	30 000 Frs	
FINANCEMENT PROPOSE	Ville Etat/Région	15 000 Frs 15 000 Frs
ECHEANCIER DE REALISATION	1995	

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XI^e PLAN QUARTIER DE FIVES	PLAN THEMATIQUE : <u>Ouverture sur l'environnement culturel</u> CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité de la AUX AXES : : : la délinquance : : Ville TRANSVERSAUX : X PROGRAMME D'ACTION 1995 N° DE LA FICHE : 95/88												
TITRE DE L'ACTION	Ateliers d'arts plastiques Remobilisation et insertion par la créativité												
MAITRE D'OUVRAGE	Association Départementale Culture & Liberté												
LOCALISATION	Fives 128 Rue Pierre Legrand												
OPERATEUR	Association Départementale Culture & Liberté												
OBJECTIFS RESULTATS ATTENDUS	- Permettre aux stagiaires de Culture & Liberté et autres habitants du quartier de s'initier, chacun à partir de ses réalités sociales et culturelles et de son expérience propre, aux arts plastiques (dessin, peinture, sculpture) - Remobiliser des personnes en voie d'exclusion pour favoriser leur expression et leur insertion par la créativité												
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- <u>Moyens matériels</u> : locaux, équipements et matériel pédagogiques appropriés ; organisation d'expositions - <u>Moyens humains</u> : formateur-animateur, artiste peintre professionnel * suivi coordination par le responsable pédagogique de l'Association Départementale												
DISPOSITIF DE CONCERTATION ET PARTENAIRES ASSOCIES	Mairie : Contrat de Ville - Service RMI - Commission d'orientation de quartier - Structures de quartier dans la mise en oeuvre												
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Développement culturel												
COUT	70 000 Frs												
FINANCEMENT PROPOSE	<table border="0"> <tr> <td>Ville de Lille</td> <td>(22 500 Frs)</td> <td>Etat/Région</td> <td>22 500 Frs</td> </tr> <tr> <td>Conseil Général</td> <td>15 000 Frs</td> <td>Fonds propres</td> <td>10 000 Frs</td> </tr> <tr> <td>Participation stagiaires</td> <td>2 000 Frs</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Ville de Lille	(22 500 Frs)	Etat/Région	22 500 Frs	Conseil Général	15 000 Frs	Fonds propres	10 000 Frs	Participation stagiaires	2 000 Frs		
Ville de Lille	(22 500 Frs)	Etat/Région	22 500 Frs										
Conseil Général	15 000 Frs	Fonds propres	10 000 Frs										
Participation stagiaires	2 000 Frs												
ECHEANCIER DE REALISATION	dispositif permanent : 1er janvier au 31 décembre 1995												

'LILLE - SUD'

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE : POUR L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT CULTUREL								
CONTRAT DE VILLE DU XIe PLAN	CONTRIBUTION AUX AXES TRANSVERSAUX	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville			
QUARTIER DE LILLE-SUD	PROGRAMME D'ACTION 1995 N° de la fiche : 95/79								
TITRE DE L'ACTION	PEINDRE POUR DECOUVRIR								
MAITRE D'OUVRAGE	Zone d'Education Prioritaire + collège Verlaine								
LOCALISATION	Quartier de Lille-Sud								
OPERATEUR	Zone d'Education Prioritaire + Collège Verlaine								
OBJECTIFS ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Sensibiliser les enfants à l'art plastique, - Animer des activités dans les écoles (6), : peinture et fresque, avec les peintres (Nord Promotion Loisirs), - 2 jours "peintres dans la rue" : Place du Cimetière, les 16 et 17 Juin 1995 (commerçants, nouvelle mairie de quartier, nouvel aménagement de la place et l'entrée du cimetière).								
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Commission "Peintre dans la rue"								
PARTENAIRES ASSOCIES	Zone d'Education Prioritaire, Nord Promotion Loisirs, peintres amateurs, commerçants, Ville de Lille.								
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service Culture, Service Animation								
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT 50 000,00 F					
FINANCEMENT PROPOSE	Ville de Lille : 25 000,00 F Etat/Région : 25 000,00 F								
ECHEANCIER	1995								

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE : POUR L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT CULTUREL					
CONTRAT DE VILLE DU XI^e PLAN	CONTRIBUTION AUX AXES TRANSVERSAUX	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville
QUARTIER DE LILLE-SUD		X		X		X
	PROGRAMME D'ACTION 1995					
	N° de la fiche : 95/80					
TITRE DE L'ACTION	FLASHES CULTURELS ET FETES DU QUARTIER					
MAITRE D'OUVRAGE	Lille-Sud Développement					
LOCALISATION	Quartier de Lille-Sud					
OPERATEUR	Lille-Sud Développement					
OBJECTIFS ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE	* Etablir un programme annuel de manifestations (Fêtes de Quartier) culturelles à l'échelle du quartier de Lille-Sud, * Organiser un festival annuel de la culture en y associant toutes les forces vives du Quartier (structures, associations, habitants, commerçants...), * Mettre en valeur les potentialités et compétences des habitants oeuvrant pour une bonne image du quartier. NB : recommandations Schéma Local d'Intégration					
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Groupe thématique					
PARTENAIRES ASSOCIES	Associations, Comité de Coordination, FSE Collège Louise Michel					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service de la Culture					
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
				250 000,00 F		
FINANCEMENT PROPOSE	Ville de Lille : 125 000,00 F Etat/Région : 125 000,00 F					
ECHEANCIER	1995					

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE :					
	POUR L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT CULTUREL					
CONTRAT DE VILLE DU XI^e PLAN	CONTRIBUTION AUX AXES TRANSVERSAUX	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville
		X		X	X	
QUARTIER DE LILLE-SUD	PROGRAMME D'ACTION 1995					N° de la fiche : 95/81
TITRE DE L'ACTION	MUSICOSUD					
MAÎTRE D'OUVRAGE	Zone d'Education Prioritaire de Lille-Sud					
LOCALISATION	Quartier de Lille-Sud					
OPERATEUR	Zone d'Education Prioritaire de Lille-Sud					
OBJECTIFS ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Donner envie et goût à l'enfant d'écouter et de connaître la musique, - Orienter l'enfant dans ses choix culturels et artistiques, - Créer des échanges entre les musiciens et les enfants, - Mettre en valeur le travail des enfants auprès des parents et acteurs du quartier.					
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Ecoles de la ZEP, chef de Projet, musiciens dans le cadre de réunions régulières.					
PARTENAIRES ASSOCIES	Animatrice musicale de l'Education Nationale, associations ayant trait à la musique (ex : Rencontres Francophones), Ecole de Musique du quartier					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service Culture, Service Enseignement					
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
				90 000,00 F		
FINANCEMENT PROPOSE	Ville de Lille : 45 000,00 F Etat/Région : 45 000,00 F					
ECHÉANCIER	1995					

VILLE DE LILLE	PLAN THEMATIQUE : POUR LA REUSSITE DE LA MATERNELLE AU COLLEGE				
CONTRAT DE VILLE DU XI^e PLAN	CONTRIBUTION AUX AXES TRANSVERSAUX	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration
		X		X	X
QUARTIER DE LILLE-SUD	PROGRAMME D'ACTION 1995				
	N° de la fiche : 95/69				
TITRE DE L'ACTION	EVEIL CULTUREL DES ENFANTS - DONNER DES MOYENS				
MAITRE D'OUVRAGE	Etablissements scolaires de Lille-Sud (20)				
LOCALISATION	Quartier de Lille-Sud				
OPERATEUR	FSE Collège Louise Michel				
OBJECTIFS ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE	OUVRIR LES ENFANTS SUR LE MONDE ET LEUR ENVI-RONNEMENT PROCHE PAR DES ACTIVITES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES STRUCTUREES - DEVELOPPER L'ACCES AUX PRATIQUES CULTURELLES • Découverte et appropriation de leur propre ville sur le plan architectural, • Amener les enfants aux musées --> découverte d'arts différents, • Eveil musical, pratique et ouverture à différents horizons : faire de la musique, assister à des concerts. • Théâtre Moyens : • Concerts, • Besoins matériels pour expositions, productions écrites (30 000 F), • Déplacements dans la ville pour se rendre sur les lieux culturels.				
DISPOSITIF DE CONCERTATION					
PARTENAIRES ASSOCIES	Ville de Lille, Ecole de Musique, Centres Sociaux, les écoles.				
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service Culture				
COUT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
			60 000,00 F		
FINANCEMENT PROPOSE	Ville de Lille : 30 000,00 F Etat/Région : 30 000,00 F				
ECHEANCIER	1995				

'MOULINS'

VILLE DE LILLE		PLAN THEMATIQUE : POUR LE LIVRE ET LA LECTURE	
CONTRAT DE VILLE DU XI ^e PLAN		CONTRIBUTION : Citoyenneté : Insertion : Prévention de : Intégration : Qualité de	
QUARTIER DE MOULINS		AUX AXES : : : la délinquance : : la Ville	
		TRANSVERSAUX : : : : :	
		PROGRAMME D'ACTION 1995	
		N° DE LA FICHE 95 / 73	
TITRE DE L'ACTION		Bibliothèque et Insertion des publics marginalisés touchés par l'illettrisme.	
MAITRE D'OUVRAGE		Association Lille aux Livres.	
LOCALISATION		Bibliothèque de Lille-Moulins.	
OPERATEUR MAITRE D'OUVRAGE		Bibliothèque annexe de Moulins.	
OBJECTIFS		Livre et petite enfance : diffusion des livres et sensibilisation des enfants défavorisés et de leur famille (PMI, Ecoles, Office HLM). Formation des parents à la connaissance des livres pour leurs enfants. Insertion des publics en difficulté : Adolescents : soutien à la scolarité - Education à la santé (Itinéraires et Centre social Marcel Bertrand). Adultes : Accueil et formations des publics relevant de l'alphabétisation (Sud Insertion).	
RESULTATS ATTENDUS			
MOYENS A METTRE EN OEUVRE		Prêts de livres et de cassettes à l'extérieur de la Bibliothèque, choix de livres : comptines, musique et chansons à travers l'édition de jeunesse. Ateliers d'écriture : correspondance entre enfants des pays étrangers. Ateliers, expositions et rencontres autour du thème : histoire et évolutions d'un quartier. Fonds de livres pour adultes en apprentissage de la lecture/écriture.	
DISPOSITIF DE CONCERTATION			
PARTENAIRES ASSOCIES		PMI - Ecoles - Lycées - Club de prévention - Centre Social - Maison de Quartier - Office HLM - Sud Insertion.	
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE		Service Culturel	
COUT		INVESTISSEMENT : FONCTIONNEMENT	
90.000 F		45.000 F : 45.000 F	
FINANCEMENT PROPOSE		Ville de Lille 45.000 F Etat/Région 45.000 F	
ECHEANCIER DE REALISATION		1995	

SITE

"WAZEMMES"

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN QUARTIER DE WAZEMMES	PLAN THEMATIQUE :						POUR LA REUSSITE DE LA MATERNELLE AU COLLEGE							
	Contribution aux axes transversaux	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Quartier de la Ville								
PROGRAMME D'ACTION 1995							N° DE LA FICHE : 95 / 71							
TITRE DE L'ACTION							"UN CONCOURS - QUATRE EPREUVES"							
MAITRE D'OUVRAGE							ASSOCIATION "JEUNESSE LOISIR FAMILLE"							
LOCALISATION							QUARTIER DE WAZEMMES							
OPERATEUR MAITRE D'OEUVRE							ASSOCIATION "JEUNESSE LOISIR FAMILLE"							
OBJECTIFS							Reconduire le projet "Un Concours - Quatre épreuves" pour lutter contre la déresponsabilisation des enfants et des jeunes de CE2 - CM2 et 5ème face à l'effort.							
RESULTATS ATTENDUS														
MOYENS A METTRE							Inscription individuelle en Mairie Organisation des huit épreuves (dont quatre ouvertes au public). Organisation des jurys Organisation de la remise des prix Mise à disposition de quatre lieux différents dans le quartier.							
EN OEUVRE														
DISPOSITIF DE CONCERTATION							Commissions "Ecoles - Quartier", "Collèges - Quartier" Atelier concours							
PARTENAIRES ASSOCIES							Associations du quartier - Education Nationale - Mairie de Quartier C.A.F. - Conseil Régional - Conseil Général - F.A.S. - Transpole Fondation de France - Unions Commerciales Gambetta et Postes							
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE							Enseignement - Culture - Action sociale Développement Social Urbain							
COUT							INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT 138 800 F Hors charges supplétives			
FINANCEMENT PROPOSE							CONTRAT DE VILLE : 60 000 F AUTRES : 38 800 F				VILLE DE LILLE : 40 000 F D.S.U. 15 000 F Action Soc. 10 000 F Animation 5 000 F Enseignem. 5 000 F Culture 5 000 F			
ECHEANCIER DE REALISATION							Janvier - Décembre 1995							

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN QUARTIER DE WAZEMMES	PLAN THEMATIQUE :					POUR LA REUSSITE DE LA MATERNELLE AU COLLEGE
	Contribution aux axes transversaux	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville
	PROGRAMME D'ACTION 1995			N° DE LA FICHE : 95 / 72		
TITRE DE L'ACTION	EVEIL SCOLAIRE, RECRE DE MAMIE ET ATELIERS CULTURELS					
MAITRE D'OUVRAGE	ASSOCIATION "JEUNESSE LOISIR FAMILLE"					
LOCALISATION	ECOLES DU QUARTIER DE WAZEMMES ET MOULINS					
OPERATEUR MAITRE D'OEUVRE	ASSOCIATION "JEUNESSE LOISIR FAMILLE"					
OBJECTIFS	Intervention d'une association dans les écoles du quartier (7 écoles maternelles et primaires : "Ampère", "Arago", "Ovide Decroly" "C. Desmoulins", "André", "Victor Hugo", "Sainte Colombe"), qui le souhaitent en dehors et pendant le temps scolaire, mais avec la participation des enseignants, afin de lutter contre l'échec scolaire, de développer le goût de la lecture, des arts plastiques, de favoriser les relations intergénérationnelles.					
RESULTATS ATTENDUS						
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Prise en charge des ateliers de pratique culturelle (expression musicale, chant, arts plastiques) et encadrement des conteurs bénévoles de la "récré de Mamie".					
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Commission "Ecoles-Quartier"					
PARTENAIRES ASSOCIES	Education Nationale Conseil Général F.A.S.					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Service Enseignement Service Action sociale					
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT 157 737 F		
FINANCEMENT PROPOSE	CONTRAT VILLE		11 000 F	AUTRES		107 737 F
	VILLE DE LILLE		19 000 F			
	Action sociale		10 000 F			
	Culture		9 000 F			
	ED. NATIONALE :		20 000 F			
ECHEANCIER DE REALISATION	1995					

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN QUARTIER DE WAZEMMES	PLAN THEMATIQUE :					
	POUR L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT CULTUREL					
	Contribution aux axes transversaux	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville
	PROGRAMME D'ACTION 1995			N° DE LA FICHE :		95/89
TITRE DE L'ACTION	ANIMATION SOCIO-CULTURELLE AU SEIN DU KAMELEON					
MAITRE D'OUVRAGE	ASSOCIATION "DU KAMELEON"					
LOCALISATION	QUARTIER DE WAZEMMES					
OPERATEUR MAITRE D'OEUVRE	ASSOCIATION "DU KAMELEON"					
OBJECTIFS	Fonctionnement d'un pôle d'animation essentiellement culturelle accessible à la population du quartier, notamment aux jeunes. (Programmation musicale hebdomadaire, soutien logistique aux projets de spectacles des élèves du Lycée Montebello, des jeunes ou des associations du Quartier, organisation de rencontres multi-culturelles sous diverses formes).					
RESULTATS ATTENDUS	Permettre à la population du quartier de développer des projets, de se rencontrer, de prendre une part active à l'animation du café.					
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	- Moyens matériels à maintenir en bon état (Sonorisation, lumières....) - Communication en faveur des projets.					
DISPOSITIF DE CONCERTATION	- Réunions de quartier, participation aux réseaux régional et national d'organisation de spectacles, partenariat avec les structures d'accueil des jeunes du quartier.					
PARTENAIRES ASSOCIES	Associations du quartier, Education Nationale, enseignants et élèves du Lycée Montebello, Mission locale, Club de prévention.					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Culture - Animation - Citoyenneté					
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT 408 100.00 F		
FINANCEMENT PROPOSE	VILLE DE LILLE :		60 000.00 F	CONSEIL GENERAL :		30 000.00 F
	C. REGIONAL-ETAT		55 000.00 F	ETAT-DRAC		60 000.00 F
				FAS :		15 000.00 F
				AUTOFINANCEMENT :		188 100.00 F
ECHÉANCIER DE REALISATION	1995					

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN QUARTIER DE WAZEMMES	PLAN THEMATIQUE :					POUR L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT CULTUREL
	<i>Contribution aux axes transversaux</i>	<i>Citoyenneté</i>	<i>Insertion</i>	<i>Prévention de la délinquance</i>	<i>Intégration</i>	<i>Qualité de la Vie</i>
	PROGRAMME D'ACTION 1995					N° DE LA FICHE : 95/90
TITRE DE L'ACTION	IMAGES DE WAZEMMES - WAZEMMES EN IMAGES 1995					
MAITRE D'OUVRAGE	A.R.I.A.P.					
LOCALISATION	QUARTIER DE WAZEMMES					
OPERATEUR MAITRE D'OEUVRE	A.R.I.A.P.					
OBJECTIFS	<i>Par des actions croisées, sensibilisation à l'image et aux arts plastiques pour une participation du plus grand nombre et de meilleure qualité à la vie culturelle du quartier et de la Ville.</i>					
RESULTATS ATTENDUS	<i>L'accent est mis sur la pluriculturalité, l'échange et la diversité des propositions, l'ouverture et la recherche de nouveaux publics.</i>					
MOYENS A METTRE	<i>* Ateliers d'initiation et de formation : Bande-dessinée, Vidéo</i> <i>Arts plastiques</i>					
EN OEUVRE	<i>* Travaux de commande/résidences</i> <i>* Expositions au sein de l'Atelier Galerie</i> <i>* Rencontres et débats avec des artistes et auteurs</i> <i>* Actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires</i>					
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Commission "Culture", Lycée Montebello, Vie associative et culturelle du Quartier de Wazemmes					
PARTENAIRES ASSOCIES	Les Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques, la Bibliothèque de Wazemmes, Le Lycée Montebello, les Etablissements scolaires, les associations et structures du quartier.					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Développement Educatif et Culturel					
COUT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT			
			610 000 F			
	(Dont 210 000 F en charges supplétives)					
FINANCEMENT PROPOSE	ETAT/REGION : 200 000 F VILLE DE LILLE : 100 000 F F.A.S. : 50 000 F D.R.A.C. : 50 000 F					
ECHÉANCIER DE REALISATION	1995					

VILLE DE LILLE CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN QUARTIER DE WAZEMMES	PLAN THEMATIQUE : POUR LE LIVRE ET LA LECTURE					
	Contribution aux axes transversaux	Citoyenneté	Insertion	Prévention de la délinquance	Intégration	Qualité de la Ville
	PROGRAMME D'ACTION 1995			N° DE LA FICHE : 95 / 78		
TITRE DE L'ACTION	LE LIVRE ET LA LECTURE : <i>Une priorité claire en matière de prévention et d'intégration avec la Bibliothèque de Wazemmes.</i>					
MAITRE D'OUVRAGE	BIBLIOTHEQUE DE WAZEMMES					
LOCALISATION	QUARTIER DE WAZEMMES					
OPERATEUR MAITRE D'OEUVRE	ASSOCIATION "LILLE AUX LIVRES"					
OBJECTIFS	1) LECTURE ET PETITE ENFANCE : Conforter l'action 1994 entreprise à la Bibliothèque du quartier et les écoles, enrichir le fonds de livres spécifiques proposer des animations de qualité. 2) JEUNES LECTEURS EN DIFFICULTE : Susciter leur intérêt grâce à un thème porteur sur "le Temps", renforcer le fonds d'ouvrages de fiction de première lecture, adaptés aux enfants en difficulté (7-10 ans) dans l'apprentissage de la lecture. 3) LOISIRS EDUCATIFS POUR LES ADOLESCENTS : Lectures animées par un comédien. 4) SENSIBILISATION A LA CULTURE DES COMMUNAUTES PRESENTES SUR LE QUARTIER : ASIATIQUES 5) FAVORISER L'INTEGRATION DES PERSONNES AGEES.					
RESULTATS ATTENDUS						
MOYENS A METTRE	1) Achats d'albums, livres animés, exposition "Mots et couleurs" 2) Achats de romans d'accès facile, livres sur le thème "le temps et l'histoire", exposition "si le temps m'était conté". 3) Lecture par un comédien (20 séances), réalisation d'une cassette, achats de livres de formation. 4) Expositions contes autour des cultures du continent asiatique 5) Personnes âgées : Achats de livres en grands caractères Rencontre avec un écrivain régional : Mme Quef-Allemant					
EN OEUVRE						
DISPOSITIF DE CONCERTATION	Commissions "Ecoles-Quartier", "Collèges-Quartier" Commission "Culture"					
PARTENAIRES ASSOCIES	Ecoles, Maison de quartier, Crèche "La luciole", Centre aéré école "André"					
SERVICE MUNICIPAL DE REFERENCE	Services culturels					
COUT	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
				71 000 F		
FINANCEMENT PROPOSE	VILLE DE LILLE :			35 500 F		
	CONTRAT VILLE :			35 500 F		
ECHEANCIER DE REALISATION	1995					

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/95

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire

Parc Zoologique
Adhésion à l'Association ISIS

Mesdames, Messieurs

L'association ISIS (International Species Information System), basée au jardin zoologique du Minnesota, Apple Valley USA, entité à budget non lucratif avec un Conseil d'Administration International, est en fait une banque de données concernant les Parcs Zoologiques du monde entier. Elle fournit un grand nombre de renseignements pratiques et permet à chaque Parc qui y adhère d'obtenir :

- la liste des Parcs possédant telle ou telle espèce animale, ce qui permet de simplifier les recherches d'animaux
- une liste d'antécédents médicaux (pathologies, anesthésie,...) sur chaque espèce
- un calcul du taux de consanguinité de chaque individu présent dans le Parc Zoologique, ce qui permet de gérer au mieux les accouplements.

De plus, le programme fournit gratuitement, en cas d'adhésion, un logiciel utilisable sur compatibles IBM, permettant de gérer la collection animalière au mieux.

Enfin, l'Association ISIS est une organisation mondialement reconnue supportée par l'American Association of Zoological Parks and Aquariums, elle a reçu les approbations de British Fédération of zoo, l'International Union of Directors of Zoological Gardens et de l'International Union for the Conservation of Nature's / Spécies Survival Commission / Captive Breeding Specialist Group.

L'adhésion pour le Parc Zoologique Lillois à l'Association ISIS, est un gage de sérieux et de motivation, aussi, nous vous demandons, en accord avec vos Commissions de l'Education de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs et de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel qui se sont réunies respectivement les 23 Janvier 1995 et 14 Février 1995 de bien vouloir autoriser le Parc Zoologique Lillois à adhérer à l'Association ISIS dont le coût financier est de 300 dollars U.S. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 1995 sous l'intitulé : " service Animalier - Cotisations Municipales".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 20 février 1995
N° 95/94OBJET

PARC DE LOISIRS DE LA CITADELLE

Rapport au Conseil Municipal

DEMANDE DE RESERVE DE PECHE

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le Parc de loisirs de la Citadelle est en pleine rénovation. Ainsi, plus particulièrement les voies et plans d'eau sont remis en valeur. Successivement ont été réalisées la réouverture du canal de la Haute Deûle, la restauration du bassin du Quai du Wault alors que prochainement l'alimentation de la Cunette sera, elle, effectuée. De ce fait, on constate une augmentation importante du nombre de pêcheurs mettant en péril l'équilibre du milieu et des berges.

Aussi, il apparaît nécessaire de protéger les espèces piscicoles en créant des réserves de pêche dans l'enceinte du parc de la Citadelle qui seraient destinées à servir de zones de réempoissonnement.

Aussi, le pouvoir de police en matière de pêche étant dévolu à Monsieur le Préfet, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs, qui s'est réunie le 26 septembre, de bien vouloir nous autoriser à solliciter de ses services la prise d'un arrêté classant en réserve de pêche le bassin du Quai du Wault, le Canal de la haute Deûle, dans sa partie comprise entre le Pont de la Citadelle et le Pont du Ramponneau et l'ensemble de la Cunette de la Citadelle.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/95

OBJET

Ecoles publiques - Fournitures scolaires
Scolarité 1995/1996 - Cahier des Clauses Administratives
Particulières de l'Appel d'Offres

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville de LILLE organise un appel d'offres pour l'attribution de lots concernant la fourniture des livres classiques, livres de bibliothèque et de prix, de matériels didactiques, collectifs et individuels, de copies pour devoirs et cahiers d'écoliers normalisés, de papier dessin, peintures, matériel de peinture, feutres, crayons, de fournitures diverses nécessaires aux élèves des écoles publiques.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 23 janvier 1995, nous vous demandons l'autorisation d'organiser cet appel d'offres en vue des commandes pour l'année scolaire 1995/1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/96

OBJET

Indemnité représentative de logement
allouée aux instituteurs exerçant
dans les écoles publiques -
Complément communal égal
à la différence entre l'indemnité due
et la dotation unitaire
Revalorisation -
Application de la majoration annuelle
au 1er janvier 1994

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/614 du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal a autorisé le mandatement du complément communal versé à certaines catégories d'enseignants percevant l'indemnité représentative de logement sur la base du taux déterminé pour l'année 1993 et ce, en attendant la communication, par le Préfet, du taux pour 1994.

Par circulaire préfectorale 94/223 du 15 décembre 1994, le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais a déterminé le montant de l'indemnité représentative de logement de base versée à :

- un instituteur célibataire sans enfant à charge, soit 10 360 Frs
- un instituteur marié avec ou sans enfant à charge, célibataire, veuf ou divorcé avec enfant à charge, soit 12 950 Frs
- un directeur d'école célibataire ou un instituteur célibataire chargé d'une classe d'application, en poste avant le 2 mai 1983 soit 12 432 Frs
- un directeur d'école marié ou un instituteur marié chargé d'une classe d'application, en poste avant le 2 mai 1983, soit 15 022 Frs.

En ce qui concerne les enseignants des deux dernières catégories, la prise en compte des majorations prévues par les articles 4 et 8 du décret interministériel n° 83 367 du 2 mai 1983 a donné lieu au règlement, à charge de la commune, pour l'année 1993, d'une indemnité égale à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire, soit 2 072 Frs.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 23 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser ce mandatement.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/97

OBJET

Nettoyage des écoles primaires -
Avenant

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 11 octobre 1993 n° 93/461, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation d'un appel d'offres pour le nettoyage des écoles primaires, divisées en quatre lots.

L'entreprise COTRAV a été déclarée titulaire du lot n° 3 dans lequel figurent les écoles DESBORDES-VALMORE et DUPLEIX.

Or, Monsieur RAINGEVAL, Président Directeur Général, nous a fait savoir que le nombre d'heures d'entretien affectées à ces écoles était insuffisant :

- pour l'école DESBORDES-VALMORE, en raison d'une occupation des locaux extra-scolaire qui s'est accrue notamment par les activités de l'école de musique
- pour l'école DUPLEIX, en raison d'une augmentation du cahier des charges souhaitée par le Directeur de l'école, et d'une ouverture de classe lors de la dernière rentrée scolaire.

Il serait nécessaire d'augmenter le nombre d'heures de quatorze pour l'école DESBORDES-VALMORE et de six pour l'école DUPLEIX et ce, depuis le 1er avril 1994.

Dans ces conditions, le montant journalier du marché passé avec la Société COTRAV pour le lot n° 3 passerait de 7 569,25 Frs H.T. à 7 898,35 Frs H.T.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 23 janvier 1995, nous vous demandons l'autorisation de passer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/98

OBJET

Remises gracieuses

Titres de recette 13 648/91, 15 065/93 et 12 116/93
en faveur de trois familles en difficulté

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les personnes confrontées à des difficultés particulières obtiennent auprès des Services de l'Action Sociale et des Mairies de quartier, un soutien financier qui se traduit, soit par un secours, soit par une avance remboursable.

La situation matérielle de trois bénéficiaires d'avances remboursables a nécessité compte tenu de son aggravation une nouvelle enquête sociale qui a conduit à proposer une remise gracieuse des dettes ci-après contractées envers la Ville.

- avance allouée dans le cadre de la convention liant la Ville de Lille et la Société des Eaux du Nord à une Lilloise
Titre de recette 13 468/91 remise gracieuse de 350 F sur l'avance initiale de 1 000 F
L'intéressée a fait preuve de bonne volonté et a remboursé 650 F
- avance allouée par la Mairie de quartier du Faubourg de Béthune à une Lilloise
Titre de recette 15 065/93 : Montant 1 000 F
- avance allouée par la Mairie de quartier de Vauban-Esquermes à une Lilloise
Titre de recette : 12 116/93
Remise gracieuse de 975 F sur l'avance initiale de 1 300 F
L'intéressée a fait preuve de bonne volonté et a remboursé 325 F

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 31 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder la remise gracieuse aux intéressés des sommes restants dues.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N 95/99

OBJET

Organisation de séjour de neige
durant les vacances de Noël 1994
en faveur des enfants défavorisés
Demande de participation financière

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Régionale pour le Tournisme Educatif et Social (ARTES) sise à Lille 75 rue de l'Hôpital Militaire a organisé comme chaque hiver un séjour de neige en faveur d'enfants issus de milieux défavorisés.

Celui-ci s'est déroulé du 26 décembre 1994 au 3 janvier 1995 à Saint-Léger-Les-Mélèzes pour 25 enfants Lillois âgés de 7 à 12 ans.

L'association se charge de l'organisation des frais d'hébergement et d'encadrement, des remontées mécaniques et de location de matériel de ski. Les familles participent à concurrence de 174 F par enfant soit 4 350 F. La Ville a été sollicitée quant au choix des enfants avec la collaboration de l'école RECAMIER 4 rue Frédéric Mottez, et financièrement quant aux frais de transport et de restauration pour un montant de 11 600 F.

La dépense correspondante serait à imputer sur les crédits de l'action sociale au chapitre 955-9 - article 657 - sous-compte 1048 - code service 7220.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 31 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la réaffectation de la recette provenant des participations familiales versées fin décembre à la Trésorerie Principale au s/c Vacances d'hiver ARTES au chapitre 955.9 - article 657 - code service 7220 au titre de l'exercice 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N 95/100

OBJET

Participations Financières destinées
aux associations à caractère social
dans le cadre de la Campagne
Pauvreté-Précarité 1994/1995

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A l'approche des grands froids, la Ville souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent aux plus démunis un abri, un repas, un accueil ou des soins médicaux dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité.

Une avance sur la participation financière de la Ville a été décidée par Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 1994 ; en accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 31 janvier 1995, nous vous proposons de verser le solde de la Campagne Pauvreté-Précarité selon la répartition suivante :

- A.B.E.J.	100 000 F
- SAMEDE	100 000 F
- ARMEE DU SALUT	50 000 F
- CAPHARNAUM	30 000 F
- CROIX ROUGE	15 000 F
- SECOURS CATHOLIQUE	52 000 F
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	20 000 F
- RESTAURANTS DU COEUR	20 000 F
- F.A.R.E.	25 000 F
- MAGDALA	20 000 F
- BANQUE ALIMENTAIRE	35 000 F
- PETITS FRERES DES PAUVRES	13 000 F
- S.O.S. VOYAGEURS	25 000 F
- EQUIPES SAINT VINCENT	10 000 F
- A.P.P.E.L.	5 000 F
- MARTINE BERNARD	<u>20 000 F</u>

TOTAL**540 000 F**

Les dépenses seront à imputer au Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 2472, sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement des associations ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/101

OBJET

Contrat Enfance : Participations financières
à des Structures diverses, associatives ou publiques,
oeuvrant en faveur de la Petite Enfance
autres que les crèches ou pouponnières municipales

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 31 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder, sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement des associations suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 6629 - Sous-compte 7417.

- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU 13 rue Jean-Baptiste Clément	46 350 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS 60 rue de la Bourdonnaye	185 400 F
- CENTRE SOCIAL MOSAÏQUE 95 rue du Long Pot	92 700 F
- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS 5-7 avenue Eugène Varlin	67 700 F
- MAISON DE QUARTIER DU VIEUX LILLE 24 rue des Archives	169 900 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES 36 rue d'Eylau	98 880 F

-A.D.N.S.E.A. 7 boulevard Louis XIV	117 140 F
- CLUB DES MAMANS 15/2 Résidence Breteuil	61 800 F
- INNOV'ENFANCE 81 bis rue Gantois	127 955 F
- BOULES DE GOMME 20 rue Malus	42 700 F
- LES LIONCEAUX 213 bis rue du Faubourg de Roubaix	92 700 F
- LA GAMINERIE 7 rue Henri Dunant	69 525 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/102

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Action Sociale
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 31 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder, sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement des associations suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1048, pour :

- VIVE LES VACANCES EDHEC 58 rue du Port	14 000 F
- JEUNESSE LOISIRS FAMILLE 18 rue de Lens	25 000 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES 36 rue d'Eylau	60 000 F
- Centre Social MARCEL BERTRAND 54 Bd de Strasbourg	60 000 F
- Maison de Quartier SAINT MAURICE PELLEVOISIN 82 rue Saint Gabriel	40 000 F
- Centre Social FIVES MOSAIQUE 95 rue du Long Pot	60 000 F

- Centre Social du VIEUX LILLE 11 rue d'Angleterre	60 000 F
- Centre Social de l'ARBRISSEAU 13 rue J.B. Clément	60 000 F
- Centre Social PARC DES EXPOSITIONS 5 - 7 avenue Eugène Varlin	40 000 F
- Maison de Quartier des BOIS-BLANCS Centre Social Rosette de Mey 60 avenue du Général de la Bourdonnaye	60 000 F
- Maison de Quartier MOULINS 1 rue Armand Carrel	60 000 F
- LILLE SUD DEVELOPPEMENT Centre Social MEDITERRANEE Centre Social RESIDENCE SUD Centre Social CROISSETTE 4/1 rue de l'Afrique	120 000 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES JEUNES DE QUARTIER 238 rue de Paris	26 000 F
- Maison de Quartier SAINT MAURICE PELLEVOISIN 82 rue Saint Gabriel	30 000 F
- Centre Social FIVES MOSAIQUE 95 rue du Long Pot	30 000 F
- Centre Social de l'ARBRISSEAU 13 rue J.B. Clément	20 000 F
- Centre Social PARC DES EXPOSITIONS 5 - 7 avenue Eugène Varlin	10 000 F
- Maison de Quartier des BOIS-BLANCS Centre Social Rosette de Mey 60 avenue du Général de la Bourdonnaye	20 000 F
- Maison de Quartier MOULINS 1 rue Armand Carrel	30 000 F
- LILLE SUD DEVELOPPEMENT 4/1 rue de l'Asie	50 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8292, pour :

- | | |
|----------------------|----------|
| - PARI | 40 000 F |
| 12 rue des Sarrazins | |

Sur le Chapitre 955.9 - Article 645 - Sous-Compte 5444, pour :

- | | |
|--|----------|
| - ASSOCIATION POUR LA GESTION
DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES
36 rue d'Eylau | 30 000 F |
| - Centre Social MARCEL BERTRAND
54 Bd de Strasbourg | 30 000 F |
| - Centre Social FIVES MOSAIQUE
95 rue du Long Pot | 30 000 F |
| - Centre Social du VIEUX LILLE
11 rue d'Angleterre | 30 000 F |
| - Centre Social de l'ARBRISSEAU
13 rue J.B. Clément | 30 000 F |
| - Centre Social PARC DES EXPOSITIONS
5 - 7 avenue Eugène Varlin | 30 000 F |
| - Maison de Quartier des BOIS-BLANCS
Centre Social Rosette de Mey
60 avenue du Général de la Bourdonnaye | 30 000 F |

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1045, pour :

- | | |
|--|---------|
| - Centre Social PARC DES EXPOSITIONS
5 - 7 avenue Eugène Varlin | 2 500 F |
|--|---------|

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 4369, pour :

- | | |
|--|-----------|
| - MISSION LOCALE
3 rue Jeanne Maillotte | 220 000 F |
|--|-----------|

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/103

OBJET

Opération « Café Branché »

Subvention du Conseil Général du Nord

Admission en recette

Autorisation de dépense

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la prévention du S.I.D.A. l'opération « Café Branché » permet de mettre à la disposition d'un public jeune, des préservatifs disponibles dans les lieux de vie qu'ils fréquentent et remis dans la plus grande discrétion.

Afin d'assurer la distribution durant 5 mois de quelques 100 000 préservatifs mensuels, plusieurs partenaires institutionnels ont été sollicités en vue d'un co-financement, la Ville ayant pour sa part mobilisé 100 000 Francs.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 31 janvier 1995, nous vous proposons de bien vouloir autoriser dès aujourd'hui :

- l'admission en recette d'une subvention de 50 000 Francs versée prochainement par le Conseil Général du Nord et son affectation à l'opération « Café Branché ». Cette opération se fera sur le chapitre 955.9 - article 600.
- la dépense liée à la mise en place du projet pour un montant de 350 000 Francs, soit la subvention départementale ajoutée à la subvention régionale et aux crédits mobilisés par la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995
N 95/104

OBJET
Contrat Enfance - Participation Financière
de la Caisse d'Allocations Familiales
Admission en recette
Autorisation de dépense

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat Enfance signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, celle-ci versera à la Ville une participation supplémentaire liée au programme qualitatif des actions précédemment contractualisées.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale, réunie le 31 janvier 1995, nous vous proposons de bien vouloir autoriser dès aujourd'hui :

- l'admission en recette de cette participation financière versée prochainement par la Caisse d'Allocations Familiales ; celle-ci s'élève à 526 425 Francs.
Cette opération se fera sur le sous-compte 8464, article 737.9, chapitre 955-1.
- l'ouverture des dépenses correspondantes, conformément aux engagements pris lors de la signature du Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales, dépenses dont le détail sera constaté par avenant ultérieur.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/137

OBJET

Commission du fonds local du F.S.L.
(Fonds de Solidarité Logement) -
Représentation de la Ville -
Désignation complémentaire

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/605 du 19 décembre 1994, vous avez autorisé la signature de la convention relative à la transformation du F.A.I.L. OSLO en fonds local du F.S.L. Nord et désigné les deux représentants de la Ville appelés à siéger au sein de la commission du F.S.L., en plus de Monsieur le Maire. Il s'agit de Messieurs Patrick KANNER et Alain CACHEUX.

Monsieur le Maire ayant demandé à Monsieur KANNER de le représenter, il convient de désigner un membre supplémentaire.

Nous vous proposons la candidature de Monsieur le Maire délégué de la Commune Associée d'Hellemmes ou son représentant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/105

OBJET

EQUIPEMENTS SOCIAUX SOUS CONTRAT
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AU TITRE DE 1995

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Certains équipements socio-éducatifs bénéficient d'un mode de gestion contractuel engageant la Municipalité sur le plan financier.

Outre la prise en charge du poste de Directeur, cet engagement se traduit notamment par le versement d'une subvention de fonctionnement en respect d'un plan de financement pluriannuel.

Nous vous demandons de bien vouloir confirmer ces décisions au titre de 1995.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995, nous vous demandons d'adopter les propositions de subventionnement reprises ci-après :

1ère répartition

- Maison de Quartier de Moulins	420.800 F
- Maison de Quartier de Fives	500.800 F
- Maison de Quartier Concorde	353.600 F
- Maison de Quartier des Bois-Blancs	403.200 F
- Maison de Quartier du Vieux-Lille	236.000 F
- Maison de Quartier de St Maurice	94.400 F
- Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	196.000 F
- Association Lille Sud Développement	540.000 F

Cette première répartition de subventions de fonctionnement annuelles sera allouée aux équipements. Une seconde répartition sera soumise à votre appréciation après l'étude des résultats pédagogiques et financiers fournis par les équipements socio-éducatifs concernant leur premier semestre d'activités

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 - article 657, du budget primitif de 1995, sous l'intitulé "Subventions - Contrats diverses Maisons de Quartier".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995
N° 95/106
OBJET

MISE A DISPOSITION PAR LE G.E.D.A.L.
DE 2 POSTES DE DIRECTION AU BENEFICE
D'EQUIPEMENTS DE QUARTIER
SUBVENTION DE LA VILLE

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le G.E.D.A.L, dans le cadre de sa fonction d'aide à la gestion de la vie associative lilloise a été chargé, par la Ville de Lille, d'une mission générale d'assistance à l'Animation Urbaine dans les quartiers ; celle-ci se traduit, en particulier, par la mise à disposition d'animateurs de métiers au bénéfice des quartiers et de leurs associations.

Les associations gestionnaires de la Maison de Quartier de Wazemmes et de Lille Sud Développement souhaitent bénéficier de la mise à disposition de tels animateurs.

Le G.E.D.A.L. est prêt à répondre à cette demande par la mise à disposition d'animateurs faisant fonction de directeurs pour ce type d'équipements.

Il s'agit donc de prévoir l'attribution d'une subvention au G.E.D.A.L. destinée à assurer la couverture des rémunérations de ces postes, soit 600.000 F.

Une convention particulière liera le G.E.D.A.L. à chacune des associations bénéficiaires.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- Imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940 - 211 article 657 du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé "Subventions contrats diverses Maisons de quartiers".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/107

OBJET

CENTRES SOCIAUX
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AU TITRE DE 1995

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les Centres Sociaux gérés par des Associations loi 1901 et implantés dans des locaux non municipaux, participent à l'animation des quartiers lillois dans le domaine social et socio-éducatif.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995, nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi de subventions de fonctionnement selon la répartition suivante au titre de 1995:

1ère répartition

- Centre Social Marcel Bertrand	154.400 F
- Centre Social de l'Arbrisseau	109.600 F
- Centre Social du Parc des Expositions	105.600 F
- Centre Sociel de Fives Mosaïques	80.000 F

Cette première répartition de subventions de fonctionnement annuelles sera allouée aux équipements. Une seconde répartition sera soumise à votre appréciation après l'étude des résultats pédagogiques et financiers fournis par les équipements socio-éducatifs concernant leur premier semestre d'activités.

Ces aides ne prennent pas en compte le fonctionnement des halte-garderies qui émargent au budget de l'Action Sociale.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 - article 657, de la section de fonctionnement du budget primitif de 1995, sous l'intitulé " Subventions - Centres Sociaux".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/108

OBJET

COMITE LILLOIS D'AIDE AUX PROJETS
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le C.L.A.P. a pour mission d'aider les jeunes des quartiers à la mise en place et au financement de leurs projets économiques ou de loisirs.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 de retenir au bénéfice de ce dispositif les projets ci-après :

- Compagnie "Il pleut dans ma bouche" 10.000 F

Programmation d'une pièce de théâtre de marionnettes par la compagnie "Il pleut dans ma bouche" Pièce en 5 actes et vingt quatre tableaux, intitulée "La poussière de soleil" de Raymond ROUSSEL Créée en 1926.

Cette présentation est portée par 2 jeunes elle concernera environ trente personnes et est co-produite par le Théâtre de la Licorne.

- L'Association Sportive Panafricaine de Lille 2.000 F

L'Association Sportive Panafricaine de Lille créée le 17 Novembre 1994 (déclarée à la Préfecture du Nord n° 5/29618).

- L'Association A.S.P.L. a créé une équipe de football. Elle a pour projet :

- d'organiser des rencontres sportives pour les enfants (prévues : 24/12/94 et en Février 95), pour les adultes en Mars 95.

- de s'inscrire au championnat de district de Lille Flandres pour la saison 95-96.

- d'organiser une soirée

- de sensibiliser les habitants sur les particularités et les réalités des personnes d'origine étrangère par des expositions.

- permettre une rencontre thématique dans les collèges et lycées avec le Secours Populaire.

Les 2 projets ci-dessus, représentent une subvention totale de 12.000 F.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 - Article 657, du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé "Subventions au Comité Lillois d'Aide aux Projets".

Elles seront versées au G.E.D.A.L. sur le Compte Animation, sous-compte 38 intitulé "Comité Lillois d'Aide aux Projets", conformément à la Convention, ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/109

OBJET

RELATION CONTRACTUELLE ENTRE LA VILLE DE LILLE ET L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE LA MAISON DE QUARTIER - CENTRE SOCIAL DU VIEUX-LILLE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX 24, RUE DES ARCHIVES Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les orientations prises par la Municipalité en matière d'animation prévoient à l'égard des associations gestionnaires des équipements la mise en oeuvre d'une politique de conventionnement qui fixe les relations contractuelles entre les associations et la Ville de Lille.

A l'initiative conjointe de la Ville de Lille et de la C.A.F. de Lille, une étude d'opportunité a été réalisée en 1991 afin de vérifier les critères permettant la création d'un centre social sur le quartier à partir d'un diagnostic social.

Les conclusions de cette étude ont conduit à la création d'un équipement collectif pour l'animation et le développement de la vie associative du Vieux-Lille ayant le label "Centre Social - Maison de Quartier du Vieux-Lille".

L'Association de la Maison de Quartier du Vieux-Lille créée le 17 Janvier 1985 suite aux conclusions de l'étude ci-dessus exposée a évolué vers une nouvelle Association, dénommée "Association des Usagers du Centre Social - Maison de Quartier du Vieux-Lille". Ses statuts ont donc été modifiés en Décembre 1992 conformément à la demande de la Ville et de la CAF de Lille, qui ont subordonné l'octroi de leur subvention à la participation des usagers à la gestion de l'équipement.

La réalisation du projet Maison de Quartier-Centre Social a ainsi pu se concrétiser au sein de l'immeuble communal de la Halle aux Sucres appartenant en copropriété à la Ville de Lille et à l'Etat par le Ministère de la Justice pour le Tribunal de Commerce. En effet, cette localisation des locaux disponibles répondait au plus près aux besoins repérés sur le quartier.

Ainsi, la Maison de Quartier - Centre Social du Vieux-Lille occupe donc un lot au sein de l'immeuble communal, Halle aux Sucres dont l'entrée se situe au 24, rue des Archives.

Il convient aujourd'hui de préciser les relations entre la Ville de Lille et l'association gestionnaire précisées dans la convention ci-après.

Les responsables de l'association gestionnaire ayant donné leur accord.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 nous vous demandons :

- d'approuver le texte de la convention à passer entre la Ville et l'Association,
- de fixer la date de prise d'effet du présent contrat au 1er Janvier 1995,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/110

OBJET

GESTION D'UNE ENVELOPPE DE CHEQUES

VACANCES

CONVENTION AVEC LE G.E.D.A.L.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les Conseils Municipaux réunis les 16 Mai 1994 et 10 Octobre 1994 ont approuvé le principe de gestion par la Ville de Lille d'une enveloppe budgétaire de "chèques-vacances" provenant du Conseil Général du Nord destinée à permettre le départ en séjours autonomes de jeunes de 16 à 21 ans.

Une convention entre la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord a donc été signée à cet effet.

Le Conseil Municipal réuni le 10 Octobre 1994 a approuvé :

- Le reversement des crédits du Conseil Général du Nord au G.E.D.A.L. chargé du suivi de cette opération.

Il convient maintenant de préciser par la Convention ci-après la mission confiée par la Ville de Lille au G.E.D.A.L. pour assurer le suivi de l'opération.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver le texte de la convention à passer avec le G.E.D.A.L.
- autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention ci-après.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/111

OBJET**CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN****Développement de la Vie Associative****Insertion Professionnelle des Jeunes****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Fédération des associations des Jeunes des Quartiers (F.A.J.Q.)
ayant pour but de:

- développer la vie sociale et politique d'associations de jeunes.
- Promouvoir le sens des responsabilités et de la vie civique de ces associations.

Elle met ainsi en oeuvre un programme permettant l'emploi et la formation qualifiante de jeunes. 10 jeunes sont ainsi en contrat de qualification et mis à disposition des associations de jeunes fédérées à la F.A.J.Q.

Ce programme d'une durée de deux ans vise à donner à des animateurs de fait, porte parole de groupes ou de communautés issus des quartiers, les compétences nécessaires à un exercice professionnel du travail socio-éducatif.

Pour l'année 1995, ce projet est évalué à 1.134.886 Francs.

Le plan de financement se présente comme suit :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
		<u>Subventions sollicitées</u>	
- Salaires et charges des contrats de qualification	553.240,49 F	- Ville de Lille	200.000 F
- Suivi du dispositif	122.800,00 F	- D.G.D.	50.000 F
- Formation	417.450,00 F	- Délégation à la l'Animation	50.000 F
- Charges de structures	41.395,51 F	- Délégation à l'Action Sociale	50.000 F
		- Délégation Insertion par l'économique	50.000 F
		- Plan Lillois d'Insertion	150.000 F
		- Conseil Régional	21.568 F
		- F.A.S.	130.000 F
		- Uniformation	47.850 F
		- Habitat Formation	367.720 F
		- Divers	2.000 F
		- Contrat de Ville	
		- participation sollicitée à l'Etat	215.748 F
TOTAL	1.134.886 F	TOTAL	1.134.886 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/112

OBJET**CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN****Quartier de Wazemmes****Un Concours "Quatre épreuves"**

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association "Jeunesse Loisirs Famille" organise en collaboration avec les commissions Ecoles/Quartier et Collèges/Quartier un concours "quatre épreuves" s'adressant aux classes de C.E.2 - C.M.2 et 5ème.

Ces "quatre épreuves" sont :

- La création d'une histoire sur un thème donné,
- Un dessin sur un thème donné,
- Une exhibition sportive individuelle en salle,
- Une exhibition scénique individuelle au choix.

Ce concours permettra de créer un lien nouveau Ecoles/Quartier, d'impliquer les parents en valorisant le côté ludique, sans sanction scolaire, valoriser des savoirs faire variés (musiques variées, expressions scéniques et corporelles, chansons, culture...).

Le coût total de l'opération est estimé à 138.800 F.

Le plan de financement se présente comme suit :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
		<u>Subventions demandées</u>	
Publicité - Promotion	72.000 F	1) Contrat de Ville :	60.000 F
Fournitures	13.000 F	2) Ville de Lille	40.000 F
Montage film vidéo	47.000 F	dont D.G.D.	20.000 F
Divers	6.800 F	Action Sociale	5.000 F
		Animation	5.000 F
		Enseignement	5.000 F
		Culture	5.000 F
		3) Autres Financeurs	38.800 F
TOTAL	138.800 F	TOTAL	138.800 F

- ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/113

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier de Moulins

Initiation à la Musculation

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Centre Social Marcel Bertrand situé au 54, Bd de Strasbourg a décidé de valoriser l'image des jeunes fréquentant le café sport Musique par le biais d'une activité musculation.

La Salle de Musculation du Centre Social Marcel Bertrand est donc mise à disposition d'un groupe de jeunes 4 fois par semaine de 17 H 00 à 18 H 00 le mardi, le vendredi, le samedi et le mercredi de 15 H 00 à 18 H 00.

Un animateur spécialisé dans la discipline entraîne les jeunes afin de :

- Développer leurs capacités physiques,
- Améliorer leur force musculaire par des exercices avec des charges légères.
- Apporter un apprentissage théorique sur les "différents muscles du corps".

Ceci afin de leur permettre de s'entraîner seul ensuite dans un autre club. Ce projet est estimé à 40.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,
- Solliciter l'agrément de ce dossier et la subvention de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XIème Plan à hauteur de 20.000 F.
- La Ville de Lille participe à hauteur de 20.000 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers.

- Imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier". La subvention de 20.000 F est à verser au Centre Social Marcel Bertrand.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/114

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier de Moulins

Atelier de soutien scolaire et d'aide aux devoirs

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Au sein de son foyer, le Centre Social Marcel Bertrand situé au 54, Bd de Strasbourg permet aux jeunes du quartier de se rencontrer.

Ce lieu, sera également, de Janvier à Décembre 1995, le lieu ressources des enfants désirant faire leurs devoirs avec l'aide d'un animateur.

En effet, celui-ci contribuera à redonner à l'enfant le goût de l'effort intellectuel. Les parents seront, par ailleurs, invités à s'intéresser à l'activité et à dialoguer avec l'animateur.

Cette action sera coordonnée par un agent de la C.A.F.

Afin de mener à bien cette action de lutte contre l'échec scolaire, une concertation se fera entre l'Ecole St Exupéry, le Collègue Jean Macé, le C.E.S. Verlaine, la C.A.F. et le Centre Social Marcel Bertrand chargé de la mise en oeuvre du projet.

Ce projet pour l'année 1995 est estimé à 150.849 F.

Les dépenses représentent le fonctionnement de l'action, le salaire de l'animateur pour une année et l'achat de matériel scolaire.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,
- Solliciter l'agrément de ce dossier et la subvention de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XIème Plan à hauteur de 42.900 F.
- La Ville de Lille est sollicité à hauteur de 42.900 F.

- la Délégation à l'Animation y contribue à hauteur de 5.000 F.
- Imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95. sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier". La subvention de 5.000 F est à verser au Centre Social Marcel Bertrand.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/115

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier de Moulins

Animation au Jardin des Olieux

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre Social Marcel Bertrand situé au 54, Boulevard de Strasbourg intervient depuis fin de l'année 1993 sur la zone géographique du sous-quartier du Vieux-Moulins et principalement autour du Jardin des Olieux.

Son action s'effectue en collaboration avec les partenaires suivants : la Commission Santé-Jeunesse impulsée par le Club de prévention "Itinéraires", l'association du Jardin des Olieux, l'école d'animateurs sociaux et l'équipe opérationnelle du Contrat de Ville.

En effet, il a été nécessaire de répondre à une demande des habitants et des associations, d'intervenir sur les problèmes d'insécurité se développant sur cette zone, de marquer une présence autour d'un espace délaissé et en difficulté, d'y développer des activités et des services en direction des habitants. Il s'agit de poursuivre l'action engagée dans le précédent Contrat de Plan et de permettre la mise en place d'activités de loisirs s'adressant aux enfants et jeunes de 6 à 18 ans (thèmes dominants d'activités : sports - loisirs - culture concourant à la prévention de la toxicomanie et de la délinquance).

Cette demande d'intervention sociale sur le Vieux-Moulins se concrétise par une équipe de 4 animateurs et un éducateur pour coordonner l'action.

Ce projet est estimé à 424.840 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier de Moulins, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,
- Solliciter l'agrément de ce dossier et la subvention de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XIème Plan à hauteur de 53.750 F.

- La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 53.750 F dont 30.000 F au titre de la Délégation à l'Animation.

- Imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier". La subvention de 30.000 F est à verser au Centre Social Marcel Bertrand.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/116

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier de Lille-Sud

"Super la Mécanique"

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'insertion d'adolescents en difficulté, l'Association Lille-Sud Développement par le biais du Centre Social Méditerranée leur permet de choisir une activité qui les agrée et les positive au regard de la société.

C'est ainsi qu'un atelier mobylettes et motos pour 20 jeunes a été créé.

Une marque de moto réputée a ainsi signée une convention avec le Ministère de la Ville afin d'apporter son aide technique pour la réalisation de ce type d'activité.

Cette marque est implantée à Lille-Sud et des contacts ont déjà été pris avec celle-ci. La concertation s'est également engagée avec les collèges du secteur.

L'encadrement technique sera réalisé par 2 professionnels à 1/4 temps.

Pour l'année 1995, ce projet est évalué à 73.000 F.

Les dépenses représentent l'achat du parc de mobylettes et motos à réparer, l'achat d'outils, les salaires des 2 professionnels.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier de Lille-Sud, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,
- Solliciter l'agrément de ce dossier et la subvention de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XIème Plan à hauteur de 36.500 F.
- La Ville de Lille participe à hauteur de 36.500 F par l'intermédiaire de la Délégation à l'Animation.

- Imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier". La subvention de 36.500 F est à verser à l'Association Lille Sud Développement.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/117

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier de Lille-Sud

Aménagement intérieur du Centre Social Résidence Sud

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre d'un chantier-école, la régie de quartier de Lille-Sud souhaite :

- Adapter les anciens locaux de la Mairie de Quartier aux normes Jeunesse et Sports.
- Permettre l'accueil du public de façon plus conviviale.
- Rendre rationnel l'intérieur des locaux.
- Remettre en état l'ancien local du D.S.U. suite à l'incendie (refaire l'électricité, le plafond et l'embellissement).
- Créer des espaces de rangement.

Cette action se fera en collaboration avec les Services Techniques de la Ville, l'équipe opérationnelle du Contrat de Ville et l'Association Lille-Sud Développement.

Ce projet est estimé à 300.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier de Lille-Sud, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,
- Solliciter de l'Etat et de la Région la subvention escomptée de 150.000 F au titre du Contrat de Ville.
- Prévoir l'admission en recettes de la subvention.
- Imputer la dépense sur les crédits ouverts sur nos documents budgétaires du budget primitif 95, sous l'intitulé "Projet d'aménagement de quartier".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/118

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier Faubourg de Béthune

Animation du Kiosque à Musique

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Comité d'animation du quartier du Faubourg de Béthune propose à ses habitants une animation musicale permanente durant la période estivale étendue jusque octobre 95. Il s'agit de mettre en place une programmation musicale faisant appel à des groupes locaux ou d'origines culturelles diverses présentes sur le quartier.

Cette animation se fera sur "Le kiosque à musique" sur le site de Concorde. Un plancher mobile muni d'un branchement électrique sera installé ainsi que le système d'éclairage.

Le coût de ce projet est estimé à 100.000 F en investissement et à 20.000 F en fonctionnement.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 60.000 F. La Délégation à l'Animation des Quartiers y participe pour 10.000 F. Cette participation est conditionnée à une coordination de la Programmation avec les autres partenaires lillois.

L'Etat est sollicité au titre du Contrat de Ville à hauteur de 60.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet et son plan de financement
- autoriser la participation de la Ville de Lille pour la Délégation de l'Animation des Quartiers à hauteur de 10.000 F
- solliciter la subvention de l'Etat au titre du Contrat de Ville du XIème Plan à hauteur de 60.000 F

- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 article 657 du Budget Primitif 95 intitulé "Accompagnement de Projets de Quartier".

- Verser la subvention de 10.000 F au G.E.D.A.L. chargé d'assurer le fonctionnement du Comité d'Animation du Quartier du Faubourg de Béthune.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/119

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier de Fives

"Bien vivre, bien se connaître au Petit-Maroc"

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association d'Animation du Petit Maroc souhaite mettre en place des actions dont l'objectif visé est de promouvoir l'ouverture vers l'extérieur, de ce sous-quartier enclavé, de favoriser l'autonomie des jeunes, de soutenir le mouvement associatif, de favoriser les échanges interculturels et intergénérationnels.

Les actions prévues sont :

- Soutien scolaire hebdomadaire
- Voyages culturels (Angleterre, Parc d'attractions...)
- Soirées familiales, soirées jeunes
- Animations vacances scolaires, séjours jeunes, été, hiver
- Formation B.A.F.A. et B.A.F.D. pour les jeunes Adultes
- Atelier danse et prestations à l'extérieur.

Le coût de ces actions est estimé à 30.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier de Fives, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,
- Approuver la participation de la Ville de Lille à hauteur de 15.000 F,
- Solliciter l'agrément de ce dossier et la subvention de l'Etat et la Région à hauteur de 15.000 F au titre du contrat de Ville.
- Imputer la dépense correspondante soit 15.000 F sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier".
- Attribuer à l'Association d'Animation du Petit Maroc, une subvention de 15.000 F pour l'année 95.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/120

OBJETCONTRAT DE VILLE DU XIème PLANQuartier de FivesJournal de Quartier

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Quartier de Fives souhaite créer un réseau relationnel et d'informations pour ses habitants. Il se propose donc de mettre en place un journal d'information et de débat de l'ensemble de la population représentative du quartier. Pour cela des jeunes, adultes et membres associatifs composeront un comité de rédaction et seront étroitement associés à ce comité (l'association des commerçants, le comité des fêtes, les associations actives sur le quartier et les structures de proximité). C'est la Maison de Quartier de Fives qui se propose pour mener à bien ce projet estimé à 70.000 F

La Ville de Lille est sollicitée pour 35.000 F répartis de la manière suivante :

- Délégation Animation des Quartier 17.500 F

- Délégation Générale au Développement 17.500 F

L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville pour 35.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier de Fives, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,

- Solliciter la subvention auprès de l'Etat et la Région la subvention escomptée de 35.000 F au titre du Contrat de Ville du XIème Plan.

- Autoriser la participation de la Ville de Lille à hauteur de 35.000 F soit 17.500 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers et 17.500 F au titre de la Délégation Générale au Développement.

- La participation de la Délégation Générale au Développement (soit 17.500 F) s'opérera par virement de crédits sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du Budget Primitif 1995 intitulé "Accompagnement des Projets de Quartier".

- Imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier". La subvention est à verser à la Maison de Quartier de Fives.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/121

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier de Fives

"Relais Parents"

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre Social de Fives "Mosaïques" par le biais de sa halte-garderie souhaite responsabiliser les parents qui y mettent leurs enfants et leur donner des outils pour s'investir dans la vie de leur enfant.

C'est ainsi :

- Qu'un accueil hebdomadaire des parents et des enfants est fait afin de les amener à participer aux activités (heure du conte, fabrication de costumes, accompagnement de sorties, activités gestuelles...)

- qu'un temps d'information et d'échanges avec les parents par le jeu, l'image et le livre, l'hygiène dans la vie quotidienne leur permet d'acquérir des compétences en animation et les aider dans leur rôle de parents.

La concertation s'est faite entre le Comité Jeunesse du Centre Social, la P.M.I., les crèches parentales et municipales du quartier, la C.A.F., la Ville de Lille, les partenaires sociaux et la Bibliothèque.

Le coût de cette action est estimé à 56.000 F

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 10.000 F.

Les délégations de l'Animation des Quartiers et de l'Action Sociale sont sollicitées chacune à hauteur de 5.000 F.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier de Fives, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,

- Solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XIème Plan à hauteur de 22.000 F.

- La Ville de Lille participe à hauteur de 10.000 F dont 5.000 F au titre de la Délégation à l'Animation Urbaine.

- Imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier". La subvention de 5.000 F est à verser au Centre Social de Fives "Mosaïques".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/122

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier Parc des Expositions

Aménagement du Centre Social

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre Social du Parc des Expositions situé au 5/7, Avenue Eugène Varlin possède une cuisine dans un état vétuste.

Il est donc indispensable de procéder à son aménagement afin de pouvoir y pratiquer des activités : atelier cuisine pour les enfants, organisation de repas pour les personnes âgées.

Par ailleurs, lors des manifestations, soirées familiales, fêtes de quartier, cet endroit devient un lieu de convivialité indispensable.

L'aménagement de la cuisine comprend :

- la pose d'un évier double avec meuble et plan de travail.
- l'installation de l'eau chaude.
- l'achat d'une cuisinière
- la confection d'étagères
- l'achat de petit équipement ménager.

La C.A.F. et les associations de quartier travaillent en concertation avec le Centre Social.

Le coût de l'opération est estimé à 19.000 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier du Centre, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,

- Solliciter l'agrément de ce dossier et les subventions de l'Etat et de la Région au titre du Contrat de Ville du XIème Plan à hauteur de 9.500 F.

- La Ville de Lille participe à hauteur de 9.500 F par l'intermédiaire de la Délégation à l'Animation des Quartiers.

- Imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier". La subvention de 9.500 F est à verser au Centre Social du Parc des Expositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/123

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier Parc des Expositions

Camp de ski à CHATEL

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le contrat de Ville du XIème Plan a retenu le secteur géographique du Parc des Expositions situé dans le quartier Centre au titre des quartiers prioritaires.

C'est dans cette zone qu'intervient le Centre Social du Parc des Expositions. Celui-ci organise durant les congés scolaires de Février un séjour à la Montagne à CHATEL pour 13 jeunes adolescents issus de milieu défavorisé.

Ce séjour de ski représente un temps fort de l'action que le Centre Social mène durant l'année auprès des jeunes. Il a pour objectif de favoriser la prise en charge personnelle et collective de ce temps de loisirs par les jeunes. Ceux-ci, hors de leur quartier, et de leur domicile familial, pourront y trouver une forme d'épanouissement personnel.

Ce projet a été élaboré par les jeunes et l'équipe d'encadrement du Centre Social, lors de réunions préparatoires, par la recherche de documentation pour le séjour, l'organisation et la préparation de la vie en groupe.

La C.A.F. de Lille, le S.A.T., et le F.A.S. sont les partenaires de ce projet dont le coût est estimé à 45.000 F.

- La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 14.250 F dont 3.640 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers.

- L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville à hauteur de 14.250 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier du Centre, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,

- Solliciter la subvention de 14.250 F à l'Etat et à la Région au titre du Contrat de Ville.

La participation de la Ville de Lille se répartie de la manière suivante :

- 3.640 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers.
- 10.610 F au titre de la Délégation Générale au Développement, cette participation s'opérera par virement de crédits sur le chapitre 940/211 - article 657 intitulé "Accompagnement des Projets de Quartier".

- Imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier". La subvention est à verser au Centre Social du Parc des Expositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/124

OBJET

CONTRAT DE VILLE DU XIème PLAN

Quartier Parc des Expositions

Prévention de l'Echec Scolaire

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre Social du Parc des Expositions Saint-Sauveur intervient sur le secteur géographique du Parc des Expositions, retenu au titre du Contrat de Ville.

Parmi les actions que le Centre Social souhaite mettre en oeuvre figure un programme d'actions dont les objectifs sont de :

- lutter contre l'échec scolaire en mettant en place une animation péri-scolaire pour les jeunes en difficulté dans leur cursus scolaire en particulier au collège.
- donner aux jeunes de plus de 18 ans un appui pour les aider à faire face aux situations d'urgence et à bâtir des projets d'insertion.
- mener parallèlement une action auprès des parents des jeunes pour les impliquer davantage dans la vie scolaire de leurs enfants et les amener à devenir actifs dans la vie sociale du quartier.
- maintenir des jeunes dans le système scolaire ou les insérer dans le circuit de la formation;
- freiner les processus de délinquance
- substituer aux perspectives d'assistanat des attitudes de prise en charge personnelle
- renforcer les rôles éducatif et social des parents (implication dans la vie scolaire de l'enfant, capacité à jouer un rôle dans les structures de proximité, autonomie dans leurs relations avec les administrations).

Ce projet sera mis en oeuvre grâce à l'embauche de :

- deux intervenants pour l'animation périscolaire,

- un travailleur social à temps plein, coordonnateur de l'action péri-scolaire, animateur, éducateur avec les jeunes de plus de 18 ans, soutien aux parents dont les enfants pourraient être en voie de marginalisation.

Ce projet est estimé à 200.000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 90.000 F dont 30.000 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers,

- L'Etat et la Région sont sollicités au titre du Contrat de Ville à hauteur de 90.000 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 et le Conseil de Quartier du Centre, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce projet,

- Solliciter de l'Etat et à la Région la subvention escomptée de 90.000 F au titre du Contrat de Ville.

- Imputer la dépense correspondante soit 30.000 F au titre de la Délégation à l'Animation des Quartiers sur nos crédits ouverts au chapitre 940/211 article 657 du budget primitif 95, sous l'intitulé "Accompagnement des projets de quartier". La subvention est à verser au Centre Social du Parc des Expositions - St Sauveur.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995
N° 95/125

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

OBJET

Diverses associations sportives. Attribution de subventions
d'organisation.

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Education, de l'emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 23 Janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé "Encouragement aux Sports".

L.U.C. Section Boxe Française	Challenge International Battigne - le 13 Mai 1995 -	3.000 F
L.U.C. Section Badminton	Championnat Régional série B - les 3 et 4 Décembre 1994	2.500 F
A.S.P.T.T. Section Cyclotourisme	Cyclo nature le 22 Janvier 1995	2.500 F
A.S.P.T.T. Section Tennis de Table	8ème tournoi départemental le 22 Janvier 1995	3.000 F
OMNI SPORT FIVOIS Section Lutte	Championnat Régional de lutte libre les 10 et 18 Décembre 1994	2.500 F
U.A.I. ENSAM	3ème tournoi ENSAM les 8, 9 et 10 Avril 1995	2.000 F
Centre Régional d'Education et de Formation	Indemnité d'appoint pour l'école Lalo	16.000 F
Lille Hockey Club	Coupe d'Europe les 17/18 et 19 février 1995	100 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/126

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Salle de Sports François Millet.
Quartier des Bois-Blancs à Lille.
Conventions d'utilisation par les lycées
Monnet et Servet.

La Commission Permanente du Conseil Régional, réunie le 21 Novembre 1994, a décidé d'allouer à la Ville de Lille, une subvention de 5.000.000 F pour la construction de la salle de sports François Millet dans le quartier des Bois-Blancs à Lille.

Un acompte de 4.000.000 F a été versé à la Ville de Lille, au titre de l'année 1994.

Le solde, soit 1.000.000 F sera versé au titre de 1995, sous réserve de la signature d'une convention d'utilisation gratuite de l'équipement sportif avec les lycées Monnet et Servet de Lille.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 23 janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer les conventions ci-jointes qui fixent les modalités d'utilisation de la salle de sports François Millet par les lycées Monnet et Servet.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/127

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Ouverture des salles de sports à Lille durant les vacances
scolaires de Février et Pâques 1995.

Depuis 1993, la Ville de Lille s'engage à ouvrir certaines salles de sports municipales à destination du public individuel ou en groupe durant les vacances scolaires.

Devant le succès de cette opération, sept salles de sports seront donc de nouveau ouvertes, sous la responsabilité d'animateurs sportifs qualifiés pendant les vacances scolaires de Février et Pâques 1995.

Les salles Margueritois, Wagner, Pacôme, Millet, Dalle de Fives, Jean Bouin et Debecker seront ainsi ouvertes à tous durant :

- les vacances de Février 1995 :
du Lundi 27 Février 1995 au Vendredi 10 Mars 1995 inclus.
- les vacances de Pâques 1995 :
du Lundi 24 Avril 1995 au Vendredi 5 Mai 1995 inclus,

de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (horaires modulables en fonction de la demande du public).

Basket-ball, hand-ball, volley-ball, badminton et football seront proposés au public accueilli dans les salles de sports précitées. Le budget correspondant à ces opérations se porte à 70.000 F, comprenant les rémunérations des animateurs, l'achat du petit matériel d'animation et les frais de gestion.

Afin de répondre à cette nouvelle initiative, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 23 Janvier 1995 :

- de réserver un budget de 70.000 F s'imputant sur les crédits provenant de la Délégation du Développement Social Urbain ;
- de nous autoriser à entamer des négociations avec une association intermédiaire de gestion qui pourrait être chargée, à l'avenir, de l'élaboration des contrats de travail, dans le cadre d'opérations futures du même type.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/128

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Stade Roger Salengro dans le quartier de Wazemmes.
Eclairage du terrain de football - 2ème tranche de travaux.

Au cours de l'année 1994, une première tranche de travaux a été réalisée sur le stade Roger Salengro par la pose de deux mâts d'éclairage d'une hauteur de vingt mètres raccordés au réseau électrique.

Afin que le stade Roger Salengro puisse être mis aux normes de la Fédération Française de Football (6 mètres de terrain disponibles derrière les buts et hors public) et, dans le souci d'une homologation future, il convient de déplacer le terrain de 10 mètres vers l'établissement des Bains-Douches, situé rue Paul Lafargue.

Cette opération imposera la pose de deux nouveaux mâts d'éclairage côté rue d'Iéna et la rénovation de l'installation de commande.

Le coût estimatif total de ces travaux qui devraient être effectués pendant la période de Juin à Juillet 1995 est évalué à 250.000 F.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 23 Janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'organisation d'un marché négocié pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/129

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Stade Anatole de la Forge dans le quartier de Fives.
Eclairage du terrain de football.

Les huit mâts d'éclairage d'origine du stade Anatole de la Forge, fûts et pieds, sont aujourd'hui corrodés et présentent un réel danger pour la sécurité des usagers. Considérant l'état de dégradation, aucun traitement anti-rouille n'est envisageable.

Aussi, pour continuer à éclairer ce terrain, il devient urgent de prévoir la pose de quatre nouveaux mâts d'éclairage de 18 mètres de hauteur et du matériel s'y rapportant et de prévoir la réfection des branchements électriques actuels.

Le coût estimatif de ces travaux qui devraient être effectués pendant la période de Juin à Juillet 1995 est évalué à 400.000,00 F.

En accord avec la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 23 Janvier 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'organisation d'un marché négocié pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/130

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Aide aux clubs de Haut Niveau, aux clubs de
Niveau National, et aux autres clubs
Année Sportive 1994 - 1995

Pour aider les associations sportives lilloises dans la pratique de leurs multiples activités, la Ville de Lille attribue, chaque année, une aide financière, par le biais de subventions de fonctionnement aux clubs de Haut Niveau, clubs de Niveau National et autres clubs.

Une première avance sur la saison 1994-1995 a déjà été attribuée suite au vote du Conseil Municipal en sa séance du 19 décembre 1994.

Ces subventions comprennent l'aide générale à tout niveau de pratique collective ou individuelle pour les divers championnats coupes et challenges en France et à l'étranger.

En accord avec l'Office Municipal des Sports, nous vous demandons de bien vouloir adopter les propositions de répartition des subventions allouées aux clubs sportifs et de décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé « Encouragement aux Sports ».

ARTS MARTIAUX

L.U.C. section Judo

9 800 F

BASKET

L.U.C. section basket
Basket la Louvière

6 800 F
500 F

BOULES

A.S.P.T.T. Pétanque
Omni Sport Fivois section Pétanque
Pétanque Lilloise Association

3 500 F
3 200 F
1 800 F

BOXE

Le Gant d'Argent Lille Sud
Boxing Club des Flandres
L.U.C. -section boxe
Boxing club Lille Moulins

7 600 F
8 250 F
4 200 F
3 000 F

ECHECS

Lille Echiquier Nord

2 200 F

ESCRIME

L.U.C. section Escrime

12 000 F

FOOTBALL

Lille Sporting Club Wazemmes 91	6 000 F
Union sportive Lille Moulins Carrel	12 700 F
Racing Club des Bois-Blancs	14 000 F
Entente sportive Louvière Cheminots	14 600 F
Football club Lille Sud	12 500 F
Association sportive Faubourg de Béthune	9 350 F
L.U.C. Section football	5 600 F
A.S.P.T.T. section football	15 000 F
Association Sportive promotion Jeunesse	
Wazemmoise Lilloise	9 800 F
Association Petit Maroc	4 300 F

GYMNASTIQUE

Association Sportive Saint - Maurice Fives	10 100 F
L.U.C. section gymnastique	12 400 F

HALTEROPHILIE

L.U.C. section haltérophilie	1 800 F
------------------------------	---------

HAND BALL

L.U.C. section Hand-Ball	7 700 F
--------------------------	---------

HOCKEY

L.U.C. section hockey	10 100 F
-----------------------	----------

NATATION

C.O.S. "les Nageurs Lillois"	5 700 F
------------------------------	---------

PLONGEE

L.U.C. section plongée	3 300 F
------------------------	---------

RUGBY

Iris Club Lillois	13 400 F
L.U.C. section Rugby	11 800 F

TENNIS

A.S.P.T.T. Section tennis	8 500 F
Amicale Sportive Electricité Lille (A.S.E.L.)	2 500 F
Ass sportive Tennis des Cheminots de Lille	6 000 F
Club Sportif Artistique Culturel Vauban Tennis	3 200 F

TENNIS DE TABLE

Association sportive Cheminots de Lille section tennis de table	2 100 F
---	---------

TIR

Association Sportive Lilloise Tir sportif	2 000 F
---	---------

TIR A L'ARC

Ancienne Alliance	3 600 F
Compagnie d'Arc Jeanne Maillotte	3 400 F

TRIATHLON

Chti Triatlille	6 200 F
-----------------	---------

TWIRLING

Lille Twirling Centre Ass	1 900 F
---------------------------	---------

VOLLEY BALL

L.U.C. Volley Ball	10 200 F
--------------------	----------

NIVEAU NATIONAL

A.S.P.T.T. Volley ball	30 000 F
A.S.P.T.T. Haltérophilie	25 000 F
A.S.P.T.T. Judo	35 000 F
L.U.C. Tennis	25 000 F
L.U.C. Badminton	20 000 F
ESCA L.U.C. Volley	42 500 F
Canoë Club Lillois	42 500 F
OSF Football	75 000 F
Lille Gym	37 500 F
Club sportif Artistique et Culturel Vauban Escrime	20 000 F
Tennis Club Lillois	15 000 F

HAUT NIVEAU

Lille Hockey Club	125 000 F
LUC Natation Water Polo	110 000 F
ASPTT Athlétisme	82 500 F
ASPTT Tennis de table	55 000 F
Union Nautique de Lille	32 500 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995

N° 95/131

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Salle de Sports des Margueritois

Travaux de réfection

Procédure d'appel d'offres

Par délibération du 7 Mars 1994, le Conseil Municipal a acté le montage financier prévisionnel pour les gros travaux de maintenance à intervenir Salle des Margueritois.

Ce bilan faisait apparaître une participation du Conseil Général à hauteur de 50 % du montant Hors Taxe des travaux puisque le Collège Verlainne utilise prioritairement cet équipement, soit 32 heures par semaine sur un total de 64 heures.

Depuis, le Conseil Général nous a signalé que la Ville de Lille ne répondait pas aux critères de subventionnement de ce type de travaux.

Leur financement sera donc assuré en totalité par la Ville de Lille et leur réalisation est prévue pour le deuxième semestre 1995.

Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir décider de l'organisation d'un marché négocié et d'adopter le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 20 février 1995

N° 95/132

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Association Sportive
Attribution de subvention

Le 11 mars prochain aura lieu au Palais des Sports St Sauveur le Championnat de France professionnel de boxe, catégorie Super-Moyen, organisé par le Boxing Club des Flandres et la Fédération Française de Boxe.

Monsieur Jean Claude M'BIYE, Champion de France 1994 et agent municipal défendra ainsi son titre.

Outre la mise à disposition de l'équipement, l'aide financière de la Ville de Lille est sollicitée par le club à l'occasion de cette manifestation.

En accord avec l'Office Municipal des Sports, nous vous demandons de bien vouloir accorder au Boxing Club des Flandres une subvention exceptionnelle de 50 000 F.

La somme correspondante sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 948 - 18 de la section de fonctionnement du B.P. 1995 sous l'intitulé « encouragement aux Sports ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 1995
N° 95/133
OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Contrat de Ville du XI° plan
Quartier de Fives
Vestiaires du Stade des Alouettes

Le secteur du Petit Maroc dans le quartier de Fives a vu durant l'été et l'automne 1994 se réaliser de nombreux travaux liés au tracé du futur Boulevard Périphérique Est de Lille.

Le stade des Alouettes a été particulièrement concerné puisque le terrain de football a été déplacé et que toute l'installation électrique a dû être révisée et rééquilibrée en conséquence.

Aujourd'hui le stade offre un aspect agréable et accueillant pour l'ensemble des utilisateurs: clubs sportifs, scolaires, centres sociaux, jeunes du quartier.

Afin de parfaire ces conditions d'accueil et utiliser désormais le stade des Alouettes au mieux de sa capacité, il est apparu fort souhaitable de procéder à la réfection et modernisation du bloc vestiaires - sanitaires.

Les travaux en cause visent la réhabilitation et l'agrandissement des vestiaires et des sanitaires avec l'installation de nouvelles douches, travaux d'assainissement et de réseaux, système de chauffage, création d'un local arbitre normalisé et revalorisation du bâtiment (travaux de toiture, peinture)

Le coût total de l'opération est estimé à 300 000 F dont 150 000 F pourraient être pris en charge par la Ville de Lille et 150 000 F par le contrat de ville.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet
- solliciter l'agrément de ce dossier et la subvention de l'Etat et de la Région au titre du contrat de ville à hauteur de 150 000 F
- d'acter la participation de la Ville de Lille à hauteur de 150 000 F
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 903 50 232 K 21 sous compte 2232 sous l'intitulé « divers stades -travaux de modernisation et réparations ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 20 février 1995

N° 95/136

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Contrat de Ville XI° plan
Ouverture des salles de sports
pendant les vacances scolaires

Dans le souci de proposer aux jeunes lillois qui ne partent pas en vacances un choix d'activités sportives gratuites et le plus diversifiées possible, la Ville de Lille met en place l'opération « ouverture des salles de sports pendant les vacances scolaires dans les quartiers de Lille en contrat Ville »

Cette opération est menée en direction des jeunes et leur permet l'accès gratuit à diverses installations sportives municipales durant toutes les vacances scolaires 1994 - 1995, sous l'encadrement d'animateurs sportifs qualifiés.

Le coût total de l'opération est estimé à 300 000 F dont 150 000 F pourraient être pris en charge par la Ville de Lille et 150 000 F par le contrat de Ville.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce projet
- solliciter l'agrément de ce dossier et la subvention de l'Etat et de la région au titre du contrat de Ville à hauteur de 150 000 F et l'admettre en recettes
- d'acter la participation de la Ville de Lille à hauteur de 150 000 F
- d'autoriser à procéder à la réaffectation de la subvention sur le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - service Reprographie